

# Plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles



MAI 2012 - Version web

**maison Urgel-Charbonneau**

**berge et bature**  
de Pointe-aux-Trembles

**Vieux-Moulin**  
de Pointe-aux-Trembles

**centre Roussin**

**Chaloupiers de Montréal**

**vieux hameau**  
de Pointe-aux-Trembles

## TABLE DES MATIÈRES

|          |  |           |
|----------|--|-----------|
| <b>1</b> | <b>INTRODUCTION</b>                                  | <b>8</b>  |
| 1.1      | Contexte   | 8         |
| 1.2      | Description de la zone d'étude                       | 8         |
| 1.3      | Historique du projet                                 | 9         |
| 1.4      | Méthodologie   | 10        |
| 1.5      | Structure du document                                | 11        |
| 1.6      | Limites du plan directeur                            | 11        |
| <b>2</b> | <b>ANALYSE DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE</b>               | <b>12</b> |
| 2.1      | Évolution du cadre bâti                              | 12        |
| 2.2      | Occupation du sol et zonage en vigueur               | 18        |
| 2.3      | Propriété des terrains                               | 24        |
| 2.4      | Infrastructures municipales                          | 26        |
| 2.5      | Archéologie  | 27        |
| 2.6      | Patrimoine   | 30        |
| 2.7      | Cadre bâti actuel                                    | 34        |
| 2.8      | Environnement  | 36        |
| 2.9      | Paysages   | 38        |
| 2.10     | Circulation  | 42        |
| 2.11     | Stationnement  | 44        |
| 2.12     | Acoustique   | 46        |
| 2.13     | Sécurité publique                                    | 46        |
| 2.14     | Offre en loisirs, sports et activités communautaires | 47        |
| 2.15     | Art public   | 48        |
| 2.16     | Synthèses des potentiels et contraintes (en plan)    | 49        |
| <b>3</b> | <b>PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX</b>                      | <b>54</b> |

|          |  |           |
|----------|--|-----------|
| <b>4</b> | <b>VISION ET ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT</b>                     | <b>55</b> |
|          | 4.1 Vision   | 55        |
|          | 4.2 Parti d'aménagement  | 56        |
|          | 4.3 Vocabulaires de formes et d'ambiance                       | 57        |
|          | 4.4 Orientations d'aménagement                                 | 58        |
| <b>5</b> | <b>MISE EN ŒUVRE</b>   | <b>61</b> |
|          | 5.1 Programmation spatiale                                     | 62        |
|          | 5.2 Entrées nord, est et ouest                                 | 67        |
|          | 5.3 Noyau villageois   | 72        |
|          | 5.4 Centre Roussin   | 76        |
|          | 5.5 Rue Notre-Dame   | 77        |
|          | 5.6 Place du village   | 78        |
|          | 5.7 Maison du citoyen  | 84        |
|          | 5.8 Vitrine fluviale   | 86        |
|          | 5.9 Programmation en culture, patrimoine et événements publics | 91        |
| <b>6</b> | <b>CONCLUSION</b>  | <b>93</b> |
| <b>7</b> | <b>BIBLIOGRAPHIE</b>   | <b>94</b> |
|          | 7.1 Publications   | 94        |
|          | 7.2 Sites internet   | 96        |
|          | 7.3 Documents cartographiques                                  | 96        |

## LISTE DES PLANS

|  |    |
|--|----|
| Plan 1 – Résultat des fouilles archéologiques effectuées dans le noyau villageois  | 28 |
| Plan 2 – Synthèse des potentiels – Noyau villageois et entrée nord                 | 49 |
| Plan 3 – Synthèse des contraintes – Noyau villageois et entrée nord                | 50 |
| Plan 4 – Synthèse des potentiels et contraintes – Entrée nord                      | 51 |
| Plan 5 – Synthèse des potentiels et contraintes – Entrée est                       | 52 |
| Plan 6 – Synthèse des potentiels et contraintes – Entrée ouest                     | 53 |
| Plan 7 – Synthèse des orientations d’aménagement – Noyau villageois et entrée nord | 60 |
| Plan 8 – Synthèse de la programmation spatiale – Noyau villageois                  | 63 |
| Plan 9 – Synthèse de la programmation spatiale – Entrée nord                       | 64 |
| Plan 10 – Synthèse de la programmation spatiale – Entrée est                       | 65 |
| Plan 11 – Synthèse de la programmation spatiale – Entrée ouest                     | 66 |

## LISTE DES FIGURES

|  |    |
|--|----|
| Figure 1 – Territoire visé par le Plan directeur   | 8  |
| Figure 2 – Structures organisationnelles – Revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles                 | 10 |
| Figure 3 – Occupation du sol – Noyau villageois et entrée nord   | 18 |
| Figure 4 – Zonage en vigueur – Noyau villageois et entrée nord   | 19 |
| Figure 5 – Occupation du sol – Entrée est  | 20 |
| Figure 6 – Zonage en vigueur – Entrée est  | 21 |
| Figure 7 – Occupation du sol – Entrée ouest  | 22 |
| Figure 8 – Zonage en vigueur – Entrée ouest  | 23 |
| Figure 9 – Propriété des terrains - Entrée ouest   | 24 |
| Figure 10 – Propriété des terrains - Entrée est  | 24 |
| Figure 11 – Propriété des terrains - Noyau villageois et entrée nord                                   | 25 |
| Figure 12 – Bâtiments à caractère historique, archéologique et patrimonial - Vieux-Pointe-aux-Trembles | 31 |

|  |    |
|--|----|
| Figure 13 – Unités paysagères du noyau villageois et entrée nord | 39 |
| Figure 14 – Unités paysagères des entrées est et ouest           | 41 |
| Figure 15 – Interventions proposées – Entrée nord                | 67 |
| Figure 16 – Interventions proposées – Entrée est                 | 69 |
| Figure 17 – Interventions proposées – Entrée ouest               | 71 |
| Figure 18 – Interventions proposées – Noyau villageois           | 75 |
| Figure 19 – Interventions proposées – Noyau villageois           | 75 |
| Figure 20 – Interventions proposées – Centre Roussin             | 76 |
| Figure 21 – Interventions proposées – Centre Roussin             | 77 |
| Figure 22 – Concept d’aménagement – Place du village             | 79 |
| Figure 23 – Interventions proposées – Place du village           | 79 |
| Figure 24 – Interventions proposées – Place du village           | 80 |
| Figure 25 – Interventions proposées – Place du village           | 80 |
| Figure 26 – Interventions proposées – Place du village           | 81 |
| Figure 27 – Interventions proposées – Place du village           | 81 |
| Figure 28 – Interventions proposées – Place du village           | 82 |
| Figure 29 – Interventions proposées – Place du village           | 82 |
| Figure 30 – Interventions proposées – Place du village           | 83 |
| Figure 31 – Interventions proposées – Place du village           | 83 |
| Figure 32 – Interventions proposées – Maison du citoyen          | 85 |
| Figure 33 – Interventions proposées – Vitrine fluviale           | 88 |
| Figure 34 – Interventions proposées – Vitrine fluviale           | 88 |
| Figure 35 – Interventions proposées – Vitrine fluviale           | 89 |
| Figure 36 – Interventions proposées – Vitrine fluviale           | 89 |
| Figure 37 – Interventions proposées – Vitrine fluviale           | 90 |
| Figure 38 – Interventions proposées – Vitrine fluviale           | 90 |

## LISTE DES TABLEAUX

|   |    |
|---|----|
| Tableau 1 – Orientations générales et balises d’aménagement identifiées au chapitre d’arrondissement – Planification détaillée du noyau villageois de Pointe-aux-Trembles | 9  |
| Tableau 2 – Propriété des terrains visés par le Plan directeur  | 24 |
| Tableau 3 – Historique des démarches réalisées – Études et inventaires archéologiques   | 29 |
| Tableau 4 – Éléments d’intérêt patrimonial du Vieux-Pointe-aux-Trembles   | 30 |
| Tableau 5 – Caractérisation du cadre bâti actuel du noyau villageois  | 34 |
| Tableau 6 – Caractérisation du cadre bâti actuel des entrées nord, est et ouest   | 35 |
| Tableau 7 – Caractérisation des unités paysagères du noyau villageois   | 38 |
| Tableau 8 – Caractérisation des unités paysagères des entrées nord, est et ouest  | 40 |
| Tableau 9 – Caractérisation actuelle des principaux axes de circulation   | 42 |
| Tableau 10 – Caractérisation actuelle des zones de stationnement  | 44 |
| Tableau 11 – Oeuvres d’art public recensées sur le territoire de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles   | 48 |
| Tableau 12 – Problématiques et enjeux du Plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles   | 54 |

## ANNEXES

|  |    |
|--|----|
| Annexe A – Exemples d’aménagements urbains | 99 |
|--|----|

## 1 INTRODUCTION

### 1.1 CONTEXTE

Le présent document constitue le Plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles. Il découle directement de l'adoption du Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles par l'arrondissement en mars 2009.

Par ce document, l'arrondissement pose un geste concret visant à affirmer sa volonté :

- de protéger et mettre en valeur l'histoire et le patrimoine du Vieux-Pointe-aux-Trembles;
- de revitaliser et d'améliorer la qualité de vie du quartier;
- d'ouvrir des fenêtres sur le fleuve;
- d'attirer des investissements dans le secteur.

#### Qu'est-ce qu'un Plan directeur?

Il s'agit d'un outil de planification visant à déterminer et à prioriser les interventions à réaliser dans un secteur donné pour atteindre les objectifs fixés par l'arrondissement, en accord avec ses partenaires.

### 1.2 DESCRIPTION DE LA ZONE D'ÉTUDE

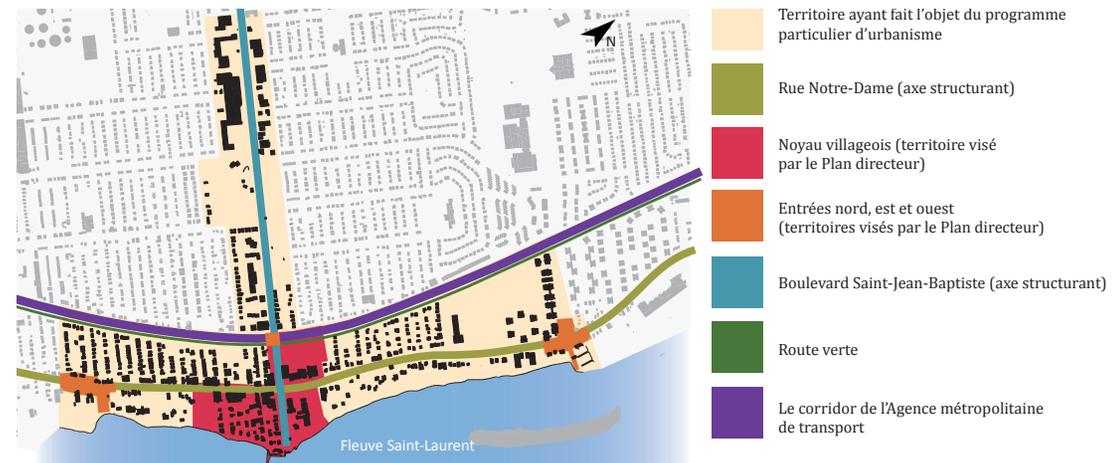
Situé à l'extrémité est de l'île de Montréal et délimité par la rivière des Prairies au nord et par le fleuve Saint-Laurent au sud, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles couvre une superficie de 42,3 km<sup>2</sup>, ce qui en fait le deuxième plus grand arrondissement de l'île après celui de Saint-Laurent. Sur le plan démographique, la population de l'arrondissement se chiffre en 2012 à 110 446 personnes, ce qui en fait le sixième plus peuplé de l'île.

La zone d'étude visée par le présent Plan directeur constitue une partie du secteur ayant fait l'objet du Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles de 2009. Elle mise plus spécifiquement sur les secteurs correspondants au noyau villageois et aux points d'entrée qui permettront d'identifier ce secteur, ainsi que les sections d'artères qui les relient. Elle est ainsi composée de quatre (4) ensembles :

- le noyau villageois;
- l'entrée nord;
- l'entrée nord du noyau;
- l'entrée est;
- l'entrée ouest;

Ceux-ci sont reliés entre eux par deux axes routiers d'envergure : la rue Notre-Dame (est-ouest), de la 1<sup>ère</sup> avenue au boulevard du Tricentenaire et le boulevard Saint-Jean-Baptiste (nord-sud), de la rue de Montigny au fleuve Saint-Laurent. Le corridor de l'Agence métropolitaine de transport et la route Verte traversent également le secteur dans l'axe est-ouest.

Figure 1 – Territoire visé par le Plan directeur



### 1.3 HISTORIQUE DU PROJET

Le chapitre d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal a été adopté en septembre 2005<sup>1</sup>. Celui-ci cible sept (7) secteurs nécessitant une planification détaillée de portée locale, dont le noyau villageois de Pointe-aux-Trembles. Le document identifie deux orientations générales devant guider la planification détaillée du secteur ainsi que huit (8) balises d'aménagement.

**Tableau 1 – Orientations générales et balises d'aménagement identifiées au chapitre d'arrondissement – Planification détaillée du noyau villageois de Pointe-aux-Trembles<sup>2</sup>**

| ORIENTATIONS GÉNÉRALES  | BALISES D'AMÉNAGEMENT   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger et mettre en valeur le noyau villageois de Pointe-aux-Trembles</li> <li>• Soutenir le maintien des activités commerciales et de services</li> </ul> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maintenir le secteur commercial de voisinage et soutenir sa revitalisation.</li> <li>2. Réaménager le domaine public de la rue Notre-Dame Est et du boulevard Saint-Jean-Baptiste.</li> <li>3. Mettre en valeur les rives du fleuve.</li> <li>4. Réaménager le terrain vacant situé à l'arrière du centre Roussin.</li> <li>5. Mettre en valeur le patrimoine bâti et archéologique.</li> <li>6. Intégrer le réseau cyclable aux différents points d'intérêt du noyau villageois.</li> <li>7. Promouvoir la rénovation des bâtiments résidentiels et commerciaux.</li> <li>8. Réaménager certains espaces verts.</li> </ol> |

Suite à l'adoption du chapitre par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, le Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles a été développé et adopté en 2009. Le Plan directeur constitue la première étape de mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme et vise à répondre à plusieurs des enjeux identifiés dans ce document.

Le projet de revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles s'inscrit également dans la *Stratégie de développement économique 2011-2017, Entreprendre Collaborer Réussir dans l'est de Montréal* présentée par le maire de Montréal auprès des acteurs politiques et d'affaires de l'est de Montréal à l'automne 2011.

Le *Plan d'action 2007-2017 - Montréal métropole culturelle*, adopté par la Ville de Montréal et plusieurs partenaires, cible notamment comme projet porteur la création de quartiers culturels. En avril 2012, la Ville a approuvé une orientation d'ensemble portant sur le déploiement de ces quartiers culturels. Le projet de revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles a été identifié par l'arrondissement comme quartier culturel potentiel et s'inscrit en lien avec cette démarche. Ainsi, le Plan directeur ne mise pas uniquement sur les aspects urbanistiques, d'aménagement et d'économie, mais inclut également un volet culturel, artistique et événementiel ainsi qu'un volet de mise en valeur et d'interprétation du patrimoine.

<sup>1</sup> Sa dernière mise à jour date de février 2012.

<sup>2</sup> Chapitre d'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, section 20.4.4 – Noyau villageois de Pointe-aux-Trembles, pages 29 et 30.

## 1.4 MÉTHODOLOGIE

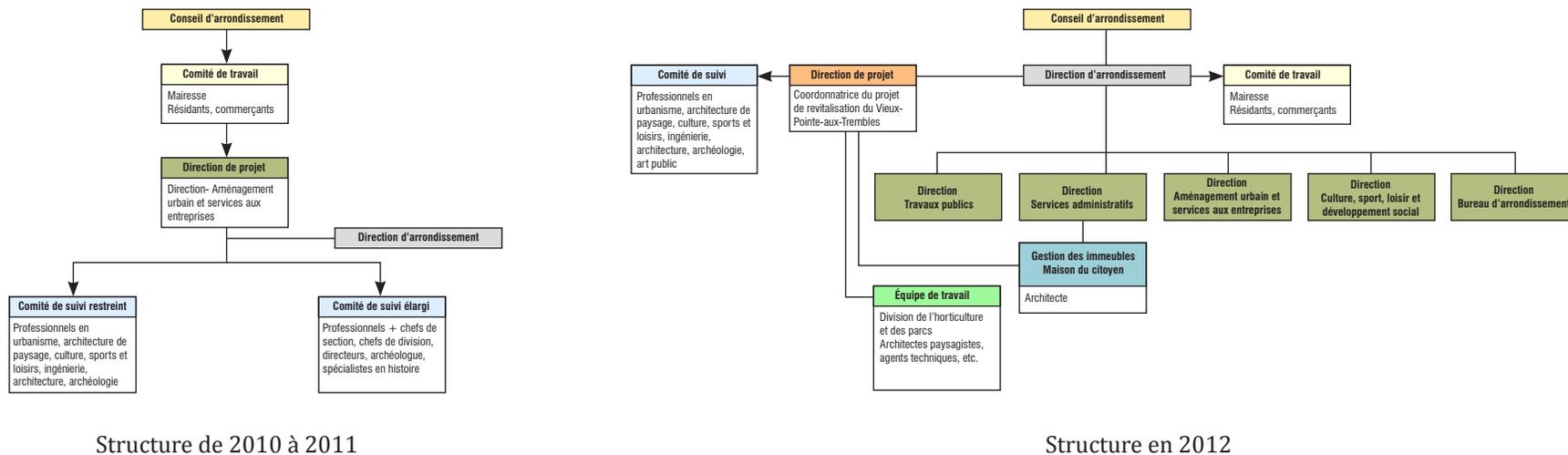
Le Plan directeur représente le fruit de trois années de réflexions, consultations et études menées par des comités mis sur pied spécifiquement pour ce projet. Ces comités ont regroupé un ensemble d'intervenants, selon les structures présentées ci-après (figure 2).

Afin d'enrichir l'analyse, plusieurs études ont été réalisées portant sur le patrimoine, l'archéologie, l'environnement, la circulation, le stationnement, l'accoustique et autres. Les différentes études figurent à la bibliographie. La recherche de projets urbanistiques ailleurs dans le monde a également permis d'alimenter la réflexion sur les possibilités d'intervention. Ces comparables sont joints au Plan directeur à l'annexe A.

De plus, la population du quartier a été invitée à assister à une rencontre d'information portant sur les propositions du Plan directeur lors d'une assemblée publique d'information qui s'est tenue le 15 juin 2011 au centre Roussin et à laquelle une centaine de personnes ont participé.

En début de parcours, la gestion du projet a été assumée par la *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* de l'arrondissement, celle-ci ayant été maître d'oeuvre du processus d'élaboration du Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles. L'envergure du projet et l'implication nécessaire de l'ensemble des directions de l'arrondissement, particulièrement la division de l'horticulture et des parcs pour la planification et la réalisation des projets, ainsi que des services corporatifs de la Ville de Montréal ont rapidement confirmé le besoin de nommer une coordonnatrice de projet non liée aux directions. La structure de 2012 assure une neutralité et une approche de communication et de coordination transparente au sein des différentes directions.

Figure 2 – Structures organisationnelles – Revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles (2010 à 2012)



## 1.5 STRUCTURE DU DOCUMENT

Le Plan directeur (version web) est divisé en quatre (4) grandes sections :

- **Analyse du territoire à l'étude** : cette section a pour objectif d'identifier les potentiels et les contraintes propres à chacun des éléments et thématiques qui structurent le territoire (ex : occupation du sol, infrastructures municipales, cadre bâti actuel, valeurs patrimoniales, offre en culture, sports, loisirs et activités communautaires, art public). L'analyse constitue l'étape première de laquelle sont issus les problématiques et enjeux, les orientations d'aménagement et la mise en œuvre.
- **Problématiques et enjeux** : cette section présente la synthèse des problématiques issues de l'analyse du territoire et identifie les enjeux qui en découlent.
- **Orientations d'aménagement** : cette section établit la vision qui guide le Plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles et décrit le parti d'aménagement qui s'en suit. Elle présente le vocabulaire de formes que l'on souhaite donner au site et la synthèse des orientations d'aménagement.
- **Mise en œuvre** : cette section constitue le cœur du document. Elle présente de manière concrète la mise en œuvre du Plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles. Les interventions proposées, regroupées en secteurs spatiaux, visent à répondre aux problématiques et enjeux soulevés, en accord avec la vision et les orientations d'aménagement. Elle inclut également le volet d'offre de services en culture et patrimoine qui permettra d'animer les espaces.

## 1.6 LIMITES DU PLAN DIRECTEUR

Le Plan directeur se veut l'outil de planification et de mise en œuvre des interventions prévues dans la partie du Vieux-Pointe-aux-Trembles correspondant à la zone d'étude. Il s'appuie sur les différentes politiques, plans et stratégies de la Ville de Montréal en vigueur, notamment la Politique de développement culturel qui a permis d'évoluer vers la notion de quartiers culturels, ainsi que du Plan directeur des parcs de l'arrondissement.

Le présent document vise à identifier les interventions essentielles à la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles. Ces interventions sont présentées sous forme d'esquisses d'aménagement et devront être détaillées à l'étape de la réalisation. Dans cette optique, un cahier des critères de design sera développé. Celui-ci présentera les lignes directrices au niveau du choix des matériaux, du mobilier urbain et des principes de design et deviendra le document de référence lors de travaux futurs. Par ailleurs, soulignons que certaines interventions exigeront au préalable l'élaboration de scénarios détaillés ou la réalisation d'études de faisabilité.

En ce qui a trait au volet de l'offre en culture et animation ainsi qu'un volet de mise en valeur et d'interprétation du patrimoine, plusieurs étapes devront être franchies avant de pouvoir proposer une programmation et des interventions finales qui permettront d'unifier l'ensemble du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

### *Politiques de la Ville de Montréal en vigueur*

- Politique de développement culturel
- Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle
- Politique du patrimoine
- Cadre d'intervention en art public
- « Montréal Ville UNESCO de design »
- Plan de développement en tourisme culturel
- Agenda 21 de la culture
- Plan d'urbanisme
- Plan de développement urbain
- Plan de développement durable de la collectivité montréalaise
- Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
- Politique municipale d'accessibilité universelle
- Stratégie de développement économique
- Imaginer – Réaliser Montréal 2025
- Plan de transport
- Politique familiale
- Politique de l'arbre

## 2 ANALYSE DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE

Cette section présente l'analyse du territoire faisant partie du Plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles. De manière plus spécifique, les thématiques suivantes sont traitées en termes de potentiel et contrainte : évolution du cadre bâti, occupation du sol, propriété des terrains, infrastructures municipales, archéologie, patrimoine, cadre bâti actuel, environnement, paysages, circulation, stationnement, acoustique, sécurité publique, offre en culture, loisirs, sports et activités communautaires. Les thématiques représentent des éléments du territoire à l'étude ayant un impact sur le développement envisageable.

### 2.1 ÉVOLUTION DU CADRE BÂTI

L'évolution du cadre bâti du Vieux-Pointe-aux-Trembles est caractérisée par cinq (5) périodes historiques marquantes et une sixième (6<sup>e</sup>) qui trace le futur. Le cadre bâti est analysé selon trois zones : noyau villageois et entrée nord du noyau, entrée est et entrée ouest.

#### 2.1.1 NOYAU VILLAGEOIS ET ENTRÉE NORD

##### FIN 17<sup>e</sup> SIÈCLE : AMORCE DU NOYAU VILLAGEOIS – LE FORT DE POINTE-AUX-TREMBLES

- Création par les Sulpiciens, en 1693, du second noyau villageois sur l'île de Montréal après Ville-Marie, un lieu choisi en raison de son positionnement stratégique, sur une pointe naturelle de trembles.
- Édification d'une palissade de bois (un fort) pour protéger le noyau villageois des attaques iroquoises, composé de quelques maisons, une chapelle et le couvent des sœurs de la congrégation Notre-Dame.
- Consolidation du noyau par la suite, notamment par l'érection de la première église de l'Enfant-Jésus-de-Pointe-aux-Trembles vers 1705, entre le couvent et le fleuve.

##### *Ce qui subsiste aujourd'hui...*

Bien que les bâtiments d'origine ne soient plus présents, la trame de rues composant l'amorce de noyau villageois demeure : rues de l'Église (devenue Bellerive), Sainte-Anne, Saint-Joseph et Saint-Jean (devenue le boulevard Saint-Jean-Baptiste).

De plus, l'emplacement d'une partie de la palissade de bois a été mise à jour lors de récentes fouilles archéologiques.

Maquette du fort de Pointe-aux-Trembles en 1693



Source: Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles  
Réalisation : Claude Belzil

### 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> SIÈCLES : CONSOLIDATION DU NOYAU VILLAGEOIS – LE CHEMIN DU ROY

- Construction de la première voie carrossable reliant Montréal à Québec, le chemin du Roy, inauguré en 1737. Il traverse Pointe-aux-Trembles, qui devient un lieu de relais important sur le trajet, contribue à la croissance démographique du village et engendre la construction de bâtiments faisant face au chemin du Roy et au fleuve.
- Déplacement du chemin du Roy à l'emplacement actuel de la rue Notre-Dame vers 1842 (inondation régulière du tracé d'origine par la crue des eaux).
- Édification du presbytère de Saint-Enfant-Jésus en 1881.

***Ce qui subsiste aujourd'hui...***

L'emplacement du premier tracé du chemin du Roy entre le presbytère et le fleuve, enfoui sous le sol et donc non perceptible aujourd'hui, demeure non mis en valeur ou aménagé.

Le presbytère Saint-Enfant-Jésus.

*Le presbytère Saint-Enfant-Jésus*



Source: Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles

### FIN 19<sup>e</sup> – DÉBUT 20<sup>e</sup> SIÈCLE : POINTE-AUX-TREMBLES, LIEU DE VILLÉGIATURE – PONT ROUTIER ET VOIE FERRÉE

- 1896 : construction d'une voie de chemin de fer par le Canadien National (alors Chateauguy & Northern Railway) et desserte de Pointe-aux-Trembles par le tramway.
- 1904 : construction du pont Laurier à l'extrémité est de l'île de Montréal.
- Transformation de la paroisse de Pointe-aux-Trembles en un lieu de villégiature recherché en raison de sa proximité de Montréal et de son accessibilité.
- Développement hôtelier et commercial lié à la villégiature.

***Ce qui subsiste aujourd'hui...***

La voie ferrée a été démantelée mais l'emprise ferroviaire qui était empruntée par le tramway demeure désaffectée. La piste cyclable de la route Verte longe ce corridor qui appartient à l'Agence métropolitaine de transport.

*L'Hôtel Frontenac vers 1900*



Source: Musée McCord, Montréal, Collection en ligne

## PREMIÈRE MOITIÉ DU 20<sup>e</sup> SIÈCLE : RESTRUCTURATION DU CŒUR VILLAGEOIS – LES GRANDS INCENDIES

- Construction et agrandissement de L' Académie Roussin (1907 et 1914) par les Frères du Sacré-Cœur.
- 1912 : un grand incendie détruit 53 immeubles du noyau villageois. L'église, le presbytère et le couvent sont alors épargnés.
- Construction de maisons de briques qui remplacent les édifices villageois incendiés.
- 1922 et 1935 : deux incendies détruisent le couvent des sœurs de la congrégation Notre-Dame et l'église Saint-Enfant-Jésus.
- Reconstruction face à la rue Notre-Dame du couvent (1922) et de l'église (1939).
- Autour de 1938 : construction d'un rempart de pierre visant à protéger les berges de l'érosion.
- Déclin puis disparition de l'industrie hôtelière, abandon du tramway au profit de l'autobus.

*Le village après le grand incendie de 1912*



Source: Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles

*La maison qui a subsisté à l'incendie*



### *Ce qui subsiste aujourd'hui...*

Une maison datant d'avant l'incendie du côté ouest du boulevard Saint-Jean-Baptiste et une partie importante du cadre bâti actuel, construit entre 1912 et 1950.

L'église Saint-Enfant-Jésus et les bâtiments de l'ancienne Académie Roussin et de l'ancien couvent des sœurs de la congrégation Notre-Dame.

Le rempart de pierre qui protège les berges de l'érosion du courant du fleuve Saint-Laurent.

DEUXIÈME MOITIÉ DU 20<sup>e</sup> SIÈCLE :

DÉCLIN DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES – GRANDES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES ET DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

- Années 1950 et 1960 : développement de nouveaux pôles d'activités à l'extérieur du noyau villageois du Vieux-Pointe-aux-Trembles.
- Transformation du boulevard Saint-Jean-Baptiste en un nouvel axe d'urbanisation au nord de Notre-Dame, avec la construction de mails commerciaux.
- Élargissement du boulevard Saint-Jean-Baptiste au sud de Notre-Dame et aménagement d'un terre-plein central qui sera par la suite transformé en stationnement.
- Démantèlement du chemin de fer.
- Installation sur la rive de la compagnie de services portuaires « Chaloupiers de Montréal ».
- Années 1980 : Construction du réseau des eaux usées sous le boulevard Saint-Jean-Baptiste entre le fleuve et la rue Notre-Dame et sous la rue Notre-Dame, ainsi que l'édicule de béton et de pierre par la communauté urbaine de Montréal (maintenant sous la gouverne de la Ville de Montréal par la Direction de l'épuration des eaux usées).
- 1996 et 1997 : aménagement et nomination du parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles

*Ce qui subsiste aujourd'hui...*

La configuration distincte du boulevard Saint-Jean-Baptiste ainsi que son aménagement en tant qu'espace de stationnement.

Une partie du cadre bâti actuel, construit après 1950. Les installations de la compagnie de services portuaires « Chaloupiers de Montréal », au bout du boulevard Saint-Jean-Baptiste.

*Le boulevard Saint-Jean-Baptiste depuis son élargissement*



DÉBUT DU 21<sup>e</sup> SIÈCLE :

REVITALISATION DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES – VERS UNE NOUVELLE QUALITÉ DE VIE

- 2009 : Adoption par le conseil d'arrondissement d'un Programme particulier d'urbanisme (P.P.U.) du Vieux-Pointe-aux-Trembles.
- 2009 : Modification du règlement de zonage pour les usages des bâtiments sur le côté ouest du boulevard Saint-Jean-Baptiste au sud de la rue Notre-Dame selon le P.P.U. du Vieux-Pointe-aux-Trembles afin de permettre des activités commerciales en support à la fonction récréotouristique visée du secteur
- 2011 : Acquisition par l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles du couvent des soeurs de la congrégation Notre-Dame et de son terrain pour le transformer en Maison du citoyen.

*Ancien couvent des soeurs de la congrégation Notre-Dame*



### 2.1.2 ENTRÉE OUEST

- 1674 : un premier moulin est construit par les Sulpiciens au pied du fort de Pointe-aux-Trembles.
- 1719 : en raison de l'érosion des berges à proximité du noyau villageois de la disparition du moulin au bord de l'eau, un second moulin est érigé à l'extérieur de l'enceinte du fort. Le terrain du nouveau moulin et les zones avoisinantes sont alors gardés de toute construction ou végétation par les Sulpiciens pour que rien ne nuise à l'apport en vent et au bon fonctionnement du moulin.
- 1823 : le moulin est rehaussé pour contenir deux moulanges et devient alors le plus haut moulin de la province.
- 1840-1842 : une bande de terrain est expropriée pour faire place à la construction de l'actuelle rue Notre-Dame, alors chemin du Roy.
- 1866 : le moulin cesse de fabriquer de la farine et n'est plus en opération.
- Première moitié du 20<sup>e</sup> siècle : développement résidentiel aux abords de l'ancien moulin.
- 1960 : un salon funéraire est construit devant le moulin et s'implante à un mètre de celui-ci.
- 1977 : un règlement est voté par la municipalité de Pointe-aux-Trembles afin d'empêcher la démolition du moulin.
- 1983 : le moulin est classé bien archéologique en vertu de la Loi sur les biens culturels du gouvernement provincial.
- 2001 : la Ville de Montréal achète le site du moulin et du salon funéraire.
- 2005 : démolition du salon funéraire par la Ville de Montréal.
- 2007-2008 : restauration du moulin, aménagement du parc, construction d'un belvédère, confection d'un parcours muséologique et d'outils d'animation.
- Juin 2009 : inauguration et ouverture du moulin restauré au sein du nouveau parc du Vieux-Moulin de Pointe-aux-Trembles, incluant un circuit d'interprétation du patrimoine et un belvédère face au fleuve.

*Le moulin vers 1900*



Source: Musée McCord, Montréal, Collection en ligne

*Le moulin avant la démolition du salon funéraire de 1960*



Le moulin aujourd'hui restauré



Vue du parc du Vieux-Moulin de Pointe-aux-Trembles



**Ce qui subsiste aujourd'hui...**

Le moulin à vent de Pointe-aux-Trembles est l'un des plus anciens moulins du Québec et constitue un exemple intéressant d'architecture préindustrielle.

Avec ses quatre étages, c'est la plus haute structure de ce type dans la province.

Source : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

### 2.1.3 ENTRÉE EST

- 1842 : construction du chemin du Roy, maintenant rue Notre-Dame.
- Du milieu du 19<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, développement résidentiel de villégiature aux abords de l'artère.
- Milieu des années 1960 : construction du boulevard Daniel-Johnson, perpendiculaire à la rue Notre-Dame, qui relie le secteur à l'autoroute métropolitaine.
- 1974 : le 300<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Ville de Pointe-aux-Trembles est souligné en changeant le nom du boulevard Daniel-Johnson au boulevard du Tricentenaire.
- Du côté du fleuve, ce secteur est occupé aujourd'hui par la marina Pointe-aux-Trembles, la dernière encore en fonction de la pointe de l'île.
- Du côté du fleuve, en rive à l'ouest de la marina, la batture de Pointe-aux-Trembles, milieux naturels uniques, reconnus par la World Wildlife Fund- Union québécoise pour la conservation de la nature.

**Ce qui subsiste aujourd'hui...**

Le boulevard du Tricentenaire, qui marque l'entrée est du territoire, est perpendiculaire au fleuve à l'endroit où se trouve la batture de Pointe-aux-Trembles.

Composée de marais riverains et herbiers aquatiques soumis aux inondations, cette batture constitue l'une des dernières frayères en eau calme du fleuve Saint-Laurent à proximité de la rive.

Source : ZIP Jacques-Cartier.

Marina de Pointe-aux-Trembles

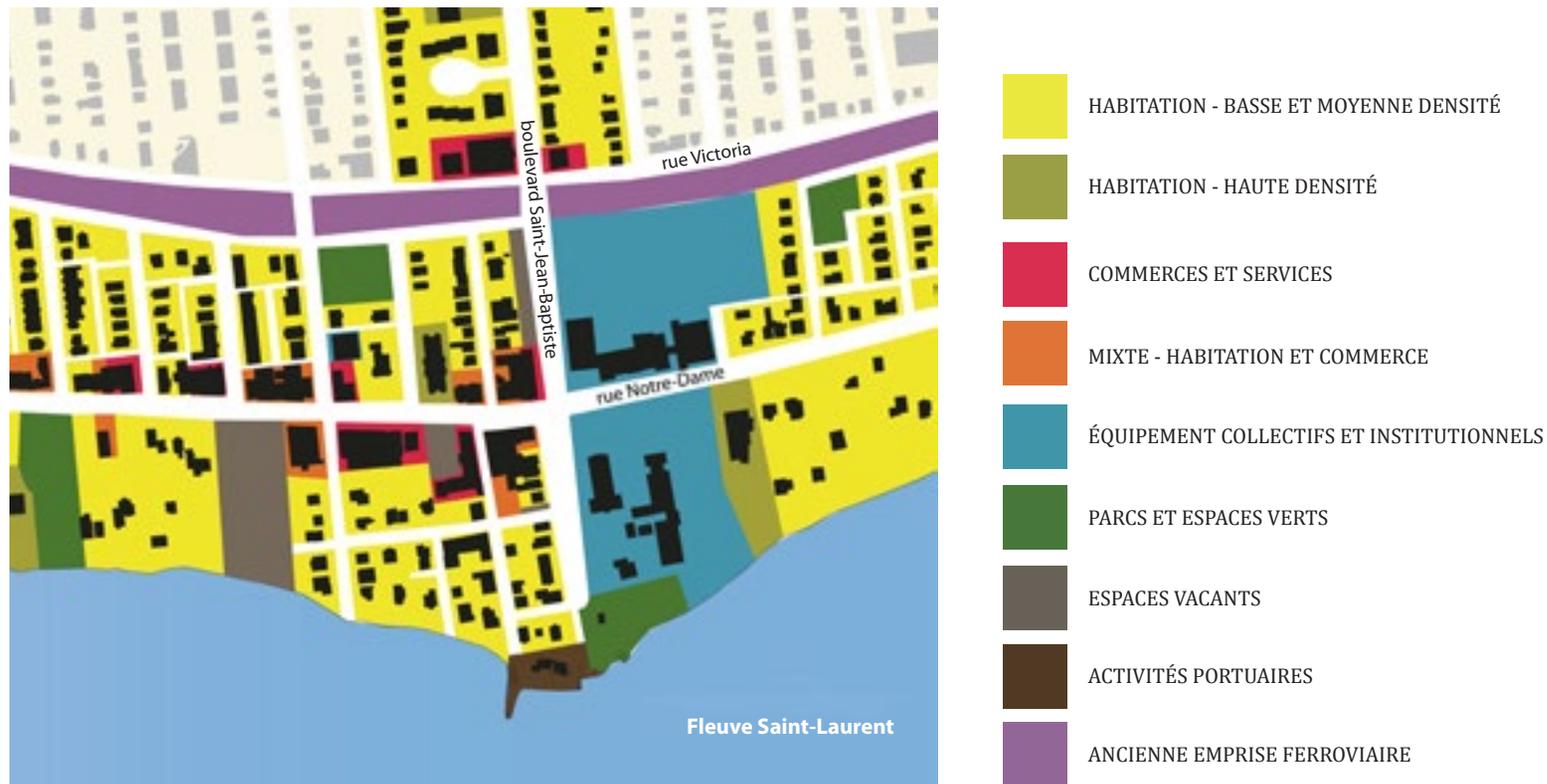


## 2.2 OCCUPATION DU SOL ET ZONAGE EN VIGUEUR

Les figures ci-après illustrent, par secteur, l'occupation du sol et les intentions d'aménagement qui se traduisent par le zonage en vigueur. Pour chacun des secteurs, les potentiels et contraintes qui en découlent sont identifiés.

### 2.2.1 NOYAU VILLAGEOIS ET ENTRÉE NORD

Figure 3 - Occupation du sol - Noyau villageois et entrée nord



**Potentiels :**

- Importante largeur d'emprise du boulevard Saint-Jean-Baptiste au sud de la rue Notre-Dame, qui offre un potentiel majeur de réaménagement;
- Place prépondérante occupée par les équipements collectifs et institutionnels (centre Roussin, église Saint-Enfant-Jésus, ancien couvent des sœurs de la congrégation Notre-Dame), à optimiser et mettre en valeur;
- Accès au fleuve Saint-Laurent via le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, qui possède un potentiel de bonification du point de vue de son aménagement;
- Disponibilité de deux terrains vacants à développer, dont un qui offre une fenêtre sur le fleuve;
- Présence d'activités maritimes uniques, accessibles via le boulevard Saint-Jean-Baptiste.

**Contraintes :**

- Faiblesse de l'offre commerciale actuelle et forte déstructuration de l'axe Notre-Dame en tant qu'artère de commerces et services;
- Forte déstructuration du boulevard Saint-Jean-Baptiste au niveau visuel et fonctionnel : prédominance des espaces de stationnement, faible encadrement de l'axe;
- Présence de l'emprise ferroviaire, qui crée une barrière entre le noyau villageois et le secteur plus au nord;
- Présence de réseaux désuets (aqueduc et épuration des eaux usées) et de fils aériens;
- Tenure des bâtiments bordant le boulevard Saint-Jean-Baptiste (résidentiel à l'ouest, institutionnel à l'est), qui limite les possibilités d'intervention ou implique la réalisation d'ententes avec les propriétaires.

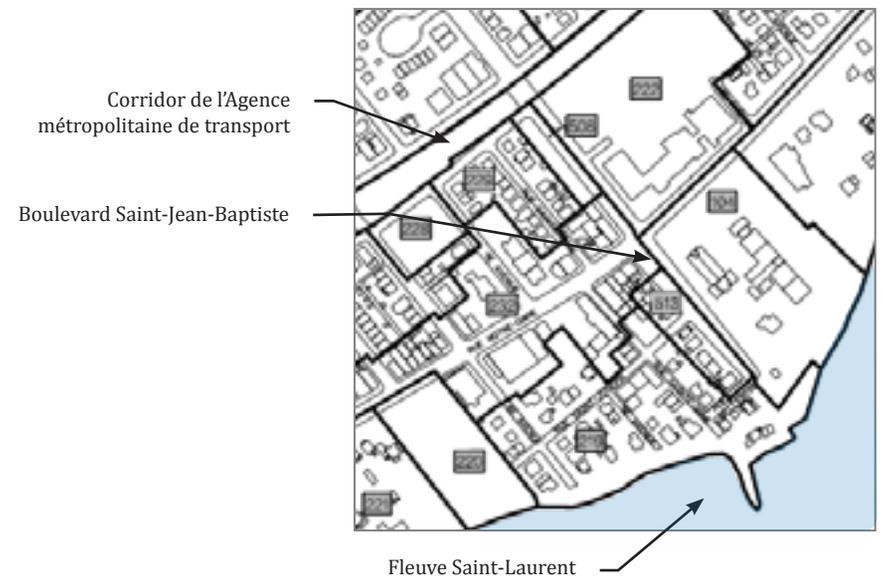
- Le règlement de zonage permet des usages résidentiels multi-familiaux ou collectifs et de parcs et espaces verts sur le terrain vacant situé à la limite ouest du noyau villageois (zone 220).

- Le règlement de zonage permet uniquement l'usage de parc de stationnement sur le terrain vacant de propriété municipale, situé en bordure du boulevard Saint-Jean-Baptiste (zone 508).

- Le règlement de zonage offre la possibilité d'accueillir, dans la zone située en bordure du boulevard Saint-Jean-Baptiste et actuellement occupée par des résidences (zone 513), certaines activités commerciales en support à la fonction récréotouristique soit :

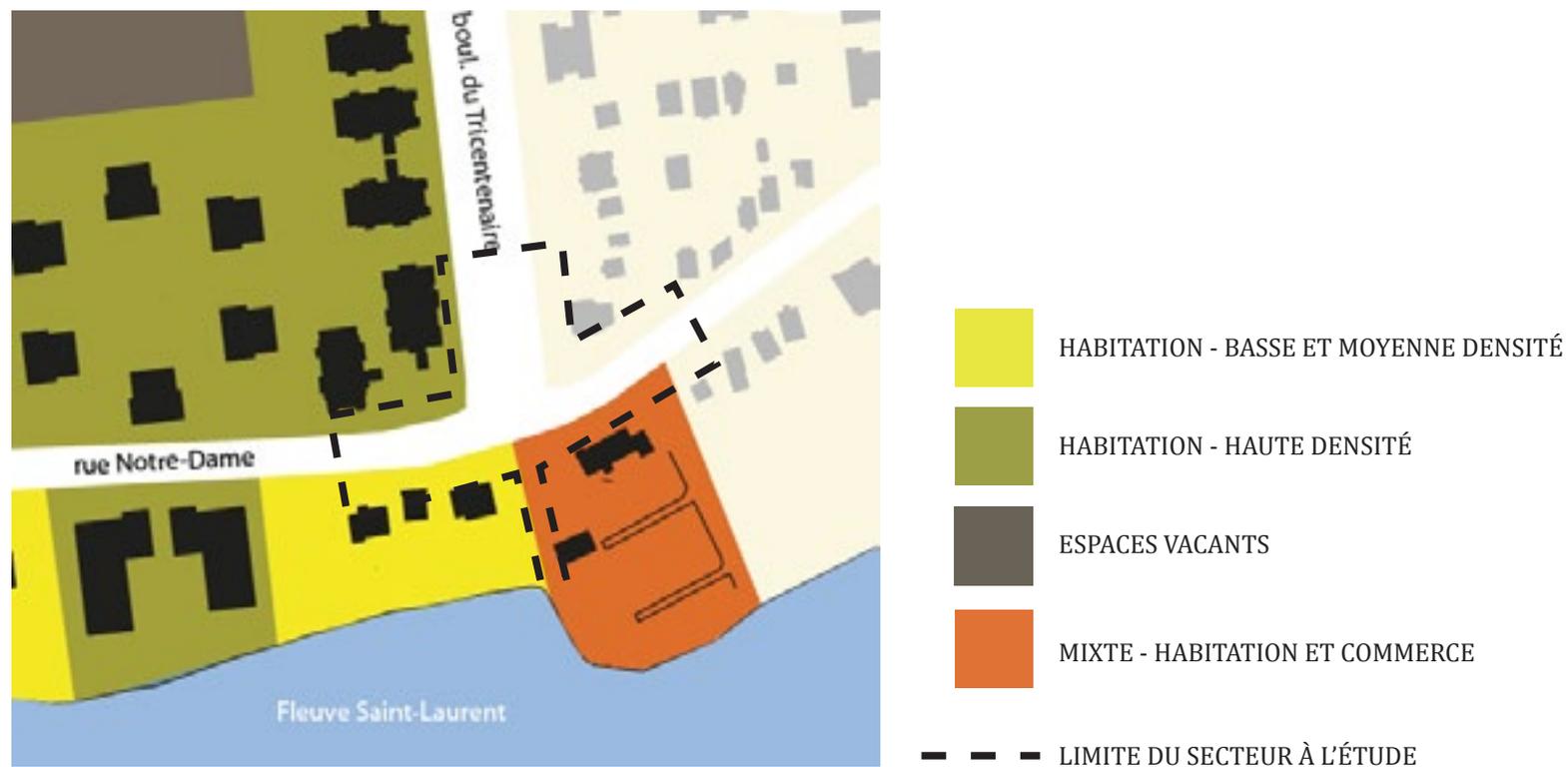
- Épicerie fine, boulangerie, café, chocolatier, fromagerie, pâtisserie, fruiterie, dépanneur, fleuriste, salon de thé, crèmerie, restaurant, vente de vin et spiritueux, galeries d'art, etc.

**Figure 4 - Zonage en vigueur - Noyau villageois et entrée nord**



### 2.2.3 ENTRÉE EST

Figure 5 - Occupation du sol - Entrée est



**Potentiels :**

- Important potentiel de mise en valeur de la marina à des fins récréotouristiques, moyennant une entente avec le propriétaire de la marina, qui représente la seule marina encore en activité dans l'Est de Montréal;
- Configuration du terrain de la marina, qui offre la possibilité de créer une vitrine sur le fleuve;
- Potentiel de connexion de l'entrée est au réseau cyclable de la route Verte qui longe le corridor de l'Agence métropolitaine de transport via le boulevard du Tricentenaire.

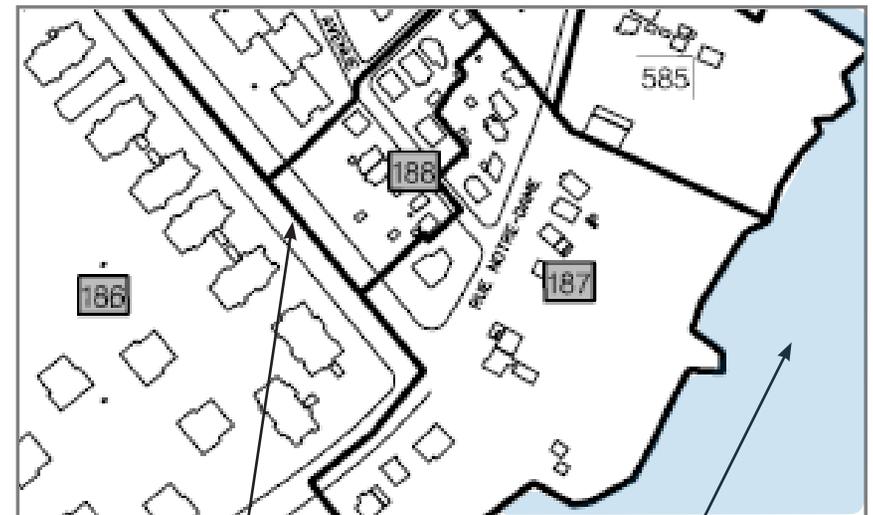
**Contraintes :**

- L'intersection de la rue Notre-Dame et du boulevard du Tricentenaire présente une largeur d'emprise excessive, pour la capacité actuelle de fréquentation, un manque d'encadrement et une absence de traitement;
- Importance de la circulation automobile à l'intersection de la rue Notre-Dame et du boulevard du Tricentenaire : la rue Notre-dame est une voie de transit majeure; le boulevard du Tricentenaire constitue, avec le boulevard Saint-Jean-Baptiste, le seul axe nord-sud à donner accès à l'autoroute métropolitaine depuis Pointe-aux-Trembles;
- Le boulevard du Tricentenaire et la rue Notre-Dame (entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et le boulevard du Tricentenaire) sont des artères où le camionnage est permis de jour, ce qui implique le maintien d'une largeur minimale au carrefour permettant les manœuvres des camions (rayon de braquage).

-La majeure partie de l'entrée est se trouve dans la zone 187, qui autorise les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales, de même que les commerces et services de voisinage.

-Advenant la mise en place d'un accès à l'eau dans ce secteur, l'article 36 du RCA09-Z01 et ses amendements stipulent que l'usage «Parc» est autorisé dans toutes les zones ou envisager la création d'une zone distincte qui permettrait d'officialiser cet accès.

Figure 6 - Zonage en vigueur - Entrée est



Boulevard du Tricentenaire

Fleuve Saint-Laurent

## 2.2.2 ENTRÉE OUEST

Figure 7 - Occupation du sol - Entrée ouest



**Potentiels :**

- Important potentiel d'attraction lié à la présence du parc du Vieux-Moulin de Pointe-aux-Trembles qui permet un point de vue magnifique sur le fleuve, à partir d'un belvédère, en plus d'inclure un pavillon offrant des activités d'interprétation et d'animation;
- Potentiel de mieux faire connaître le vieux moulin, érigé en 1719 et restauré en 2007-2008, qui constitue un important témoin du passé et qui demeure l'un des plus anciens moulins encore existants, bien intégré dans l'aménagement récent du parc du Vieux-Moulin de Pointe-aux-Trembles;
- Présence et repère visuel important créé par le Vieux-Moulin pour les usagers de la rue Notre-Dame;
- Présence, du côté nord de la rue Notre-Dame, de bâtiments à vocation commerciale ou mixte ayant un potentiel d'utilisation à des fins récréotouristiques;
- Potentiel de connexion de l'entrée ouest au réseau cyclable de la route Verte qui longe le corridor de l'Agence métropolitaine de transport.

**Contraintes :**

- Absence d'aménagement et de structuration de la porte d'entrée;
- Présence d'une population résidente (impacts potentiels des activités touristiques).

-La vocation récréative et de détente du parc du Vieux-Moulin de Pointe-aux-Trembles est reconnue au règlement de zonage (zone 225);

-La zone 226 autorise les usages résidentiels multifamiliaux ou collectifs, ce qui correspond aux édifices actuellement en place;

-Le zonage permet aux terrains situés du côté nord de la rue Notre-Dame d'accueillir des résidences unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales de même que des commerces et services de voisinage et artériels, ce qui offre un potentiel pour des commerces liés au récréotourisme (zone 583)

Figure 8 - Zonage en vigueur - Entrée ouest



## 2.3 PROPRIÉTÉ DES TERRAINS

Le tableau suivant présente la propriété des terrains visés par le Plan directeur, en fonction des trois (3) grands secteurs.

**Tableau 2 – Propriété des terrains visés par le Plan directeur**

| Propriétaire  | Noyau villageois et entrée nord  | Entrée ouest                                | Entrée est  |
|---|--|---|---|
| <b>Ville de Montréal<br/>Domaine public</b>                 | Emprises de rue existantes<br>Emprise de la rue Bellerive (de l'Église), intégrée au parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles   | Emprises de rue existantes                  | Emprises de rue existantes  |
| <b>Ville de Montréal<br/>Domaine privé</b>                  | Ancien couvent des sœurs de la congrégation Notre-Dame incluant le terrain à l'est de l'ancien couvent; ainsi que le gymnase, l'aile ouest du couvent et le garage, qui seront démolis<br>Centre Roussin<br>Bande de terrain située à l'ouest du boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre la rue Notre-Dame et le corridor de l'Agence métropolitaine de transport<br>Bande de terrain située au nord de la rue Saint-Joseph, entre Sainte-Anne et Saint-Jean-Baptiste<br>Parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles (partie ouest du parc) | Parc du Vieux-Moulin de Pointe-aux-Trembles | Terrain à l'est de la marina avec édicule pour la Direction de l'épuration des eaux usées |
| <b>État québécois</b>                                       | Bande riveraine<br>Espaces occupés par la promenade inférieure, les quais et les bâtiments loués à la compagnie de service portuaires « Chaloupiers de Montréal »  | Bande riveraine                             | Bande riveraine<br>Terrains situés à l'arrière de la marina                               |
| <b>Fabrique de la paroisse<br/>Saint-Enfant-Jésus (SEJ)</b> | Église Saint-Enfant-Jésus, presbytère et ancienne écurie attenante<br>Terrain entourant la majeure partie du parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles   | N/A   | N/A   |
| <b>Résidences privées</b>                                   | Ensemble des bâtiments situés à l'ouest du boulevard Saint-Jean-Baptiste   | Ensemble des bâtiments                      | Ensemble des bâtiments  |

**Figure 9- Propriété des terrains - Entrée ouest**



**Figure 10- Propriété des terrains - Entrée est**

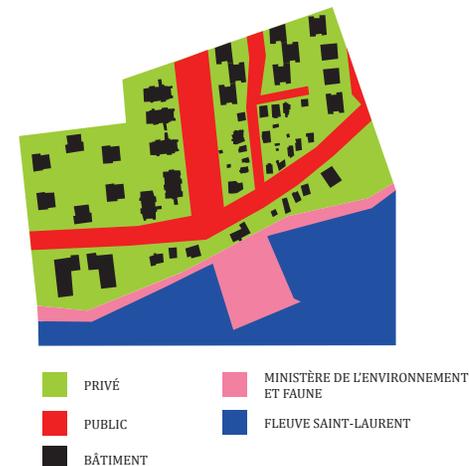
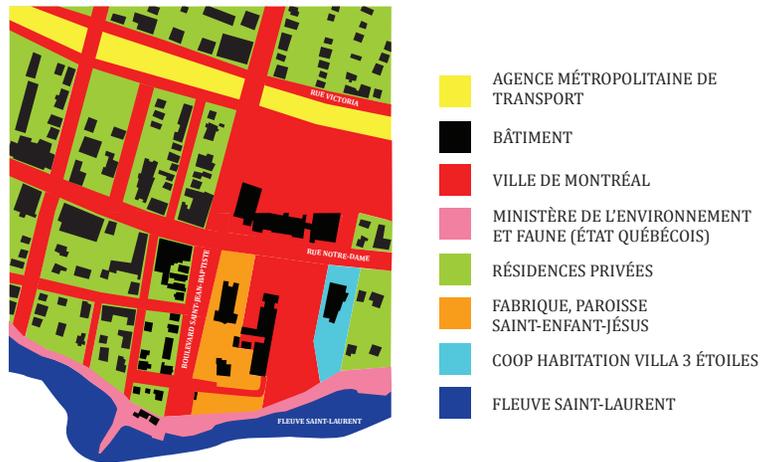


Figure 11- Propriété des terrains - Noyau villageois et entrée nord



**Potentiels :**

- La Ville est propriétaire d’une grande partie des terrains du noyau villageois et de l’entrée nord, ce qui facilite les possibilités d’intervention sur une grande partie de ce secteur;
- Le parc du Vieux-Moulin de Pointe-aux-Trembles, qui structure l’entrée ouest, appartient également à la Ville;
- Potentiel d’aménager et de réserver la bande de terrain située au nord de la rue Saint-Joseph, entre Sainte-Anne et Saint-Jean-Baptiste, pour des stationnements aux résidants du secteur.

**Contraintes :**

- La situation non régularisée du parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, majoritairement situé sur le terrain de la Fabrique;
- La situation non régularisée de la bande de terrain appartenant à la Ville mais utilisée de manière informelle par les résidents sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, au nord de Notre-Dame;
- La nécessité d’établir une entente advenant le réaménagement des abords du fleuve (présence d’une bande riveraine appartenant à l’État québécois et en partie louée par la compagnie de services portuaires « Chaloupiers de Montréal »);
- La nécessité d’établir une entente pour des interventions sur le terrain de la Fabrique;
- La nécessité d’établir une entente avec le propriétaire de la marina et avec l’État québécois advenant la création d’une ouverture sur le fleuve à l’entrée est.

Potential d’aménager et de réserver aux résidants cette bande de terrain publique en stationnement



Le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles n’appartient que partiellement à la Ville



## 2.4 INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Le noyau villageois et sa porte d'entrée nord de même que les portes d'entrée est et ouest sont tous traversés par l'intercepteur sud, qui fait partie du réseau des eaux usées et se termine à la station d'épuration des eaux usées située à Rivière-des-Prairies.

À celui-ci se raccorde un collecteur situé dans l'emprise du boulevard Saint-Jean-Baptiste au sud de Notre-Dame. Des conduites locales sont situées sous les autres rues. Une salle de contrôle avec un édifice de béton en surface, localisée dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, permet la gestion du débit des eaux usées avant leur acheminement à l'intercepteur sud. La conduite d'aqueduc principale passe dans l'emprise de la rue Notre-Dame et alimente les conduites secondaires situées sous les rues locales.

Le réseau d'égout et d'aqueduc dans les rues du vieux hameau doit être mis aux normes. Depuis 2010, des travaux de réfection à neuf ont été réalisés sur les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> avenues ainsi que le réseau sous le boulevard Saint-Jean-Baptiste au sud de la rue Notre-Dame.

### Éclairage de rue distinct



Un éclairage de rue distinct est présent sur le terre-plein central des boulevards Saint-Jean-Baptiste et du Tricentenaire ainsi que du côté nord de la rue Notre-Dame.

Sinon, l'éclairage est intégré à même les poteaux d'électricité de type « col de cygne ».

Les poteaux et fils aériens sont situés :

- du côté nord de la rue Bellerive;
- du côté sud de la rue Notre-Dame et de la rue Saint-Joseph;
- du côté est de la 8<sup>e</sup> Avenue et du boulevard Saint-Jean-Baptiste (au nord de Notre-Dame);
- du côté ouest de la rue Sainte-Anne, de la 9<sup>e</sup> Avenue et du boulevard Saint-Jean-Baptiste (au sud de Notre-Dame);
- aucun poteau ou fil aérien n'est présent sur le boulevard du Tricentenaire.

### Les intercepteurs

Ces immenses conduites souterraines qui ceignent l'île de Montréal, dont le diamètre varie entre 1,8 et 5,4 mètres, sont en quelque sorte des petites rivières souterraines qui acheminent les eaux usées provenant des collecteurs vers la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, dans le quartier Rivière-des-Prairies.

L'intercepteur sud, d'une longueur de 30,5 km, reçoit les eaux usées du secteur sud-est, qui se déversaient autrefois directement dans le fleuve Saint-Laurent. Sa construction a débuté en 1984 et sa mise en service dans le secteur de Pointe-aux-Trembles s'est faite en 1988.

Source: Site Internet de la Ville de Montréal. *L'eau de Montréal. Collecte des eaux usées. Les intercepteurs.*

### Poteaux et fils aériens rue Notre-Dame



**Potentiels :**

- Potentiel de réaménagement des infrastructures du boulevard Saint-Jean-Baptiste, au sud de la rue Notre-Dame (enlèvement des poteaux, enfouissement des fils aériens, remplacement de l'éclairage);
- Potentiel de transformation du bâtiment qui donne accès à la salle de contrôle du réseau des eaux usées.

**Contraintes :**

- La présence de l'intercepteur sud et d'un collecteur de la direction d'épuration des eaux usées, qui passent tous deux sous le boulevard Saint-Jean-Baptiste;
- La présence d'odeurs émises depuis deux regards du réseau des eaux usées à chaque extrémité du secteur du boulevard Saint-Jean-Baptiste, au sud de la rue Notre-Dame;
- L'obligation de maintenir un accès pour camions à bras rétractable à la salle de contrôle du réseau des eaux usées;
- La présence de poteaux et fils aériens qui nuisent à la qualité du paysage.

Bâtiment abritant la salle de contrôle du réseau des eaux usées



## 2.5 ARCHÉOLOGIE

Lieu de présence amérindienne et second lieu d'implantation des pionniers européens sur l'île de Montréal, le site du Vieux-Pointe-aux-Trembles est riche en histoire.

Quelques objets découverts lors de la fouille archéologique de l'automne 2009



Source: Ethnoscop, Rapport d'étape - Inventaire archéologique de l'automne 2009 - Place du Village, décembre 2009

Dès 2001, la Ville de Montréal a débuté une démarche afin de mieux connaître la composition du sol, de valider la présence d'éléments d'intérêt archéologique dans le noyau villageois et d'assurer la préservation et la mise en valeur de ces ressources dans le cadre des travaux à venir.

C'est toutefois en 2009, qu'un programme d'intervention archéologique a été développé pour appuyer le Plan directeur.

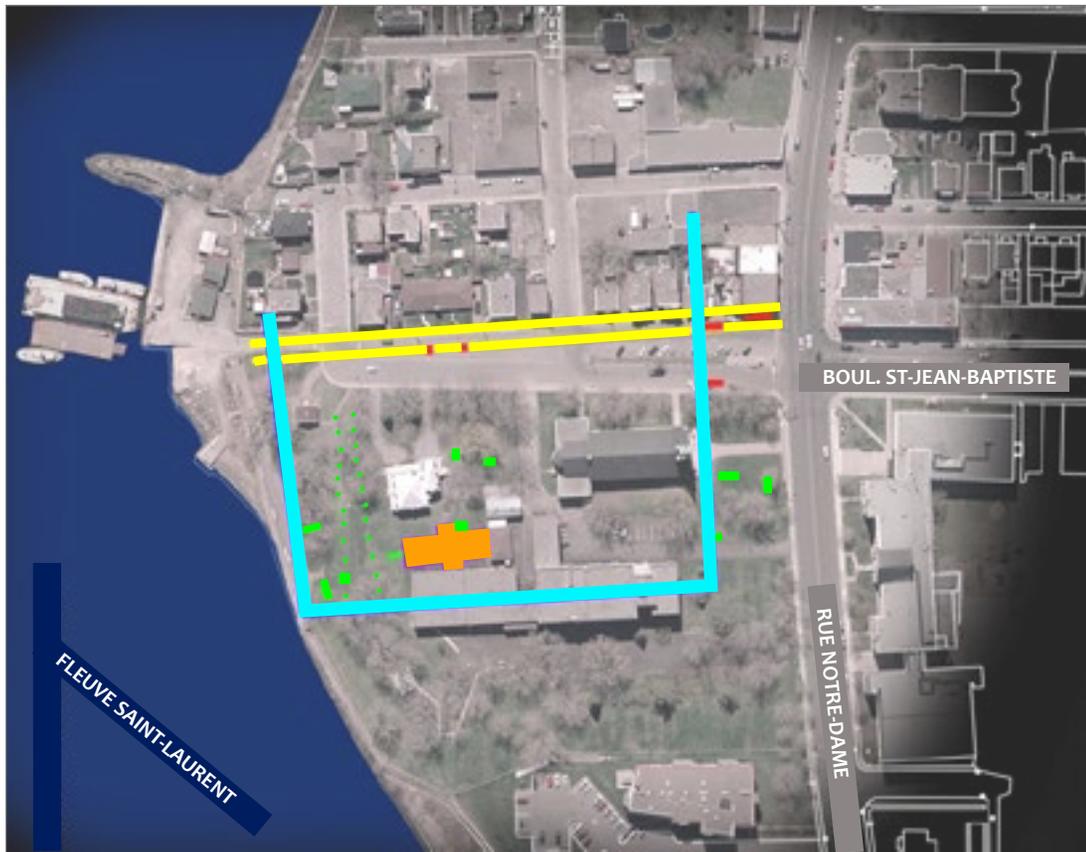
Le plan de la page suivante illustre la localisation des fouilles archéologiques effectuées, l'emplacement de la palissade et les vestiges de l'église de 1710 mis au jour de même que le tracé de l'ancienne rue Saint-Jean.

Fouilles archéologiques (noyau villageois)



Source: Ethnoscop, Rapport d'étape - Inventaire archéologique de l'automne 2009 - Place du Village, décembre 2009

### Plan 1 – Résultat des fouilles archéologiques effectuées dans le noyau villageois



-  VESTIGES, ÉGLISE DE 1710
-  ANCIENNES RUE ST-JEAN
-  PALISSADE DU FORT
-  TRANCHÉE 2009
-  TRANCHÉE 2010
-  SONDAGE PRÉHISTORIQUE

Source: Rapport d'étape - Inventaire archéologique de l'automne 2010, Noyau institutionnel de Pointe-aux-Trembles, décembre 2010

Fouilles archéologiques de 2011 - Empreinte de la palissade du fort de Pointe-aux-Trembles dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste



Source: Ville de Montréal

#### Concernant les entrées est et ouest

L'entrée est n'est pas incluse dans le secteur ayant fait l'objet de l'étude de potentiel archéologique.

L'étude de potentiel archéologique englobe l'entrée ouest, où une zone à potentiel archéologique bordant le fleuve a été identifiée. Les terrains situés au sud de la rue Notre-Dame ont également été identifiés comme des zones à potentiel archéologique historique.

Notons toutefois que dans ce secteur des entrées est et ouest, les interventions prévues au Plan directeur concernent l'emprise publique et non les terrains privés.

Le tableau ci-après présente les démarches réalisées depuis dix ans.

**Tableau 3 – Historique des démarches réalisées – Études et inventaires archéologiques**

| Date                      | Type de travail effectué   | Résultat   |
|---------------------------|--|--|
| 2001 et 2007 <sup>1</sup> | Études de potentiel archéologique  | A permis de délimiter cinq (5) grandes zones à potentiel archéologique préhistorique, toutes riveraines, de même que 61 zones à potentiel archéologique historique où des ressources archéologiques seraient préservées.   |
| Automne 2009 <sup>2</sup> | Inventaire archéologique sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste  | A permis de confirmer la présence de ressources archéologiques du Régime français là où sera aménagée la Place du Village.<br><br>Bien qu'aucune trace du Fort-de-Pointe-aux-Trembles n'ait été découverte lors de ces fouilles, des vestiges architecturaux, des couches d'occupation et des assemblages de culture matérielle contemporains de l'occupation du fort ont été identifiés.  |
| Automne 2010 <sup>3</sup> | Inventaire archéologique aux abords du presbytère, de l'ancien couvent des sœurs de la congrégation Notre-Dame et de l'église Saint-Enfant-Jésus | A permis de confirmer la présence de ressources archéologiques du Régime français dans le noyau institutionnel.<br><br>A mené à la mise au jour des éléments suivants :<br>- vestiges de la palissade nord de 1690; (Première mise au jour des vestiges du fort)<br>- vestiges de l'église de 1705 et de sépultures du cimetière de 1710;<br>- sépultures du cimetière de 1843;<br>- ouvrage rattaché à l'ancienne écurie;<br>- dépôt d'objets provenant du presbytère.            |
| Automne 2011 <sup>4</sup> | Inventaire archéologique dans l'emprise des travaux d'aménagement de la place publique   | A permis de mettre au jour des tronçons des palissades nord (de 1725), est et sud du fort ainsi que deux (2) générations du front bâti de l'ancienne rue Saint-Jean remontant au 18 <sup>e</sup> siècle et des vestiges de clôture associés possiblement aux limites des lots concédés à l'intérieur du fort.<br><br>Poursuite de la collecte de l'assemblage d'artefacts du Régime français dans la dépression identifiée en 2009, du côté ouest du boulevard Saint-Jean-Baptiste |

#### Potentiels :

- Important potentiel de mise en valeur des ressources archéologiques du noyau villageois, particulièrement du tracé de la palissade du fort, qui traverse notamment le boulevard Saint-Jean-Baptiste et le terrain de l'église Saint-Enfant-Jésus, ainsi que du tracé primitif de la rue Saint-Jean et de l'église de 1710.

#### Contraintes :

- Arrimage à assurer des travaux d'infrastructures à la préservation, la mise en valeur et l'interprétation des ressources archéologiques du noyau villageois.

<sup>1</sup> Études effectuées par la firme Ethnoscop.

<sup>2</sup> Source : Ethnoscop. *Rapport d'étape – Place du Village*. Boucherville, décembre 2009.

<sup>3</sup> Source : Ethnoscop. *Rapport d'étape – Noyau institutionnel de Pointe-aux-Trembles*. Boucherville, décembre 2010. En attente du rapport final (printemps 2012).

<sup>4</sup> Inventaire effectué par la firme Achéos. En attente du rapport final (été 2012). Informations basées sur ce qui était proposé à la fin du rapport d'étape des fouilles de l'automne 2010. Le Plan directeur d'aménagement du noyau villageois, volet patrimoine archéologique (août 2010) présentait également des propositions d'intervention pour 2011.

## 2.6 PATRIMOINE

Maison Urgel-Charbonneau

En 2005, la Ville de Montréal publiait un document portant sur l'évaluation du patrimoine urbain de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles. Ce document identifiait, sur le territoire faisant l'objet du Plan directeur, deux secteurs de valeur patrimoniale, un tracé fondateur d'intérêt patrimonial et six immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle, dont un monument historique cité et un bien archéologique classé. Ceux-ci sont présentés au tableau ci-après et les bâtiments des trois (3) dernières catégories d'intérêts du tableau sont localisés à la figure 12 selon les numéros de carte du tableau.



Tableau 4 – Éléments d'intérêt patrimonial du Vieux-Pointe-aux-Trembles

| Intérêt   | No. carte | Identification du bâtiment ou du lieu   | Secteur                                    |
|---|-----------|---|--|
| Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle   | -         | Ancien village de Pointe-aux-Trembles :<br>Secteur au sud de la rue Notre-Dame, entre la 2e avenue et le boulevard du Tricentenaire | Noyau villageois, entrée est, entrée ouest |
| Secteur de valeur patrimoniale intéressante     | -         | Secteur délimité par la voie ferrée au nord, la rue Notre-Dame au sud, la 19e avenue à l'est et la 5e avenue à l'ouest              | Noyau villageois, entrée nord              |
| Tracé fondateur d'intérêt patrimonial           | -         | Rue Notre-Dame  | Noyau villageois, entrée est, entrée ouest |
| Monument historique cité                        | 1         | Maison Urgel-Charbonneau : 11931, rue Notre-Dame Est  | Noyau villageois                           |
| Bien archéologique classé                       | 2         | Moulin à vent de Pointe-aux-Trembles : 11630, rue Notre-Dame Est  | Entrée ouest                               |
| Immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle | 3         | Presbytère Saint-Enfant-Jésus : 11, boulevard Saint-Jean-Baptiste   | Noyau villageois                           |
|   | 4         | Maison François-Bau : 11949, rue Saint-Joseph   |  |
|   | 5         | Congrégation de Notre-Dame (Couvent de la Trinité) : 12090, rue Notre-Dame Est  |  |
|   | 6         | Ancienne Académie Roussin : 12085-12125, rue Notre-Dame Est   |  |
|   | 7         | Maison Lauriault : 12178-12180, rue Notre-Dame Est  |  |
|   | 8         | Maison Dubreuil : 12198, rue Notre-Dame Est   |  |
|   | 9         | Maison Joseph-Versailles : 12268-12270, rue Notre-Dame Est  |  |
|   | 10        | Maison Ephrem-Robert : 12392-12394, rue Notre-Dame Est  |  |
|   | 11        | Maison Bénard : 12413, rue Notre-Dame   |  |
|   | 12        | Maison Arsène-Lacroix : 12480, rue Notre-Dame Est   |  |
|   | 13        | Maison Victorien-Roy : 12556-12560, rue Notre-Dame Est  |  |

Figure 12- Bâtiments à caractère historique, archéologique et patrimonial - Vieux-Pointe-aux-Trembles



Source : Ville de Montréal, *Évaluation du patrimoine urbain, Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est*, 2005

Au patrimoine bâti s'ajoute un patrimoine arboricole que l'arrondissement a documenté à l'aide d'une étude relative aux arbres du noyau villageois (inventaire et évaluation). Cette étude, inscrite en référence dans la bibliographie, mène aux constats suivants :

- La majorité des spécimens sont matures et en bonne condition.
- Vingt-sept espèces d'arbres ont été inventoriées, dont près de la moitié sont des érables argentés, espèce indigène au Québec.
- Près de 87 % des arbres ont une cime jugée vigoureuse et 75 % des arbres inspectés ne nécessitent aucune intervention à court terme.
- Dans l'ensemble du site, l'abattage de sept (7) arbres était recommandé lors de l'étude en raison de leur état de santé pauvre et de leur structure arboricole détériorée. Depuis, cinq (5) des arbres ont été abattus.

Par ailleurs, le territoire renferme un patrimoine archéologique (voir section 2.5), immatériel et archivistique important, conservé par l'Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles.

Actuellement, l'histoire et le patrimoine du Vieux-Pointe-aux-Trembles sont mis à l'honneur grâce :

- Au parc du Vieux-Moulin, où l'arrondissement met en valeur et interprète le moulin construit en 1719 par les Sulpiciens et y tient des activités à caractère culturel et patrimonial.
- Au circuit patrimonial réalisé par l'Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles, qui avec ses 33 panneaux sur lutrin relate les événements historiques qui ont façonnés l'histoire locale et interprète le patrimoine bâti (maisons de ferme des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, résidences de l'ère victorienne et bâtiments institutionnels).
- Aux activités de l'Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles (conférences, visites guidées, publications, conservation d'archives, service d'aide à la recherche généalogique et cours d'histoire).

De plus, le brise-lame actuel au bout de la rue Sainte-Anne, représente une pointe où un des premiers moulins aurait approximativement été situé. Un dragage à l'ouest du brise-lame a été effectué qui permettrait un tirant d'eau suffisant pour des bateaux d'excursion de plus grosse taille pouvant accueillir des passagers.

La batture de Pointe-aux-Trembles qui longe la rive de Pointe-aux-Trembles à l'ouest de la marina Pointe-aux-Trembles, face à l'île aux rats, est un lieu unique pour la qualité de ses milieux naturels. Elle fait partie de la liste des sites naturels d'importance pour leur biodiversité reconnus par la World Wildlife Fund- Union québécoise pour la conservation de la nature<sup>1</sup>.

#### L'inventaire arboricole du noyau villageois

Les arbres situés sur les terrains de l'église Saint-Enfant-Jésus, du presbytère, du couvent des soeurs de la congrégation de Notre-Dame, du parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, en façade du centre communautaire Roussin et ceux présents sur les domaines publics des rues Bellerive, Sainte-Anne ainsi que sur le tronçon du boulevard Saint-Jean-Baptiste entre la rue Notre-Dame et le fleuve ont fait l'objet d'une analyse phytosanitaire.

Au total, l'étude a porté sur cent cinquante-deux arbres.

Alignement d'arbres - 8<sup>e</sup> avenue



<sup>1</sup> Comité ZIP Jaques-Cartier, Plan métropolitain d'aménagement et de développement, mémoire soumis à la communauté métropolitaine de Montréal, Montréal, 5 octobre 2011, p.7

Batture de Pointe-aux-Trembles

Une étude préliminaire portant sur la mise en valeur du patrimoine du Vieux-Pointe-aux-Trembles, réalisée en 2011, a permis d'identifier ou de valider l'importance de mettre en valeur ces différents éléments à caractère historique et patrimonial.

**Potentiels :**

- Important potentiel de mise en valeur du noyau villageois en tant que secteur d'intérêt patrimonial (concentration d'éléments d'intérêt);
- Potentiel de miser sur la présence d'un bien archéologique classé (le moulin à vent de Pointe-aux-Trembles) pour marquer l'entrée ouest;
- Potentiel d'unification de l'entrée est, du noyau villageois et de l'entrée ouest via le tracé fondateur d'intérêt patrimonial (rue Notre-Dame);
- Important potentiel de mise en valeur des arbres du noyau villageois, qui confèrent un cachet particulier au secteur; participent à l'identité des lieux et renforcent son caractère patrimonial;
- Potentiel de permettre l'accessibilité à l'histoire et au patrimoine du noyau villageois (lieux d'interprétation).
- Potentiel de réaménager le brise-lame actuel et d'envisager une zone d'embarcation pour des navettes ou bateaux d'excursion fluviale.
- Potentiel de sensibiliser les visiteurs et les résidents au patrimoine naturel riverain et fluvial créé par la batture de Pointe-aux-Trembles et de rendre cette zone plus accessible par de petites embarcations ou par l'aménagement de zones d'observation publiques.

**Contraintes :**

- La nécessité d'abattre certains arbres présentant une structure arboricole détériorée ou un état de santé pauvre dans le noyau villageois;
- La quantité et la qualité élevée du patrimoine archistorique de Pointe-aux-Trembles qui n'est pas mis pleinement en valeur, malgré les lieux historiques et patrimoniaux existants et resencés (maison Beaudry, maison de la culture de Pointe-aux-Trembles, centre Roussin et Vieux Moulin).
- L'absence d'une approche globale et structurée de mise en valeur du patrimoine à travers les lieux existants.



Source : Comité ZIP Jacques-Cartier

Maison François-Bau



## 2.7 CADRE BÂTI ACTUEL

Les tableaux suivants présentent la caractérisation du cadre bâti actuel du noyau villageois et des entrées nord, est et ouest.

**Tableau 5 – Caractérisation du cadre bâti actuel du noyau villageois**

| Élément  | Rue Notre-Dame (noyau villageois)   | Autres rues du noyau villageois   |
|--|---|---|
| <b>Volumétrie</b>                                  | 1 à 3 étages, généralement deux   | 1 à 2 étages  |
| <b>Implantation</b>                                | Contigüe ou isolée  | Généralement isolée<br>Ancienne clinique médicale transformée en condominiums sur la rue Saint-Joseph   |
| <b>Dégagement</b>                                  | En bordure de la rue ou en faible recul<br><br>Église, ancien couvent des sœurs de la congrégation Notre-Dame et maison Urgel-Charbonneau plus en retrait | En bordure de la rue ou en faible recul<br><br>Bâtiments plus en retrait sur la rue Saint-Joseph<br><br>Important retrait des bâtiments sur la 8 <sup>e</sup> avenue (présence d'un trottoir et d'une rangée d'arbres des deux côtés de la rue) |
| <b>Points de repère visuels</b>                    | Centre Roussin, église, ancien couvent  | Aucun   |
| <b>Autres caractéristiques particulières</b>       | Présence d'un îlot de chaleur urbain  | Manque d'encadrement du carrefour Sainte-Anne / Saint-Joseph (absence de bâtiments sur deux des quatre coins)<br><br>Manque d'encadrement du boulevard Saint-Jean-Baptiste, au nord de Notre-Dame (terrains de stationnement et parc)           |
| <b>Qualité architecturale du cadre bâti actuel</b> | Bâtiments de qualité variable<br><br>Qualité architecturale unique des bâtiments composant le noyau institutionnel  | Bâtiments généralement de bonne qualité architecturale  |

*Retrait des bâtiments sur la 8e avenue au sud de la rue Notre-Dame*



*Manque d'encadrement du carrefour des rues Sainte-Anne / Saint-Joseph (vue vers l'est)*



Tableau 6 – Caractérisation du cadre bâti actuel des entrées nord, est et ouest

| Élément  | Entrée nord  | Entrée est  | Entrée ouest   |
|--|--|---|--|
| <b>Volumétrie</b>                                  | 1 étage (bâtiments au nord du corridor de l'Agence métropolitaine de transport)  | 1 à 2 étages, à l'exception de blocs-appartement de 4 étages à l'intersection Notre-Dame / du Tricentenaire | 1 à 4 étages (variable)  |
| <b>Implantation</b>                                | Isolée   | Isolée  | Généralement isolée<br>Ensemble de trois bâtiments contigus du côté nord de Notre-Dame, entre les 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> avenues   |
| <b>Dégagement</b>                                  | Faible recul par rapport à la rue  | Bâtiments généralement en retrait de la rue   | Dégagement important par rapport à la rue, particulièrement du côté nord de Notre-Dame, entre les 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> avenues |
| <b>Points de repère visuels</b>                    | -  | Marina Pointe-aux-Trembles  | Moulin, crèmerie, friterie, bâtiment vacant coin Notre-Dame / 2 <sup>e</sup> avenue  |
| <b>Autres caractéristiques particulières</b>       | Espace peu encadré et marqué par le corridor ferroviaire désaffecté de l'Agence métropolitaine de transport<br>Bâtiments en mauvais état | Manque d'encadrement du carrefour Notre-Dame / du Tricentenaire   | Manque d'encadrement général, particulièrement du côté nord de la rue Notre-Dame   |
| <b>Qualité architecturale du cadre bâti actuel</b> | Bâtiments de piètre qualité  | Bâtiments de qualité moyenne, plutôt récents  | Bâtiments de qualité variable. Architecture distinctive de certains bâtiments (points de repère)   |

**Potentiels :**

- Potentiel de mise en valeur des qualités architecturales du noyau villageois et des points de repère visuel du secteur;
- Potentiel d'encadrement des entrées nord, est et ouest en raison de l'important dégagement des bâtiments par rapport à la rue;
- Potentiel de tirer profit de l'architecture d'époque des bâtiments situés au nord de la rue Notre-Dame pour démarquer et structurer l'entrée ouest.

**Contraintes :**

- Aspect peu invitant de la rue Notre-Dame dans le noyau villageois en raison notamment de l'hétérogénéité du cadre bâti, de qualité variable;
- Piètre qualité des bâtiments marquant l'entrée nord.

*Bâtiment à l'architecture d'époque – Entrée ouest*

## 2.8 ENVIRONNEMENT

En 2010-2011, l'arrondissement a fait des démarches auprès de la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU) de la Ville de Montréal, concernant l'émission occasionnelle d'odeurs provenant de deux (2) regards situés dans l'emprise du boulevard Saint-Jean-Baptiste, au sud de la rue Notre-Dame (voir la photo ci-contre avec les regards A et B). Cette démarche visait à comprendre la problématique et à trouver des solutions.

Ces incon vénients font partie intégrante du système de canalisation des eaux usées sur l'ensemble de l'île et sont traités au cas par cas par la DÉEU.

Afin d'assister la direction dans l'analyse, l'arrondissement a mandaté une firme afin de réaliser en 2011 une étude visant à identifier la nature des odeurs et à les échantillonner. Cette étude, très ponctuelle dans le temps, a permis de constater qu'il peut y avoir des dispersions des odeurs dans les environs lorsqu'il y a des émanations à partir des regards.

L'arrondissement est inscrit au programme d'inspection de la DÉEU et un suivi sera effectué à partir de 2012. Les solutions développées par la DÉEU s'inscrivent dans un horizon de moyen terme. En effet, l'élaboration de traitements spécifiques au site, dans la mesure du possible, implique au préalable de trois (3) à quatre (4) ans de prélèvements, analyses en laboratoire et observations. Ces solutions, qui visent à traiter ou filtrer les odeurs, exigent des investissements importants. En ce sens, une évaluation de la situation devra être faite afin de bien cerner la faisabilité d'un tel processus qui, de plus, ne garantit pas l'élimination complète des odeurs.

Une étude effectuée, dans le cadre du Volet Santé du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, identifie une problématique d'îlot de chaleur aux abords de l'intersection de la rue Notre-Dame et du boulevard Saint-Jean-Baptiste.

Selon les données de Statistiques Canada, plus de 45 % de la population du secteur est composée de personnes de moins de 25 ans ou de plus de 65 ans et est donc vulnérable aux effets de cet îlot de chaleur.

Localisation des regards existants



Boulevard Saint-Jean-Baptiste au sud de la rue Notre-Dame (vue vers le fleuve)



Cette problématique peut s'expliquer par les éléments suivants :

- Localisation du secteur en périphérie d'une importante zone industrielle (industrie pétrochimique de Montréal-Est), source de rejets de particules fines qui polluent l'air;
- Proximité du corridor routier de la rue Notre-Dame, voie majeure du réseau artériel de circulation. Sur cette artère, le débit journalier dans les deux directions à 6 km à l'est du boulevard Saint-Jean-Baptiste était estimé à près de 19 000 véhicules et à 4.5 km à l'ouest du boulevard Saint-Jean-Baptiste à près de 13500 véhicules selon une étude de 2009<sup>1</sup>. De plus, il est à noter que le tronçon traversant le Vieux- Pointe-aux-Trembles reçoit la circulation des camions<sup>2</sup>, ce qui ajoute à la production de suie contribuant à la pollution de l'air.
- Effet capteur des véhicules stationnés pour de longues durées sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste;
- Secteur constituant une enclave urbaine où l'air se réchauffe vite et circule peu en raison du cadre bâti dense (centre Roussin et église Saint-Enfant-Jésus);
- Effet brise-vent des arbres matures plantés en bordure de la berge du fleuve Saint-Laurent limitant le courant d'air frais en provenance du fleuve.

Des améliorations environnementales sont nécessaires dans ce secteur afin de faire de l'îlot de chaleur un îlot de fraîcheur.

#### Potentiels :

- Potentiel de sensibiliser les usagers et résidents à la problématique des odeurs;
- Potentiel d'apporter des modifications au système d'épuration des eaux usées pour traiter les odeurs s'échappant des regards A et B;
- Potentiel de réaliser des aménagements visant à combattre l'effet d'îlot de chaleur à l'intersection Notre-Dame / Saint-Jean-Baptiste (réduction ou élimination du stationnement, végétalisation, mise en place de matériaux perméables, aménagement de miroirs d'eau, etc.);
- Potentiel de verdissement du boulevard du Tricentenaire en raison de sa surlargeur (augmentation des zones végétalisées).

#### Contraintes :

- Présence d'odeurs sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, au sud de la rue Notre-Dame, qui peuvent occasionnellement rendre les environs inconfortables;
- Coûts élevés et difficultés potentielles de réalisation du système de traitement pour l'émission des odeurs des deux regards, sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste;
- L'intersection Notre-Dame / Saint-Jean-Baptiste constitue un îlot de chaleur reconnu.

L'intersection Notre-Dame / Saint-Jean-Baptiste constitue un îlot de chaleur



Vue de la zone industrielle de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles, en périphérie du Vieux-Pointe-aux-Trembles



Source : [www.panoramio.com](http://www.panoramio.com)

<sup>1</sup> Comptages automatiques réalisés en 2009, Dessau. *Conception et gestion d'une place publique dans le vieux Pointe-aux-Trembles – Étude d'impact sur la circulation*. Février 2010, p.5  
<sup>2</sup> La direction de circulation permise dépend des normes d'arrondissement en vigueur

## 2.9 PAYSAGES

L'analyse du paysage découle d'un inventaire photographique des caractéristiques du milieu naturel et urbain et d'une cueillette d'informations s'étant échelonnés sur une période de deux ans (de 2009 à 2011).

Ces inventaires ont permis l'identification d'unités territoriales homogènes présentant des caractéristiques biophysiques semblables. Les tableaux et les plans suivants présentent les résultats de l'analyse, identifient les unités ainsi que leur qualité visuelle. Le potentiel de mise en valeur de chaque unité dans le cadre du projet de revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles y est également pondéré (faible, moyen ou fort).

### Caractérisation des unités paysagères

L'utilisation du sol, la densité, l'architecture, la végétation, les éléments anthropiques et les dimensions culturelles associées à la ressource du territoire sont les principales caractéristiques qui ont été analysées pour définir les unités paysagères.

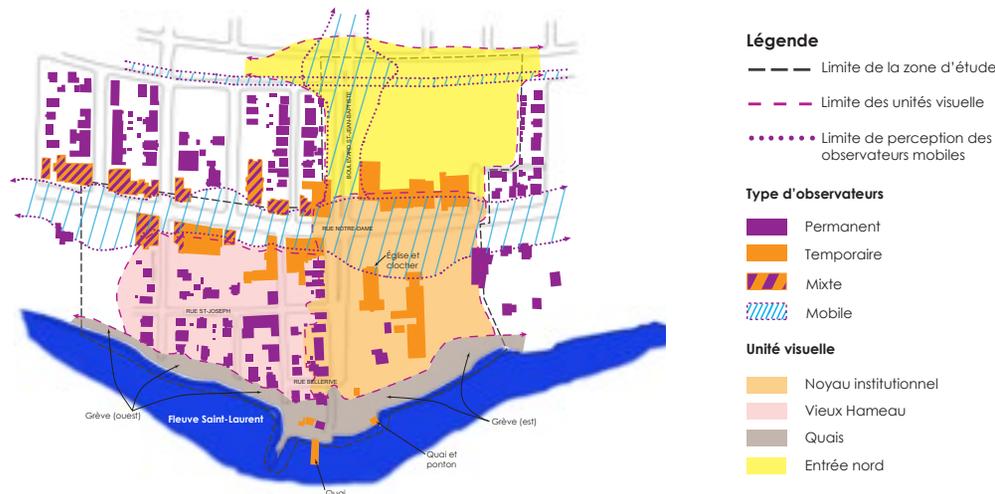
Tableau 7 – Caractérisation des unités paysagères du noyau villageois

| Élément                              | Noyau institutionnel <sup>1</sup>  | Vieux hameau <sup>1</sup>   | Quais <sup>1</sup>   |
|--------------------------------------|--|---|--|
| <b>Qualité visuelle</b>              | Forte  | Forte   | Forte  |
| <b>Composantes</b>                   | Terrains du centre Roussin, de l'ancien couvent des sœurs de la congrégation Notre-Dame (en partie) et de l'église Saint-Enfant-Jésus<br><br>Boulevard Saint-Jean-Baptiste, au sud de la rue Notre-Dame  | Délimité au nord par la rue Notre-Dame, au sud par le fleuve Saint-Laurent, à l'est par le cadre bâti de la rue Sainte-Anne et à l'ouest par la limite du noyau villageois  | Berge du fleuve<br><br>Terrains de l'ancien couvent des sœurs de la congrégation Notre-Dame (en partie) et du parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles<br><br>Infrastructures des quais, occupées par la compagnie de services portuaires « Chaloupiers de Montréal »                                 |
| <b>Éléments marquants du paysage</b> | Bâtiments institutionnels de quatre à cinq étages, dominés par la présence de l'église (cœur du Vieux-Pointe-aux-Trembles)   | Hameau d'habitations enclavé entre la rue Notre-Dame et le fleuve, structuré par la rue Saint-Joseph  | Paysage dominé visuellement par la présence du fleuve et les activités maritimes   |
| <b>Autres éléments d'intérêt</b>     | Terre-plein du boulevard Saint-Jean-Baptiste : cénophtaphe en granit dédié aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale<br><br>Terrain de l'ancien couvent des sœurs de la congrégation Notre-Dame : croix de fer forgé en mémoire de la fondatrice de la congrégation des sœurs de Notre-Dame, Marguerite-Bourgeoys | Courtes rues (Sainte-Anne, 8e et 9e avenues) se terminant en cul-de-sac<br><br>Berges abruptes du fleuve<br><br>Mur de soutènement en maçonnerie de pierre (protection contre l'érosion)<br><br>Percées visuelles sur le fleuve depuis le réseau de rues locales<br><br>Arbres feuillus indigènes sur les pentes des berges | Topographie du terrain : faiblement inclinée vers le fleuve dans sa partie supérieure, forte pente (environ 4 mètres de dénivelé) dans sa partie inférieure<br><br>Grève de pierre et quai aménagés en contrebas<br><br>Mur de soutènement en maçonnerie de pierre (protection contre l'érosion) |

<sup>1</sup> Pour le noyau institutionnel, le vieux hameau et les quais, voir la figure 13

| Élément  | Noyau institutionnel   | Vieux hameau   | Quais  |
|--|--|--|--|
| <b>Observateurs permanents (résidents)</b>                         | Bâtiments limitrophes au boulevard Saint-Jean-Baptiste, au sud de la rue Notre-Dame (16 logements); Villa Trois Étoiles (44 logements), à l'est de l'ancien couvent des sœurs de la congrégation Notre-Dame                          | Bâtiments situés le long des rues locales (61 logements dont 2 commerces)  | Bâtiments situés du côté sud de la rue Bellerive (5 logements)   |
| <b>Observateurs temporaires (piétons, travailleurs, visiteurs)</b> | Plus forte concentration du secteur : activités du centre Roussin et de l'église Saint-Enfant-Jésus<br>Activités commerciales de la rue Notre-Dame   | Usagers de petites entreprises locales   | Personnel de la compagnie de services portuaires « Chaloupiers de Montréal »<br>Personnes fréquentant les berges du fleuve et les quais (pêcheurs, résidents, visiteurs, etc.)   |
| <b>Observateurs mobiles (véhiculaires, vélos)</b>                  | Plus forte concentration du secteur : usagers circulant sur la rue Notre-Dame et sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste  | Usagers circulant sur les rues locales   | Usagers ponctuels des quais  |
| <b>Potentiel de mise en valeur</b>                                 | Fort potentiel : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité architecturale du cadre bâti</li> <li>• Appréciation culturelle du milieu</li> <li>• Diversité des ressources du territoire</li> <li>• Forte visibilité</li> </ul> | Fort potentiel : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grande diversité architecturale</li> <li>• Percées visuelles sur le fleuve depuis les rues en cul-de-sac</li> <li>• Rue Saint-Joseph : corridor de circulation structurant et unificateur</li> <li>• Axe visuel de grande qualité vers l'église</li> </ul> | Fort potentiel : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vue du parc national des îles-de-Boucherville</li> <li>• Colonies d'oiseaux en saison estivale</li> <li>• Zones de mouillage (4) pour les navires empruntant la voie maritime du Saint-Laurent</li> <li>• Activités des Chaloupiers de Montréal lors du mouillage des navires</li> </ul> |

Figure 13 - Unités paysagères du noyau villageois et entrée nord



*Les types d'observateurs*

Observateurs permanents : correspond aux personnes résidant dans l'unité paysagère.

Observateurs temporaires : correspond aux personnes fréquentant les commerces et utilisant les équipements et services de l'unité paysagère pour une courte période de la journée dans le cadre de leur travail ou activité (ex : piétons, travailleurs, visiteurs).

Observateurs mobiles : correspond aux véhicules et cyclistes traversant l'unité paysagère.

**Tableau 8 – Caractérisation des unités paysagères des entrées nord, est et ouest**

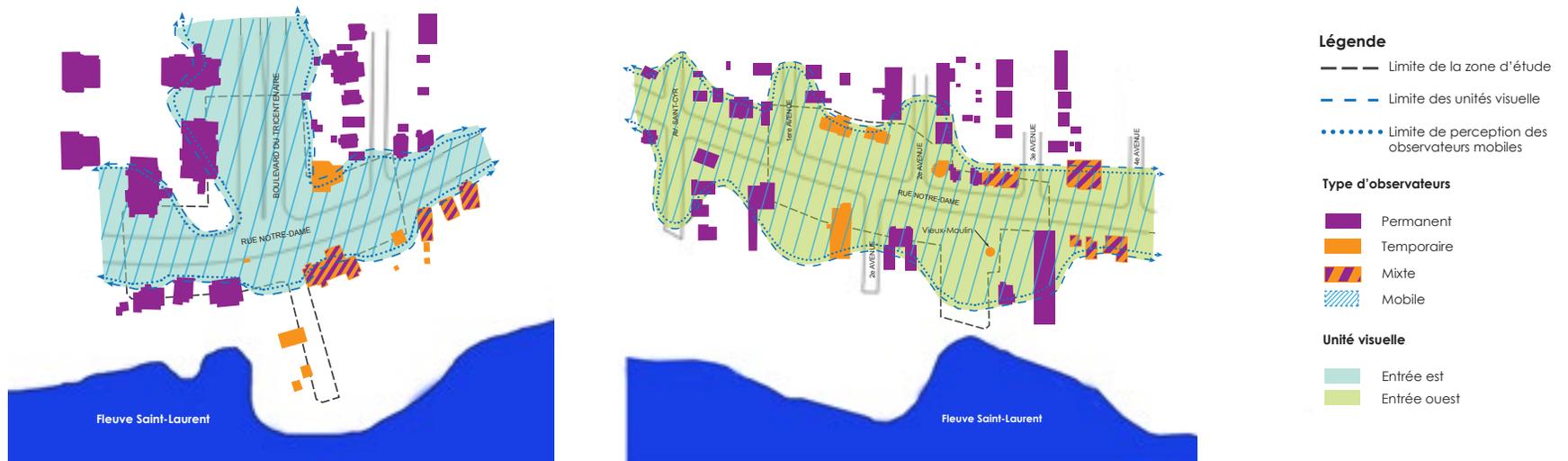
| Élément  | Entrée nord <sup>1</sup>  | Entrée est <sup>2</sup>  | Entrée ouest <sup>2</sup>  |
|--|---|--|--|
| Qualité visuelle   | Faible  | Faible   | Moyenne  |
| <b>Composantes</b>   | Délimité au nord par les bâtiments bordant la rue Victoria et au sud par la cour arrière du centre Roussin                    | Carrefour de la rue Notre-Dame et du boulevard du Tricentenaire<br><br>Ouverture partielle sur le fleuve<br><br>Paysage urbain et linéaire du corridor routier de la rue Notre-Dame  | Paysage urbain et linéaire du corridor routier de la rue Notre-Dame  |
| <b>Principaux éléments marquants</b>                               | Ouvertures visuelles presque à l'infini créées par le corridor ferroviaire désaffecté de l'Agence métropolitaine de transport | Territoire structuré par le cadre bâti, qui offre une faible ouverture visuelle avec une faible amplitude  | Parc du Vieux-Moulin<br><br>Moulin à vent restauré<br><br>Territoire structuré par le cadre bâti, qui offre une faible ouverture visuelle avec une faible amplitude  |
| <b>Autres éléments significatifs</b>                               | Cour arrière du centre Roussin : stationnements et zone de pratique pour la planche à roulette (skate)                        | Encadrement végétal des corridors routiers (alignements d'arbres feuillus matures de grande qualité)<br><br>Manque d'intégration des bâtiments commerciaux en bordure de la rue Notre-Dame (implantation, surabondance de l'affichage, espaces de stationnement non circonscrits)<br><br>Surabondance d'éléments discordants peu intégrés dans le paysage : secteur de la marina (clôture à maille de chaîne, barrière coulissante avec bollards en métal, objets entreposés en fond de cour) et du côté sud de la rue Notre-Dame (lignes aériennes sur poteaux de bois) | Encadrement végétal du corridor routier de la rue Notre-Dame (alignements d'arbres feuillus matures de grande qualité)<br><br>Surabondance des lignes aériennes sur poteaux de bois en avant plan du parc du Vieux-Moulin (élément discordant dans le paysage)<br><br>Bâtiments commerciaux localisés au nord de la rue Notre-Dame (implantation représentative du développement des années 1950 à 1960)<br><br>Manque d'encadrement des espaces de stationnements des bâtiments commerciaux |
| <b>Observateurs permanents (résidents)</b>                         | Non-applicable  | Bâtiments situés au carrefour Notre-Dame / du Tricentenaire : résidences unifamiliales isolées et blocs-appartements (multi-logements)   | Bâtiments situés le long de la rue Notre-Dame : Dulpex, condominiums, multi-logements (3 étages) et unifamiliales  |
| <b>Observateurs temporaires (piétons, travailleurs, visiteurs)</b> | Usagers de la zone de pratique pour la planche à roulette (skate)<br><br>Employés et utilisateurs du centre Roussin           | Clients de la marina Pointe-aux-Trembles et des commerces  | Personnes visitant le parc du Vieux-Moulin de Pointe-aux-Trembles<br><br>Clients des commerces   |

1 Pour l'entrée nord, voir la figure 13

2 Pour les entrées est et ouest, voir la figure 14

| Élément                                    | Entrée nord  | Entrée est  | Entrée ouest  |
|--|--|---|---|
| <b>Observateurs mobiles (véhiculaires)</b> | Usagers circulant sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, au sud de la rue Victoria<br>Cyclistes empruntant la piste cyclable de la route Verte                                    | Usagers circulant sur la rue Notre-Dame (forte concentration)   | Usagers circulant sur la rue Notre-Dame (forte concentration)   |
| <b>Potentiel de mise en valeur</b>         | Faible potentiel : <ul style="list-style-type: none"> <li>Corridor ferroviaire désaffecté de l'Agence métropolitaine de transport</li> <li>Corridor de la route Verte</li> </ul> | Potentiel moyen : <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur le domaine public, potentiel d'expansion du réseau piétonnier et cyclable à même la large bande résiduelle gazonnée et plantée</li> <li>Ouverture visuelle vers le fleuve en arrière-plan de l'espace de stationnement de la marina Pointe-aux-Trembles</li> </ul> | Fort potentiel : <ul style="list-style-type: none"> <li>Moulin à vent</li> <li>Parc du Vieux-Moulin de Pointe-aux-Trembles</li> <li>Ancien bâtiment commercial - côté nord de la rue Notre-Dame, dont l'architecture est distincte (potentiel de mise en valeur à des fins récréotouristiques)</li> <li>Cadre bâti commercial du côté nord de la rue Notre-Dame (potentiel de mise en valeur par l'ajout d'un encadrement végétal)</li> </ul> |

Figure 14 - Unités paysagères des entrées est et ouest



## 2.10 CIRCULATION

Selon la classification du réseau routier en vigueur, la rue Notre-Dame et le boulevard Saint-Jean-Baptiste (au nord de la rue Notre-Dame) sont considérées comme des artères et sont gérés par les services corporatifs de la Ville de Montréal en terme de circulation. Alors que le boulevard du Tricentenaire est une collectrice et est géré par l'arrondissement. Les autres rues du Vieux-Pointe-aux-Trembles sont considérées comme des rues locales et sont sous juridiction de l'arrondissement.

Le camionnage est permis de jour uniquement, sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste (au nord de la rue Notre-Dame), sur la rue Notre-Dame (entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et le boulevard du Tricentenaire) et sur le boulevard du Tricentenaire.

À l'occasion, des camions accèdent aux installations de la compagnie de services portuaires « Chaloupiers de Montréal » situées au sud du boulevard Saint-Jean-Baptiste (quais) en entrant de reculons après avoir fait des manœuvres de demi-tour au niveau de la rue Bellerive (anciennement rue de l'Église) ou de la rue Saint-Joseph, en fonction de la taille des camions.

L'édicule de la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU), à l'entrée du parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, nécessite qu'un accès et une circulation pour un camion à bras rétractable soient maintenus pour l'entretien des installations souterraines. De plus, un accès et une circulation pour les véhicules d'incendie sont requis en tout temps.

Le tableau suivant présente la caractérisation des principaux axes de circulation du secteur.

**Tableau 9 – Caractérisation actuelle des principaux axes de circulation**

| Axe   | Sens de circulation | Nombre de voie  | Stationnement   | Caractéristiques particulières   |
|---|---------------------|---|---|--|
| Rue Notre-Dame  | Double sens         | Deux par direction  | Permis de chaque côté<br>Interdit aux heures de pointe selon la direction et durant les périodes de balayage de la rue  | Sur-largeurs sur l'emprise d'ensemble  |
| Boulevard Saint-Jean-Baptiste (au nord de Notre-Dame) | Double sens         | Deux par direction jusqu'à la rue Victoria;<br>Trois par direction au nord de la rue Victoria | Permis de chaque côté<br>Interdit durant les périodes de balayage de la rue   | Bande centrale en béton avec lampadaires de rue  |
| Boulevard Saint-Jean-Baptiste (au sud de Notre-Dame)  | Double sens         | Une par direction   | Permis côté ouest le long du trottoir;<br>côté ouest du mail central en épis;<br>et côté est le long du trottoir en épis<br>Interdit côté est du mail central | Terre-plein central en béton et gazonné, de largeur variable avec monument et lampadaires de rue |

### *Le réseau routier hiérarchisé de la Ville de Montréal*

La hiérarchie du réseau routier de Montréal compte cinq types de routes : autoroute, artère principale, artère secondaire, collectrice et rue locale.

Selon la norme canadienne, les **artères** ont comme fonction prioritaire le mouvement de la circulation tout en ayant des restrictions au niveau du nombre d'accès dans le but de protéger la fluidité de la circulation.

À Montréal, deux types d'artères sont distinguées : les **artères secondaires** supportent des débits variant entre 10 000 et 30 000 véhicules/jour alors que les **artères principales** peuvent supporter plus de 30 000 véhicules/jour.

Les **collectrices** ont deux fonctions d'égale importance : mouvement de circulation et accès aux propriétés. Dans la norme canadienne, le débit d'une collectrice en milieu résidentiel ne doit pas excéder 8 000 véh./jour.

Source : Plan de transport de Montréal, *Portrait et diagnostic*, juin 2005 (révision août 2006)

| Axe  | Sens de circulation       | Nombre de voie   | Stationnement   | Caractéristiques particulières        |
|--|---------------------------|--|---|---------------------------------------|
| <b>Boulevard du Tricentenaire</b>  | Double sens               | Deux par direction en période de non balayage de rue;<br>Trois en période de balayage de rue | Permis de chaque côté<br>Interdit selon la période de balayage de rue   | Terre-plein central gazonné et planté |
| <b>Rue Sainte-Anne</b><br>(sud de Notre-Dame)                                  | Sens unique direction sud | Une  | Permis côté ouest<br>Interdit selon la période de balayage de rue   | Gabarit étroit                        |
| <b>Rue Bellerive</b><br>(de Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Anne)                 | Double sens               | Une par direction  | Permis de chaque côté<br>Interdit selon la période de balayage de rue   | -                                     |
| <b>Rue Saint-Joseph</b><br>(de Saint-Jean-Baptiste à la 8 <sup>e</sup> avenue) | Double sens               | Une par direction  | 8 <sup>e</sup> avenue à Sainte-Anne : Permis côté nord<br>Sainte-Anne à Saint-Jean-Baptiste : Permis côté sud<br>Interdit selon la période de balayage de rue | -                                     |
| <b>8<sup>e</sup> avenue</b><br>(sud de Notre-Dame)                             | Double sens               | Une par direction  | Saint-Jean-Baptiste à Notre-Dame : Permis côté est<br>Au sud de Saint-Jean-Baptiste : Permis côté ouest<br>Interdit selon la période de balayage de rue       | Gabarit étroit                        |
| <b>9<sup>e</sup> avenue</b>  | Double sens               | Une par direction  | Permis côté ouest<br>Interdit selon la période de balayage de rue   | Gabarit étroit                        |

Actuellement, les intersections sont marquées par des lignes blanches qui indiquent de manière sommaire la localisation de traverses pour piétons. Ces traverses ne bénéficient toutefois pas d'un marquage distinctif et demeurent faiblement mises en valeur.

*Marquage actuel des traverses pour piétons  
(Notre-Dame/Saint-Jean-Baptiste)*

Le réseau cyclable se limite au réseau de la route verte, qui longe l'emprise ferroviaire de l'Agence métropolitaine de transport. Aucune piste cyclable ne donne accès au territoire visé par le Plan directeur.

#### Potentiels :

- Surlargeur de la rue Notre-Dame qui offre un potentiel de réaménagement au profit des piétons;
- Potentiel de créer des liens depuis le réseau cyclable de la route Verte vers les différents pôles en raison de la largeur de certains axes (boulevards du Tricentenaire et Saint-Jean-Baptiste);
- Potentiel d'utilisation du corridor ferroviaire désaffecté de l'Agence métropolitaine de transport moyennant une entente particulière avec celle-ci (espace vacant non aménagé).

#### Contraintes :

- La nécessité d'assurer le maintien de la fluidité de la circulation automobile advenant des interventions sur le réseau routier, particulièrement sur les grandes artères (rue Notre-Dame, boulevards Saint-Jean-Baptiste et du Tricentenaire);
- La nécessité d'assurer le maintien d'un accès aux résidants et aux installations en bordure du fleuve (compagnie de services portuaires « Chaloupiers de Montréal » et édicule de la DÉEU) advenant des interventions sur le réseau routier;
- La présence du corridor de l'Agence métropolitaine de transport qui crée une coupure entre le Vieux-Pointe-aux-Trembles et le reste du territoire.



## 2.11 STATIONNEMENT

Le tableau suivant présente les résultats d'un recensement des zones de stationnement du noyau villageois, effectué en 2010.

**Tableau 10 – Caractérisation actuelle des zones de stationnement**

| Zone | Localisation   | Nombre de cases              | Caractéristiques  |
|------|--|------------------------------|---|
| A    | Centre Roussin (hors-rue, côté ouest)  | 160                          | 25 dans une zone de gravier<br>Les 135 autres places ne sont pas marquées ou ordonnées                |
| B    | Boulevard Saint-Jean-Baptiste (hors-rue, côté ouest)                               | 45 (étroites et hors normes) | Terrain étroit. Aucun marquage.<br>En bordure du trottoir et des résidences                           |
| C    | Boulevard Saint-Jean-Baptiste (sur rue, au nord de Notre-Dame)                     | 36                           | Places en parallèle, dans les deux directions   |
| D    | Boulevard Saint-Jean-Baptiste (sur rue, au sud de Notre-Dame jusqu'à Saint-Joseph) | 43                           | 15 places en épis (dir. sud)<br>8 places en parallèle (dir. sud)<br>20 places en épis (dir. nord)     |
| E    | Boulevard Saint-Jean-Baptiste (sur rue, au sud de Saint-Joseph)                    | 22                           | 8 places en parallèle (dir. sud)<br>8 places en épis (dir. nord)<br>6 places en parallèle (dir. nord) |

Source : DESSAU. Conception et gestion d'une place publique dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles – Études d'impact sur la circulation. Laval, février 2010, 32 p.

Au total, ces cinq (5) zones offrent donc près de 300 places de stationnement. Notons toutefois que de ce nombre, plus de 200 ne respectent pas les normes d'aménagement ou les règlements municipaux en matière de dégagement (zones A et B).

À ces places s'ajoutent celles situées dans un rayon de 500 mètres de l'intersection du boulevard Saint-Jean-Baptiste et de la rue Notre-Dame (distance raisonnable de marche) :

- Sur la rue Notre-Dame, en fonction de la réglementation en vigueur, avec un potentiel de 200 places
- Dans le stationnement de l'église et de l'ancien couvent des sœurs de la congrégation Notre-Dame (15 à 20 places sans aménagement réglementaire).
- Sur les autres rues résidentielles dont la rue Victoria.

Zones de stationnement recensées



Source : DESSAU. Conception et gestion d'une place publique dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles – Études d'impact sur la circulation. Laval, février 2010, 32 p.

À l'hiver et au printemps 2012, l'arrondissement a effectué des relevés sur deux jours, à heures variables, de l'offre en stationnement sur rue, dans un rayon de 500 mètres du carrefour Saint-Jean-Baptiste / Notre-Dame. Des relevés ont également été faits afin de valider le taux d'occupation des cases de stationnement sur rue.

L'étude a permis d'observer qu'il y a une bonne offre résiduelle de cases de stationnement sur rue qui demeurent peu utilisées.

**Potentiels :**

- L'optimisation des zones de stationnement A et B (pour B : Potentiel près de 200 places) (possibilités de réaménagement et mise aux normes afin d'assurer une circulation plus sécuritaire pour les véhicules et piétons);
- L'optimisation de l'utilisation des places de stationnement situées sur la rue Notre-Dame (possibilité de marquage);
- L'agrandissement et le réaménagement du stationnement de l'église et de l'ancien couvent des sœurs de la congrégation Notre-Dame.

**Contraintes :**

- La nécessité de maintenir une offre en places de stationnement pour les résidents advenant des interventions de réaménagement, particulièrement dans la partie sud du boulevard Saint-Jean-Baptiste;
- Les impacts, sur la quiétude des résidents, de l'utilisation accrue des stationnements sur rue situés dans un rayon de 500 mètres du carrefour Saint-Jean-Baptiste / Notre-Dame, en raison de l'arrivée de nouvelles installations et de la tenue d'événements d'envergure.

**Concernant les entrées est et ouest**

Ces entrées n'ont pas fait l'objet d'un recensement des zones de stationnement.

Tant aux entrées est que ouest, aucun stationnement public n'est aménagé. Les voitures peuvent stationner sur la rue Notre-Dame et sur le boulevard du Tricentenaire, selon les restrictions applicables (ex : heures de pointe).

Les rues locales adjacentes peuvent également accueillir une certaine proportion de véhicules.

Notons l'importance de l'espace occupé par les stationnements privés dans l'entrée ouest (ex : centre hospitalier de soins longue durée, crémérie).

*Stationnement et circulation sur la rue Notre-Dame*



*Stationnement sur le Boulevard Saint-Jean-Baptiste (au nord de la rue Notre-Dame)*



*Stationnement sur la 9<sup>e</sup> avenue au sud de Notre-Dame (vue vers le fleuve)*



## 2.12 ACOUSTIQUE

Le secteur du boulevard Saint-Jean-Baptiste, au sud de la rue Notre-Dame, présente un important potentiel de mise en valeur à des fins d'animation (diffusion de spectacles musicaux).

En janvier 2010, la Ville faisait réaliser des études préliminaires acoustiques portant sur le réaménagement potentiel de ce secteur. Ces études ont permis de porter les constats suivants :

- La rue Notre-Dame représente la principale source de bruit. Le bruit issu de la circulation ne devrait toutefois pas affecter la tenue de spectacles amplifiés sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste.
- Il serait préférable de ne pas localiser des spectacles de rue non amplifiés trop près de la rue Notre-Dame.
- Compte tenu de la configuration des lieux, lors de la tenue de spectacles avec son amplifié le respect de tranquillité des résidents voisins sera difficile à atteindre.
- Les conditions acoustiques actuelles de la nef rendent difficile la tenue de concert de type symphonique ou de musique de chambre dans l'église Saint-Enfant-Jésus et requièreraient des modifications en conséquence.

### Potentiel :

- Tirer profit des niveaux sonores mesurés aux points 2 et 3 pour y localiser les spectacles de rue, non amplifiés (environnement calme).

### Contraintes :

- Environnement sonore relativement élevé aux abords de la rue Notre-Dame.
- Gestion des impacts des spectacles musicaux extérieurs sur la population résidente.
- Conditions acoustiques limitant les possibilités de tenue des spectacles musicaux et concerts dans la nef de l'église.

Localisation des points de mesure



Source : DESSAU. *Études acoustiques – Réaménagement du Vieux-Pointe-aux-Trembles*. Montréal, janvier 2010, 32 p.

## 2.13 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Lors de la tenue d'un audit stratégique en mars 2008 ayant regroupé une centaine de citoyens dans le cadre de l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles, une problématique liée à une perception d'insécurité a notamment été soulevée.

Cette perception peut être liée à un phénomène de flânage identifié par certains résidents, de même que par l'importance de l'espace réservé aux automobilistes et par un éclairage insuffisant à certains endroits (ex : secteur du parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles).

**Potentiels :**

- Potentiel de diminution de la perception d'insécurité dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles (réduction de l'espace dédié aux automobilistes au profit des piétons, remplacement de l'éclairage et accroissement de celui-ci à certains endroits, etc.).

**Contraintes :**

- Nuisances potentielles occasionnées par l'augmentation du nombre de dispositifs d'éclairage sur la population résidente sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste au sud de la rue Notre-Dame.

## 2.14 OFFRE EN LOISIRS, SPORTS ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

L'offre en matière de loisirs et d'animation se concentre principalement autour du centre Roussin. Cet équipement, propriété de la Ville de Montréal, est loué à la Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles, qui en assure sa gestion, en partenariat avec l'arrondissement.

Le bâtiment, situé au cœur du Vieux-Pointe-aux-Trembles, comporte plusieurs plateaux sportifs (gymnase et piscine) en plus d'accueillir plus d'une dizaine de salles polyvalentes disponibles pour location (corporatif, privé, familial, artistique, sportif). Le centre Roussin offre également un service de traiteur.

Une gamme variée d'activités destinées aux enfants, aux adolescents, aux adultes et aux aînés sont offerts au centre Roussin. Celui-ci accueille également le Club aquatique de la Pointe-de-l'île (CAPI), de même que le Club des aînés de Roussin et différents camps de jour estivaux. Le centre tient aussi des activités de loisirs culturels (peinture, artisanat, cours de théâtre, etc.) pour différentes clientèles.

En plus du centre Roussin, soulignons la tenue de quelques activités saisonnières dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles de même que de certaines activités sociales à l'église Saint-Enfant-Jésus.

**Potentiels :**

- Important potentiel d'animation à l'extérieur et à l'intérieur et de mise en valeur du secteur en lien avec les équipements actuels (parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, parc du Vieux-Moulin de Pointe-aux-Trembles, etc.) et projetés (future Maison du citoyen, secteur du boulevard Saint-Jean-Baptiste au sud de la rue Notre-Dame).

**Contrainte :**

- Impacts potentiels de nouvelles activités sur la population résidente.

*Le centre Roussin*



*Le Corrid'art Michel Bourdon*

Le « Corrid'art Michel Bourdon » a été inauguré en novembre 2007 dans le cadre du centenaire du centre Roussin.

Les espaces d'exposition permettent aux artistes de la Pointe-de-l'île d'exposer leurs œuvres au public, de donner à leur art une visibilité et d'acquérir de l'expérience dans ce domaine.

## 2.15 ART PUBLIC

La Ville de Montréal s'est récemment dotée d'un nouvel encadrement en matière d'art public. Le Cadre d'intervention en art public, adopté le 15 juin 2010, vise à assurer un meilleur rayonnement des oeuvres d'art public à travers le territoire municipal. Il y a trois (3) catégories d'oeuvres, celles dites du domaine public, celles d'intégration à l'architecture et celles dites immobilières de la collection de la Ville. Toutes les oeuvres d'art public sont gérées par le Bureau d'art public de la Ville de Montréal.

L'inventaire joint au cadre d'intervention répertorie la présence de six oeuvres d'art public sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles qui ne tombent que dans les deux (2) dernières catégories, la plus récente étant en 2011, celle inaugurée dans la section Jeunesse de la bibliothèque de Pointe-aux-Trembles.

Dans le cadre de la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles, l'arrondissement souhaite poursuivre la démarche de valorisation et d'intégration d'oeuvres d'art public et combler la catégorie sur le domaine public. Une telle intégration est d'autant plus rassembleur et crée une identité pour des espaces publics extérieurs. Dans ce sens l'arrondissement prévoit élaborer un plan de développement en art public pour tout son territoire.

### *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*

Cette politique est une mesure du gouvernement du Québec qui consiste à réserver une partie du budget de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ou d'un site public à la réalisation d'une ou de plusieurs oeuvres d'art conçues spécifiquement pour ces lieux ou, dans certains cas, à l'achat d'une oeuvre déjà réalisée.

Initiative adoptée le 18 février 1981, la politique a été revue à quelques reprises depuis. La politique actuelle, mise à jour en 1996, détermine les principes généraux applicables, le budget et les modalités d'exécution du programme d'intégration des arts. Appelée parfois « Programme du 1% », le budget réservé à l'intégration d'oeuvre d'arts varie en fonction de l'envergure de chaque projet.

Source : [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=5798,42657625&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL&id=17375](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=17375)

**Tableau 11- Oeuvres d'art public recensées sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles**

| Année de réalisation | Emplacement                              | Artiste                               | Titre de l'oeuvre  |
|----------------------|--|---------------------------------------|--|
| 1966                 | Bibliothèque de Pointe-aux-Trembles      | DE TONNANCOUR, Jacques                | Cosmos 1, oeuvre d'intégration à l'architecture  |
| 1998                 | Maison de la culture Pointe-aux-Trembles | PAIEMENT, Alain                       | Jour ou nuit inconnue, oeuvre d'intégration à l'architecture   |
| 2000                 | Bibliothèque Rivière-des-Prairies        | BOURASSA, Guy                         | Parades-parures, oeuvre d'intégration à l'architecture   |
| 2001                 | Retirée temporairement                   | GNASS, Peter                          | Cheminement topographique d'une boîte pour tartes aux bleuets, oeuvre d'intégration à l'architecture |
| 2006                 | Bibliothèque Pointe-aux-Trembles         | DUVAL, Lucie                          | Oeuvre d'intégration   |
| N/D                  | Maison Beaudry                           | Auteur inconnu                        | Murale peinte, oeuvre d'intégration à l'architecture   |
| 2011*                | Bibliothèque Pointe-aux-Trembles         | DESMARTEAUX, Arthur et MOORE, Allison | Le grand rassemblement, programme d'art public en arrondissement                                     |

Source : Cadre d'intervention en art public, Ville de Montréal, janvier 2010. Inventaire de la collection municipale d'art public - Liste des oeuvres intégrées aux espaces publics et à l'architecture.

\*Oeuvre d'art inaugurée après la parution du Cadre d'intervention en art public, donc non comprise dans l

### Potentiels :

- Potentiel d'intégration d'une ou de plusieurs oeuvres d'art public à certains emplacements stratégiques du Vieux-Pointe-aux-Trembles liés à de nouveaux aménagements : noyau villageois, futurs belvédères, secteur des quais, future Maison du citoyen (ancien couvent des soeurs de la congrégation de Notre-Dame).

### Contrainte :

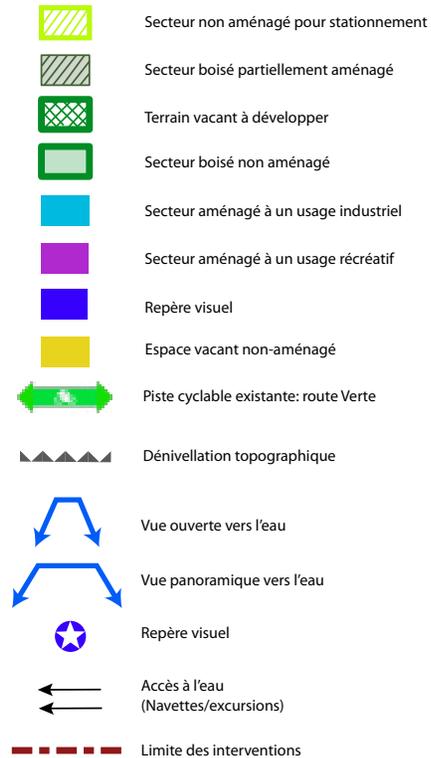
- La nécessité d'assurer la préservation et la mise en valeur des futures oeuvres d'art public (visibilité, entretien, protection, etc.).

## 2.16 SYNTHÈSES DES POTENTIELS ET CONTRAINTES (EN PLAN)

Les plans ci-après présentent la synthèse des potentiels et contraintes pour chacun des secteurs du Vieux-Pointe-aux-Trembles visés par le Plan directeur :

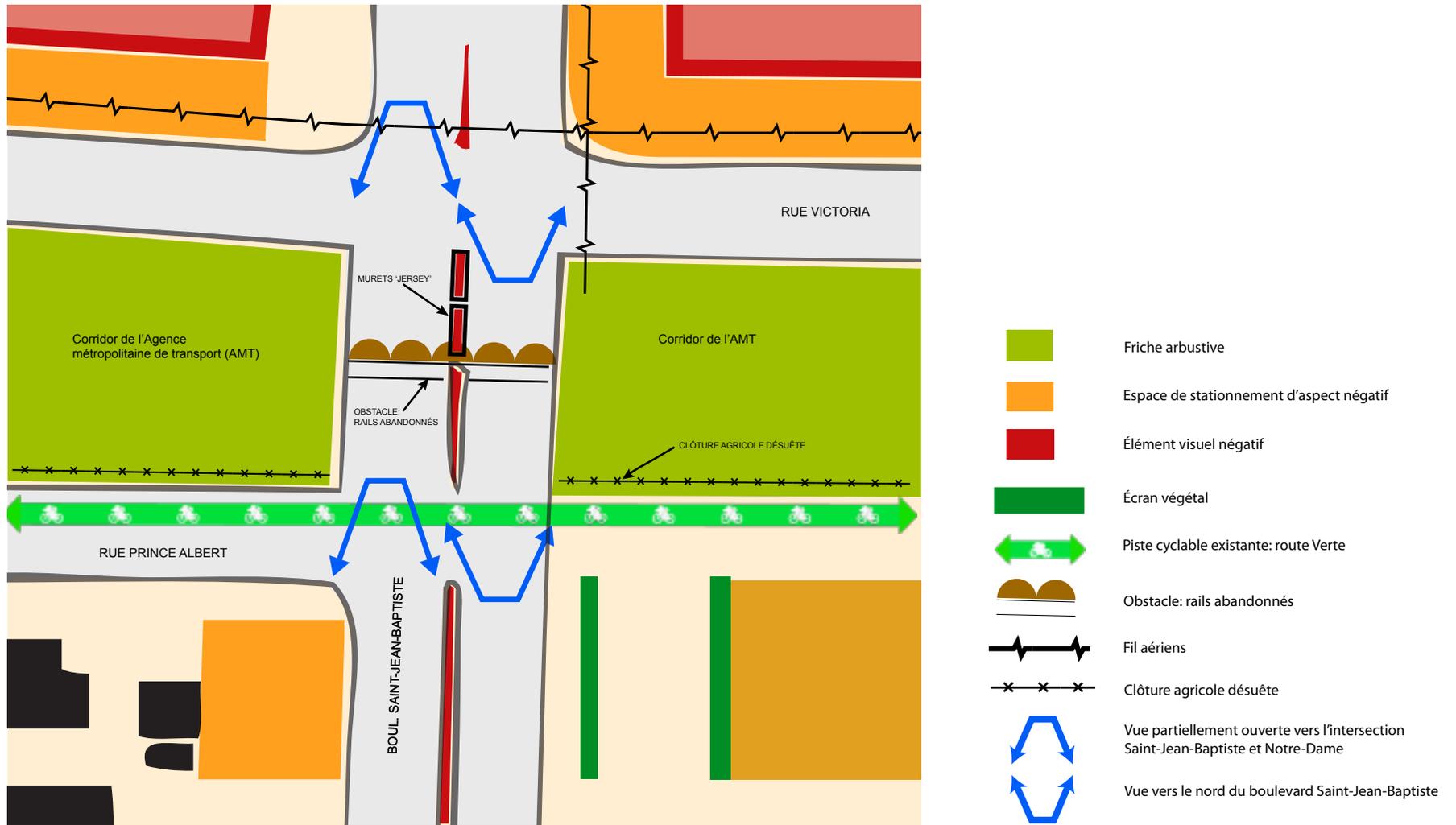
- Noyau villageois : Synthèse des potentiels (plan 2) et Synthèse des contraintes (plan 3);
- Entrée nord : Synthèse des potentiels et contraintes (plan 4);
- Entrée est : Synthèse des potentiels et contraintes (plan 5);
- Entrée ouest : Synthèse des potentiels et contraintes (plan 6).

Plan 2 – Synthèse des potentiels – Noyau villageois et entrée nord

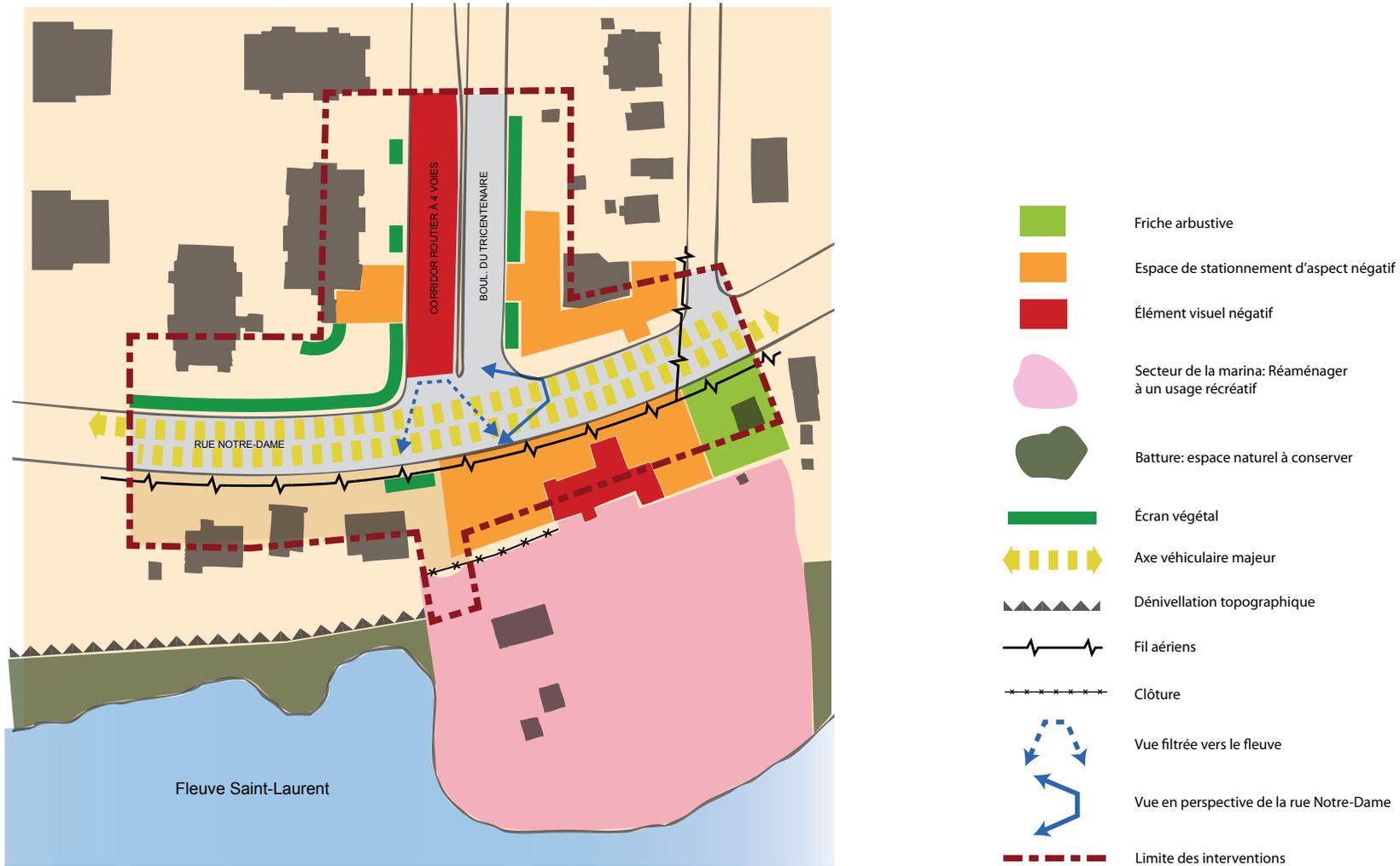




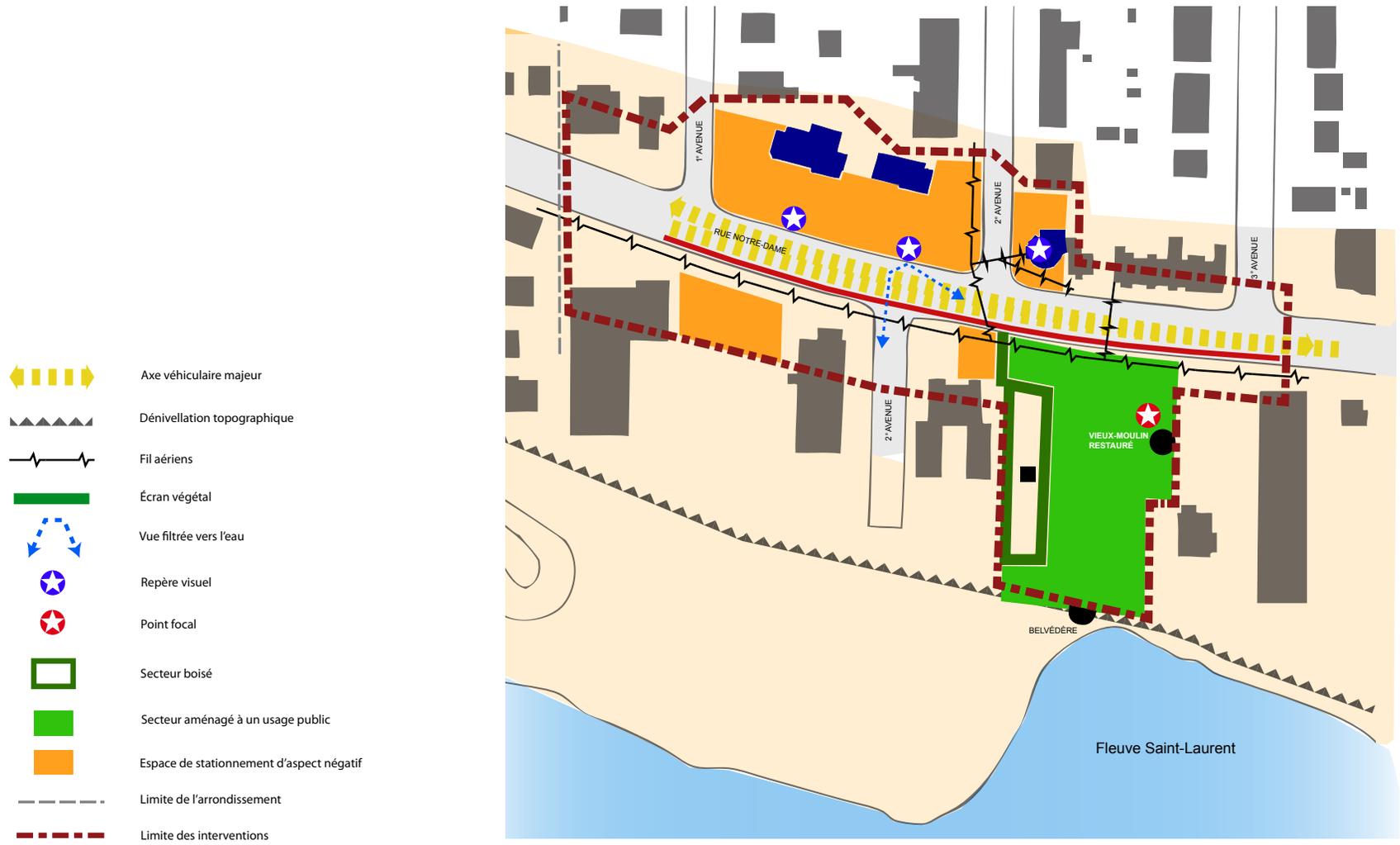
Plan 4 - Synthèse des potentiels et contraintes - Entrée nord



Plan 5 - Synthèse des potentiels et contraintes - Entrée est



Plan 6 – Synthèse des potentiels et contraintes – Entrée ouest



### 3 PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX

Cette section présente la synthèse des problématiques et enjeux du territoire de l'ensemble faisant l'objet du Plan directeur. Ceux-ci découlent de l'analyse effectuée au chapitre précédent et permettent d'élaborer la vision et les orientations d'aménagement au chapitre suivant.

**Tableau 12 – Problématiques et enjeux du Plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles**

| PROBLÉMATIQUES |   | ENJEUX |  |
|----------------|---|--------|--|
| 1              | Le Vieux-Pointe-aux-Trembles compte un important patrimoine bâti, historique, archéologique et paysager qui demeure actuellement peu protégé et mis en valeur.  | 1      | <b>La protection et la mise en valeur du patrimoine bâti, historique archéologique et paysager</b>   |
| 2              | Le Vieux-Pointe-aux-Trembles comprend une population résidente qui requiert des espaces de stationnement. La demande des visiteurs actuels et futurs doit également être considérée.  | 2      | <b>La gestion de l'offre en espaces de stationnement pour les résidents et les visiteurs du Vieux-Pointe-aux-Trembles</b>  |
| 3              | Le Vieux-Pointe-aux-Trembles accorde une place importante aux automobilistes au détriment des piétons et cyclistes. La gestion de la signalisation (ex : stationnements, route Verte) est également déficiente.                                   | 3      | <b>La place occupée par les différents modes de transport (automobiles, piétons, cyclistes) et la gestion de la signalisation</b>                                    |
| 4              | Le Vieux-Pointe-aux-Trembles présente une mixité de fonctions, à la fois publiques et privées, des divers terrains, ce qui implique plusieurs interfaces parfois difficiles à concilier.  | 4      | <b>La gestion des interfaces entre les fonctions publiques et privées des terrains</b>   |
| 5              | Le Vieux-Pointe-aux-Trembles subit diverses problématiques liées à l'environnement : émission d'odeurs, présence d'un îlot de chaleur, mauvaise qualité de l'air.   | 5      | <b>La bonification de l'environnement du Vieux-Pointe-aux-Trembles</b>   |
| 6              | Le Vieux-Pointe-aux-Trembles bénéficie de la proximité du fleuve Saint-Laurent. Celui-ci demeure toutefois peu perceptible depuis les culs-de-sac du noyau villageois et son accessibilité est limitée à certains endroits.                       | 6      | <b>L'amélioration de l'accessibilité au fleuve et de sa perceptibilité</b>   |
| 7              | Le Vieux-Pointe-aux-Trembles représente un noyau patrimonial et historique important dans le développement de la pointe de l'île et l'ensemble du territoire montréalais, dont la valeur patrimoniale demeure peu exploitée à sa pleine capacité. | 7      | <b>L'exploitation du noyau patrimonial et historique par une offre d'activités variées en culture et en patrimoine pour mieux faire connaître ce pôle important.</b> |

Par ce Plan directeur, la Ville de Montréal pose un geste clair de mise en oeuvre d'un exercice de revitalisation visant à créer un quartier culturel et à accroître la vigueur commerciale et l'offre d'activités en culture, en patrimoine et en loisirs du Vieux-Pointe-aux-Trembles, tout en répondant aux problématiques et enjeux du secteur.

## 4 VISION ET ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Ce chapitre présente la vision qui guide le Plan directeur, de même que le parti d'aménagement qui en découle. Celui-ci se traduit par un vocabulaire de formes et d'ambiances et par un ensemble d'orientations d'aménagement, présentés ci-après.

### 4.1 VISION

La vision est constituée d'un fil conducteur et d'un énoncé de vision. Rassembleuse, la vision permet de traduire l'aménagement et le type d'activités souhaités pour le Vieux-Pointe-aux-Trembles. Elle guide, de manière concertée, l'ensemble des actions identifiées dans le cadre de l'exercice de revitalisation.

#### *Le fil conducteur*

**Au cœur de notre village,  
un monde d'histoire et de rencontres**

#### *L'énoncé de vision*

*Profondément enracinée dans l'histoire pointelière, la Place du Village constitue le cœur du Vieux-Pointe-aux-Trembles, un cœur dynamique en constante harmonie avec son contexte.*

*Un espace vivant, ancré au fleuve, lieu privilégié de rencontres et d'expression pour chacun, aujourd'hui et demain.*

La vision fait référence à la richesse historique du Vieux-Pointe-aux-Trembles, à son rôle de lieu de rencontre par le passé et à la volonté de lui redonner ce rôle pour le futur. Cela se fera par la création de la « Place du Village » au cœur du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

La vision implique un dynamisme des fonctions résidentielles, commerciales, institutionnelles, culturelles, patrimoniales et touristiques en un lieu inclusif et unificateur, bénéficiant d'un lien privilégié avec le fleuve.

La vision s'appuie sur la création d'un lieu unique, pour les générations actuelles et futures.

La vision vient donner un sens commun aux grandes orientations inscrites à l'intérieur du Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

#### Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles

- Orientation 1 : Préciser et signaler le périmètre et le cœur du Vieux-Pointe-aux-Trembles par des gestes d'aménagement concrets.
- Orientation 2 : Affirmer la vocation multifonctionnelle du secteur et préserver l'atmosphère villageoise du quartier.
- Orientation 3 : Préserver et mettre en valeur les éléments identitaires du quartier.
- Orientation 4 : Valoriser la vitrine fluviale.
- Orientation 5 : Intégrer le futur corridor de transport collectif de l'Agence métropolitaine de transport au Vieux-Pointe-aux-Trembles.

## 4.2 PARTI D'AMÉNAGEMENT

Le parti d'aménagement s'appuie sur deux volontés : une première de changement, jumelée à une seconde de préservation du milieu. Le parti d'aménagement implique que les interventions d'aménagement doivent être abordées avec le fondement de ne pas venir à l'encontre des besoins des générations futures. En ce sens, il s'inscrit directement en lien avec les principes du développement durable.

Le parti d'aménagement se traduit par le choix de matériaux durables, par une gestion pluviale in situ, par une place accrue aux piétons et cyclistes, par un accroissement de la qualité de vie et par une offre d'activités en lien avec l'histoire et le patrimoine. L'échelle de traitement et l'usage privilégiant la découverte ont été établis selon les potentiels du site. Un réseau de circulation multifonctionnel efficient soutiendra la fréquentation du secteur.

Lien privilégié du Vieux-Pointe-aux-Trembles avec l'eau



#### Qu'est-ce que le développement durable?

Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs<sup>1</sup>.

Il s'agit d'une approche équilibrée<sup>1</sup> qui repose sur quatre piliers, soit l'environnement, l'économie, le développement social et la culture<sup>2</sup>.

On vise ainsi l'intégrité écologique, l'efficacité économique ainsi que l'équité sociale entre les nations, les individus et les générations<sup>1</sup>.

1 Source : Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, Partie I Le parti d'aménagement

2 Source : Résolution CA 12 3003 0049 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

### 4.3 VOCABULAIRES DE FORMES ET D'AMBIANCE

Deux principales sources d'inspiration constituent le vocabulaire de formes et d'ambiance viennent consolider l'identité du Vieux-Pointe-aux-Trembles :

- ▶ Le village
- ▶ Le fleuve

#### LE VILLAGE

- Le Vieux-Pointe-aux-Trembles, riche de son passé, nécessite que son réaménagement s'appuie sur ses origines pour se faire valoir.
- Il s'agit de retrouver la convivialité propre à la vie villageoise à travers une occupation contemporaine en aménagement et en activités.
- Les lignes directrices des aménagements devront illustrées une créativité gardant un langage simple en formes ou en choix d'activités, en qualité et en authenticité.

*Rue Notre-Dame*



Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

#### LE FLEUVE

- La présence du fleuve est un atout majeur pour le Vieux-Pointe-aux-Trembles.
- Il s'agit du motif principal de l'établissement de la paroisse.
- Son importance historique et géographique doit être soulignée et être intégrée à la mise en valeur du site.
- Les aménagements doivent miser sur la présence du fleuve, faciliter sa découverte et son intégration dans la vie quotidienne par une meilleure accessibilité et un aménagement de qualité. Ils doivent également intégrer la thématique dans le vocabulaire de formes, voire rappeler sa présence à l'intérieur de la place. De plus, le choix des activités qui animeront la place et les espaces publics environnants doit tenir compte de la mise en valeur du fleuve.

*Divers types de bateaux en rive*



Source : Ville de Montréal, Gestion des documents et archives

#### 4.4 ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Le Plan directeur s'appuie sur sept (7) grandes orientations d'aménagement qui sont détaillées ci-après. De celles-ci découlent les interventions présentées au chapitre « Mise en œuvre ».

##### **Orientation 1 : Redonner son dynamisme au cœur du Vieux-Pointe-aux-Trembles**

Le Plan directeur vise à redonner son dynamisme au cœur du Vieux-Pointe-aux-Trembles, ce qui se traduira par la création d'une place publique. Celle-ci constituera un lieu de rappel historique. Elle sera aménagée de manière distinctive afin d'en faire un lieu où tant les résidants que les visiteurs voudront déambuler. Elle attribuera également une place importante aux piétons et cyclistes.

Avec ces nouveaux aménagements seront développés et offerts de nouvelles activités culturelles et de loisirs, en lien avec l'histoire et le patrimoine du secteur. La vocation de la place sera multi-fonctionnelle favorisant les rencontres et la socialisation.

Suite aux recommandations émises dans le Programme particulier d'urbanisme, les terrains longeant le côté ouest de la rue Saint-Jean-Baptiste, au sud de la rue Notre-Dame, ont subi un changement de zonage, devenant un secteur mixte à vocation commerciale et résidentielle.

Il est important de soutenir la création de nouveaux usages dans ce secteur, en bordure de la future place publique. Cela permettra d'offrir des services diversifiés aux abords du fleuve et contribuera à l'achalandage et à l'attractivité du secteur.

##### **Orientation 2 : Marquer les entrées du Vieux-Pointe-aux-Trembles**

Le Plan directeur préconise un marquage clair et distinctif des portes d'entrée nord, est et ouest du Vieux-Pointe-aux-Trembles. Cela passera notamment par l'intégration d'éléments signalétiques à développer soit à la verticale ou à l'horizontale, qui seront repris aux différentes portes d'entrée incluant du marquage au sol. Ensemble, ces éléments constitueront la signature du Vieux-Pointe-aux-Trembles en complémentarité avec des éléments repères existants tel que le Vieux-Moulin à l'entrée ouest.

##### **Orientation 3 : Revoir la signalisation et l'aménagement des espaces de stationnement**

Le Plan directeur propose un réaménagement complet des espaces de stationnement dans le noyau villageois et ce, afin de répondre aux besoins des résidents, commerçants et visiteurs. Le nombre d'espaces de stationnement sera accru en périphérie de la future place publique et l'aménagement des terrains sera revu afin d'être clair et fonctionnel. Une signalisation unique sera mise en place afin de signifier l'unicité du noyau.

Dans les entrées est et ouest, des stationnements incitatifs pour les autobus touristiques et les automobiles seront mis en place afin d'améliorer l'accessibilité au parc du Vieux-Moulin de Pointe-aux-Trembles et au secteur de la marina et d'intégrer adéquatement ces pôles aux activités du secteur.

##### **Orientation 4 : Créer un réseau de promenades piétonnes et cyclistes convivial et sécuritaire**

Le Plan directeur propose de rendre perméable aux cyclistes et aux piétons l'ensemble du noyau villageois en y créant un réseau de promenades piétonnes et cyclistes.

Tissés à travers le noyau, des chemins strictement réservés aux piétons et aux cyclistes relieront les institutions et pôles d'activité. Ils permettront d'augmenter l'achalandage en facilitant les déplacements non véhiculaires. Un passage au sud de l'ancien couvent des sœurs de la congrégation Notre-Dame favorisera le désenclavement du parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles et s'intégrera au réseau de promenades. Les entrées nord, est et ouest favoriseront également les piétons et les cyclistes.

L'aménagement de bandes cyclables depuis la route Verte facilitera et sécurisera le cheminement des cyclistes vers la rue Notre-Dame. Le réaménagement de la route Verte permettra également à la population du quartier de participer à la vie du noyau villageois, en plus de clarifier son rôle en tant que route cyclable pan-qubécoise.

Le réaménagement des intersections permettra de sécuriser les traverses et de les rendre davantage favorables aux piétons et aux cyclistes.

#### **Orientation 5 : Rendre les berges accessibles et accroître les points de vue sur l'eau**

Le Plan directeur mise sur une meilleure accessibilité aux berges et un accroissement des percées visuelles sur l'eau.

Le noyau villageois possède plusieurs espaces bénéficiant d'un fort potentiel de panorama sur l'eau. La mise en valeur de points d'observation actuels et l'aménagement de la place publique viendront à nouveau mettre en lien les résidents et les visiteurs avec le fleuve, en plus de permettre la valorisation des activités maritimes de la compagnie de services portuaires « Chaloupiers de Montréal ».

Des interventions sur la grève et l'accueil de petites embarcations à fond plat constitueront une autre façon de restituer le fleuve aux citoyens et d'offrir une halte pour la Route bleue du Québec et le Réseau bleu de la Ville de Montréal.

#### **Orientation 6 : Valoriser le paysage urbain**

Le Plan directeur cible une valorisation du paysage urbain dans son ensemble.

Dans le noyau villageois, cela se traduira par l'aménagement de jardins thématiques et la valorisation de l'encadrement architectural. L'accroissement de la qualité visuelle du parcours menant à la place publique permettra également de bonifier son image. L'enfouissement des fils aériens sur la future Place du Village et sur les rues du vieux hameau permettra d'améliorer la qualité visuelle et physique du paysage urbain.

La valorisation du paysage urbain pourrait passer également par une remise en état d'une grande partie des bâtiments faisant front sur la rue Notre-Dame et par la construction des terrains vacants.

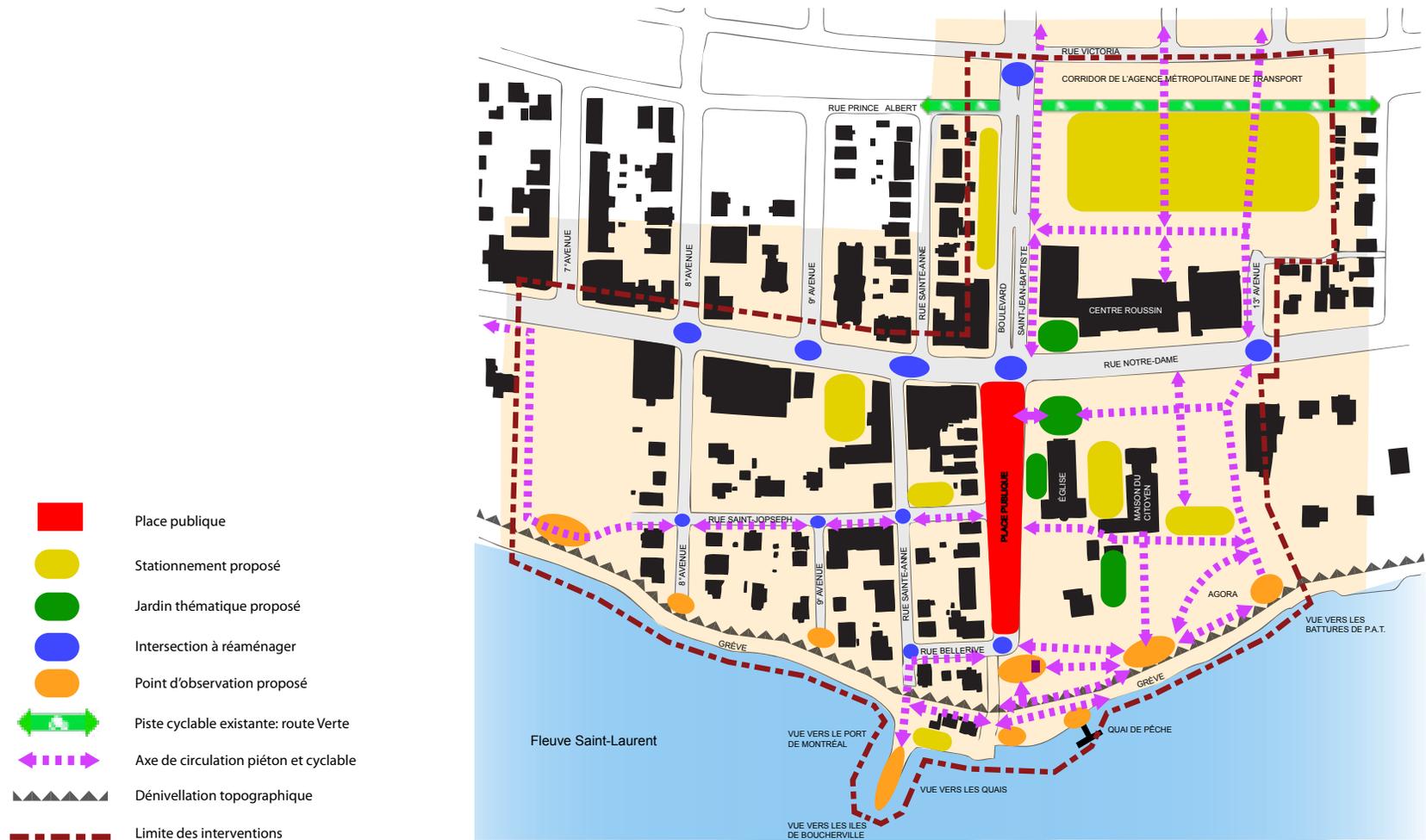
Les nombreux fils aériens du côté sud et les fils traversant la rue Notre-Dame accentuent l'image négative de la rue. En ce sens, leur enfouissement contribuera à l'harmonisation des éléments présents dans le paysage et permettra d'accroître la plantation d'arbres le long de cet axe majeur dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles.

Le plan suivant présente la synthèse des orientations d'aménagement privilégiées pour le noyau villageois et l'entrée nord.

#### **Orientation 7 : Mise en valeur et interprétation du patrimoine**

Le Plan directeur vise à mettre en valeur et assurer l'interprétation du patrimoine du Vieux-Pointe-aux-Trembles. Ceci se traduira par des aménagements spécifiques reliés aux vestiges ou à l'emplacement d'éléments patrimoniaux, tel que le chemin du Roy, la palissade du fort de Pointe-aux-Trembles, et autres, à des circuits d'interprétation et à des activités de diffusion, de médiation et d'animation.

Plan 7 - Synthèse des orientations d'aménagement - Noyau villageois et entrée nord



## 5 MISE EN ŒUVRE

Ce chapitre présente la mise en œuvre du Plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles. Les interventions proposées visent à répondre aux diverses problématiques et enjeux, en lien avec la vision et les orientations d'aménagement. Elles ont été regroupées en sept (7) grands secteurs spatiaux, qui sont les suivants :

- Entrées nord, est et ouest
- Noyau villageois
- Centre Roussin
- Place du Village
- Rue Notre-Dame
- Maison du citoyen
- Vitrine fluviale

La synthèse de la programmation spatiale est illustrée et expliquée à la section 5.1, alors que les sections 5.2 à 5.8 détaillent les interventions proposées par secteur. Ce chapitre comprend également l'ébauche d'une programmation en culture et en patrimoine (section 5.9). Pour assurer une approche de design et de choix de matériaux harmonieuse et hollistique pour les différentes interventions proposées un cahier des critères de design est présenté à l'annexe B.



Vues actuelles de la future Place du Village et ses alentours

Photos : 1 - Vue de l'emprise de la rue Notre-Dame en direction est vers le segment sud du boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2 - Jonction de la partie sud du boulevard Saint-Jean-Baptiste avec la rue Notre-Dame, 3 - Vue vers l'église à l'intersection de la rue Saint-Joseph et du boulevard Saint-Jean-Baptiste, 4 - Vue axiale de la rue Saint-Joseph vers l'ouest à la jonction avec le boulevard Saint-Jean-Baptiste, 5 - Vue longitudinale du boulevard Saint-Jean-Baptiste de son extrémité sud vers la rue Notre-Dame, 6 - Vue vers le fleuve à l'extrémité sud du boulevard Saint-Jean-Baptiste

## 5.1 PROGRAMMATION SPATIALE

Les plans présentés aux pages suivantes illustrent la programmation spatiale des interventions par secteur. Les principaux éléments qui en ressortent sont les suivants :

### Noyau villageois :

- Création d'une place publique (zones A, B, C, D) sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste : la Place du Village;
- Aménagement de la Place de l'église (zone E);
- Mise en place d'une zone commerciale avec terrasses, adjacente à la Place du Village;
- Aménagement de nouveaux stationnements;
- Création d'espaces de détente (jardin des Anciens Combattants, jardin d'interprétation historique, autres espaces de détente);
- Intégration d'art public;
- Mise en valeur des points focaux existants et proposés (monument commémoratif aux Anciens Combattants, nouvelle jetée avec structure du type phare, nouveau bâtiment de services, nouvelles fontaines ou jeux d'eau);
- Aménagement d'espaces publics multifonctionnels;
- Réaménagement des quais et mise en valeur des grèves;
- Percées visuelles vers le fleuve au bout des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> avenues.

### Entrées nord, est et ouest :

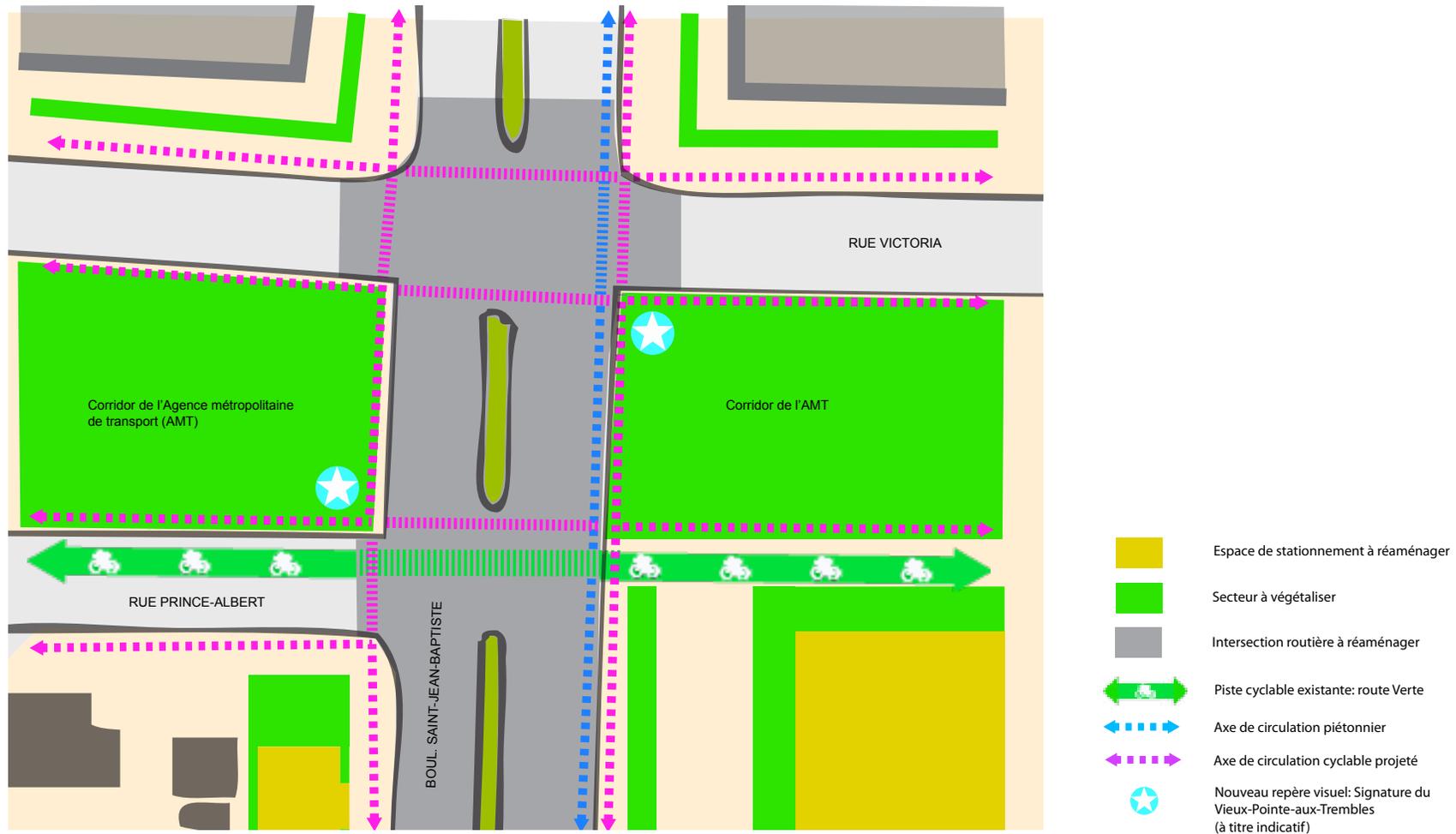
- Mise en place d'écrans végétaux;
- Création de nouveaux axes cyclables;
- Mise en valeur des axes cyclables et piétons existants, notamment la route Verte;
- Intégration de repères visuels (signature du Vieux-Pointe-aux-Trembles);
- Réaménagement d'intersections routières;
- Élargissement et réaménagement du trottoir côté sud de la rue Notre-Dame (entrées est et ouest);
- Mise en place d'un point d'observation du fleuve/belvédère (entrée est);
- Réaménagement du secteur de la marina à des fins récréatives (entrée est);
- Conservation du secteur des battures en tant qu'espace naturel (entrée est);
- Mise en valeur du parc du Vieux-Moulin (entrée ouest);
- Mise en place d'un bâtiment d'accueil et de services (entrée ouest);
- Mise en valeur des points focaux et repères visuels existants (entrée ouest).

### Ensemble des secteurs :

- Réaménagement et verdissement des stationnements existants;
- Verdissement global du secteur.



Plan 9 - Synthèse de la programmation spatiale - Entrée nord

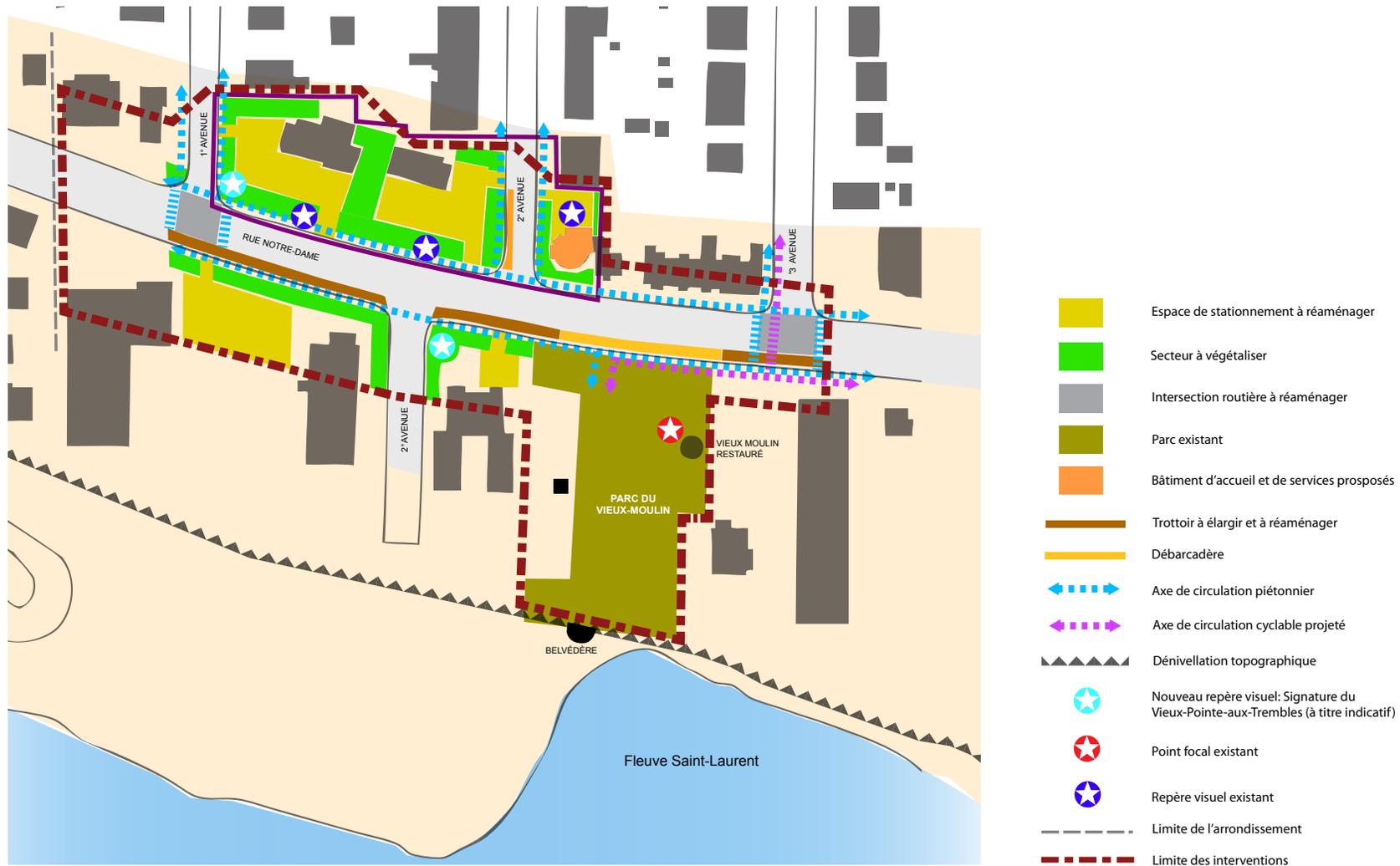


Plan 10 – Synthèse de la programmation spatiale – Entrée est

-  Espace de stationnement à réaménager (secteur privé)
-  Secteur à végétaliser
-  Intersection routière à réaménager
-  Secteur de la marina
-  Secteur de la batture de Pointe-aux-Trembles: Espace naturel à conserver
-  Belvédère/Point d'observation proposé
-  Trottoir à élargir et à réaménager
-  Axe de circulation piétonnier
-  Axe de circulation cyclable projeté
-  Dénivellation topographique
-  Nouveau repère visuel: Signature du Vieux-Pointe-aux-Trembles (à titre indicatif)
-  Limite des interventions



Plan 11 - Synthèse de la programmation spatiale - Entrée ouest



## 5.2 ENTRÉES NORD, EST ET OUEST

### 5.2.1 ENTRÉE NORD

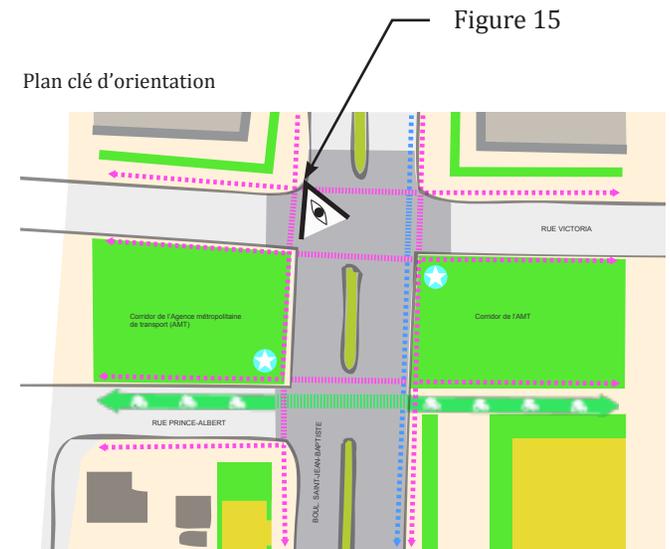
Interventions proposées :

1. Reconfigurer l'intersection du boulevard Saint-Jean-Baptiste et des rues Victoria et Prince-Albert afin de renforcer la sécurité routière et de favoriser les liens piétonniers et cyclables entre la partie nord et le sud du boulevard Saint-Jean-Baptiste au passage routier avec le corridor désaffecté de l'Agence métropolitaine de transport.
2. Réviser la signalisation routière, construire des trottoirs et revoir la configuration de la piste cyclable aux abords de la traverse du boulevard.
3. Prévoir un îlot central et des aménagements paysagers afin de réduire la vitesse des véhicules.
4. Aménager un élément significatif et identitaire sur les abords de la traversée afin de signaler l'entrée et la sortie du territoire du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

**Figure 15 - Interventions proposées - Entrée nord** (simulation d'ambiance)  
Vue à vol d'oiseau vers le sud (rue Prince-Albert)



Élément significatif et identitaire à prévoir et créer pour l'entrée nord du Vieux-Pointe-aux-Trembles



### **5.2.2 ENTRÉE EST**

Interventions proposées (voir plan clé de la figure 16 pour l'emplacement des lots indiqués ci-bas) :

1. Réaménager le boulevard du Tricentenaire en favorisant une réduction des voies de circulation et favoriser l'élargissement du terre-plein central ou des trottoirs de part et d'autre, afin de densifier la végétation.
2. Aménager, à même le terrain faisant partie du domaine public lot A qui longe le boulevard du Tricentenaire, une piste cyclable afin de relier la route Verte et la rue Notre-Dame.
3. Reconfigurer l'intersection de la rue Notre-Dame et du boulevard du Tricentenaire afin de renforcer la sécurité routière et de favoriser les liens piétonniers et cyclables vers le fleuve et vers la partie sud de la rue Notre-Dame.
4. Par le biais d'une entente à définir, créer un accès public sur une bande de sept (7) mètres de large, à l'ouest du lot B correspondant aux terrains de la marina de Pointe-Aux-Trembles, et y aménager un corridor piétonnier et cyclable et un belvédère d'observation vers le fleuve.
5. Réaliser des aménagements paysagers à même le domaine public afin d'améliorer la qualité visuelle de l'entrée est, de favoriser une réduction de l'effet d'îlot de chaleur et de permettre une meilleure intégration des infrastructures routières au tissu urbain.
6. Dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Notre-Dame, reconstruire le trottoir sud en intégrant la surlargeur disponible suite à la reconfiguration des voies de circulation.
7. Aménager un élément significatif et identitaire en bordure du corridor de la rue Notre-Dame afin de signaler l'entrée et la sortie du territoire du Vieux-Pointe-aux-Trembles.



**Figure 16 - Interventions proposées - Entrée est (simulation d'ambiance)**  
Vue à vol d'oiseau du fleuve vers l'intersection de la rue Notre-Dame et du boul. du Tricentenaire



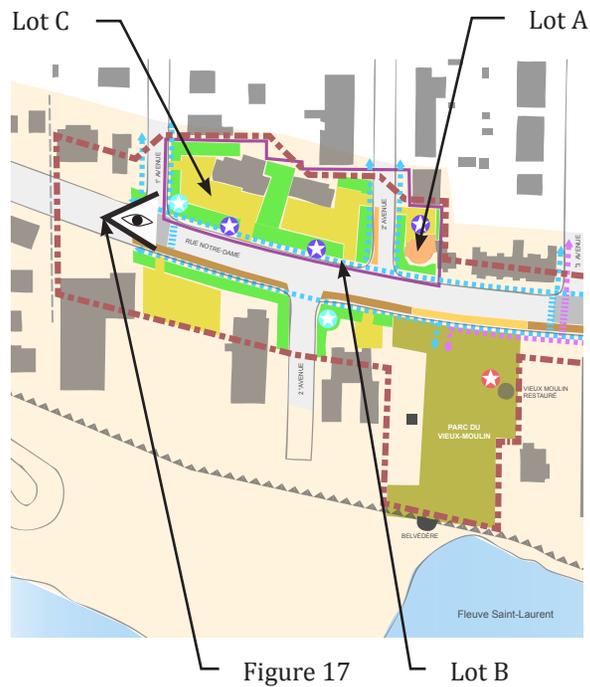
Élément significatif et identitaire à prévoir et créer pour l'entrée est du Vieux-Pointe-aux-Trembles

### 5.2.3 ENTRÉE OUEST

Interventions proposées (voir plan clé de la figure 17 pour l'emplacement des lots indiqués ci-bas) :

1. Prévoir des aménagements paysagers à même le domaine public afin d'améliorer la qualité visuelle de l'entrée, de favoriser une réduction de l'effet d'îlot de chaleur et de permettre une meilleure intégration des infrastructures routières au tissu urbain.
2. Aménager un élément significatif et identitaire en bordure du corridor de la rue Notre-Dame afin de signaler l'entrée et la sortie du territoire du Vieux-Pointe-aux-Trembles.
3. Dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Notre-Dame, reconstruire le trottoir sud en intégrant la surlargeur disponible suite à la reconfiguration des voies de circulation.
4. Aménager une nouvelle traverse piétonnière et pour vélos à l'intersection de la 3<sup>e</sup> Avenue et de la rue Notre-Dame afin de favoriser l'accessibilité au parc du Vieux-Moulin de Pointe-aux-Trembles et au fleuve, ainsi qu'une nouvelle traverse piétonne à l'intersection de la 1<sup>ère</sup> et la rue Notre-Dame.
5. Suite à un partenariat entre la Ville et le propriétaire du bâtiment localisé sur le lot A, situé au coin nord-est de l'intersection de la 2<sup>e</sup> avenue et de la rue Notre-Dame, effectuer des démarches afin de favoriser la sauvegarde architecturale de ce bâtiment vernaculaire typique et y développer un centre d'informations touristiques pour le Vieux-Pointe-aux-Trembles.
6. Dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Notre-Dame, prévoir la construction d'un débarcadère pour les autobus touristiques afin d'améliorer la desserte du parc du Vieux-Moulin de Pointe-aux-Trembles.
7. Aménager, sur les terrains du lot B, une zone de stationnement pour automobiles afin de favoriser la venue de visiteurs au parc du Vieux-Moulin de Pointe-aux-Trembles.
8. Aménager, à même le terrain faisant partie du domaine public et situé en bordure de la 3<sup>e</sup> Avenue, une piste cyclable afin de relier la route Verte et la rue Notre-Dame.
9. Intégrer des aménagements paysagers au domaine public afin d'améliorer la qualité visuelle des espaces de stationnement desservant :
  - a) les commerces localisés sur le terrain situé du côté nord de la rue Notre-Dame entre les avenues 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup>;
  - b) le commerce localisé sur le terrain du lot C;
  - c) le commerce localisé sur le terrain situé au coin nord-est de l'intersection de la 2<sup>e</sup> avenue et de la rue Notre-Dame;
  - d) les résidences du côté sud de la rue Notre-Dame entre la 1<sup>ère</sup> avenue et la 2<sup>e</sup> avenue;
  - e) la résidence du côté sud de la rue Notre-Dame, à l'est de la 2<sup>e</sup> avenue jusqu'au parc du Vieux-Moulin de Pointe-aux-Trembles.

Plan clé d'orientation



**Figure 17 - Interventions proposées - Entrée ouest** (simulation d'ambiance)  
Vue à vol d'oiseau de l'intersection de la 1<sup>ère</sup> avenue et Notre-Dame vers le parc du Vieux-Moulin



*Signature des entrées*

Cette signature pour les entrées doit demeurer sobre et pourrait autant être un élément vertical que des traitements à l'horizontal.

(ex : choix du pavage à l'entrée, mobilier, lampadaire, oriflamme, colonne spéciale, etc.)

### 5.3 NOYAU VILLAGEOIS

Interventions proposées (voir plan clé des figures 18 et 19, pour l'emplacement des « lots » indiqués dans le texte suivant) :

#### Stationnement :

1. Aménager, sur le terrain de la Ville « lot A » localisé en bordure du boulevard Saint-Jean-Baptiste, un stationnement public avec système de gestion des unités. Prévoir dans les aménagements des interventions qui favorisent une réduction de l'effet d'îlot de chaleur ainsi que son intégration dans le tissu urbain.
2. Aménager une nouvelle zone de stationnement sur la rue Saint-Joseph, attribuée exclusivement aux résidants des bâtiments limitrophes à la future place publique. Pour se faire, procéder à des négociations en vue d'acheter une partie du « lot B », et acquérir une superficie supplémentaire jouxtant le « lot C » appartenant à la Ville de Montréal afin de permettre la construction de 12 cases de stationnement. Instaurer un système de gestion du stationnement et un mode d'attribution aux résidants visés (approche à déterminer). Prévoir de l'éclairage sécuritaire et un écran, tel qu'une clôture, afin de créer une séparation physique et visuelle avec la zone de réception commerciale des marchandises, située sur le « lot D » et de conserver l'intimité à la cour arrière du bâtiment résidentiel situé sur le « lot E ».
3. Reconfigurer les trottoirs pour intégrer des places de stationnement le long de la rue Bellerive. Dédier ces places aux résidants limitrophes à la place publique en implantant un système de gestion des unités (approche à déterminer);
4. Par le biais d'une entente à définir entre la Ville et le propriétaire du terrain privé « lot F » localisé en bordure de la rue Notre-Dame du côté sud à l'ouest de la rue Sainte-Anne, aménager une nouvelle zone de stationnement public avec système de gestion des unités. Prévoir dans les aménagements des interventions qui favorisent une réduction de l'effet d'îlot de chaleur ainsi que son intégration dans le tissu urbain.
5. Optimiser le stationnement sur rue de l'arrondissement afin d'assurer une meilleure desserte pour la clientèle en lien avec les nouveaux aménagements et les activités prévues dans le noyau villageois. À cet effet, effectuer les modifications nécessaires (sens de circulation des véhicules, périodes de nettoyage des rues, de déneigement, de collecte ou autres) et ce, dans un rayon de 500 mètres de l'intersection de la rue Notre-Dame et du boulevard Saint-Jean-Baptiste.
6. Par le biais d'un partenariat entre la Ville et la Fabrique, réaménager le stationnement implanté entre l'église et l'ancien couvent des soeurs de la congrégation Notre-Dame afin d'en faire un stationnement à usage partagé, qui desserve à la fois l'église et la Maison du citoyen. Combiner l'aménagement de ce stationnement avec celui prévu à l'ouest de la future Maison du citoyen, afin qu'il y ait une seule entrée d'accès de la rue Notre-Dame. Prévoir dans les aménagements des interventions qui favorisent une réduction de l'effet d'îlot de chaleur et favorise son intégration dans le tissu urbain.

#### Aménagement d'espace, d'ambiance et d'outils d'interprétation :

7. Par le biais d'un partenariat entre la Ville et la Fabrique, aménager un jardin d'ombre sur les terrains de la Fabrique, le long du mur latéral ouest de l'église afin de favoriser l'ajout de zones de fraîcheur de manière à profiter de l'ombre des arbres matures en bordure du trottoir public.
8. Par le biais d'un partenariat entre la Ville et la Fabrique, mettre en valeur le terrain en front de l'église en y aménageant une placette paysagée en contre-bas du parvis, pouvant être accessible pour les piétons depuis la place publique et la Maison du citoyen. Inclure dans l'aménagement des éléments au sol ou à la verticale, évoquant le fort de Pointe-aux-Trembles, son interprétation historique et mettant en valeur les empreintes de ses vestiges.

9. Par le biais d'un partenariat entre la Ville et la Fabrique, réaménager le chemin d'accès à l'arrière de l'église pour assurer un lien direct entre la place du Village, le nouveau stationnement partagé entre l'église et la Maison du citoyen et l'entrée à la Maison du citoyen. Prévoir une continuité dans le choix des matériaux, ainsi que de l'éclairage pour la sécurité des usagers.
10. Par le biais d'un partenariat entre la Ville et la Fabrique, effectuer des démarches afin de favoriser la sauvegarde architecturale de la remise (ancienne écurie), bâtiment annexe au presbytère appartenant à la Fabrique suite à son évaluation architecturale et structurale.
11. Mettre en place un plan lumière de mise en valeur des bâtiments significatifs du noyau villageois, dont l'église Saint-Enfant-Jésus et les bâtiments situés du côté ouest du boulevard Saint-Jean-Baptiste devant la place du Village. Voir à la réalisation de ce plan lumière par le biais d'entente avec les propriétaires respectifs.
12. Mettre en place des outils et moyens d'interprétation permettant l'accessibilité à l'histoire et à la richesse patrimoniale du noyau villageois.
13. Intégrer une nouvelle oeuvre d'art public par le biais d'un concours réalisé avec la collaboration du Bureau d'art public de la Ville de Montréal (sur la future place du Village, à la Maison du citoyen et/ou ailleurs dans le noyau villageois).

**Réaménagement pour piétons, cyclistes et véhicules :**

14. Mettre aux normes le réseau d'égoût et d'aqueduc des rues du vieux hameau et refaire le surfacage et les trottoirs.
15. Prévoir l'enfouissement des fils aériens dans le vieux hameau et l'harmonisation des unités de lampadaires de rue avec ceux de la place publique.
16. Reconfigurer le boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre les rues Prince-Albert et Notre-Dame en développant un concept de corridor routier verti et paysager pouvant intégrer un terre-plein central de six (6) mètres de large planté d'un alignement d'arbres, de massifs d'arbustes et de fleurs annuelles. Intégrer le concept de l'entrée nord. Élargir et reconstruire les trottoirs. Favoriser l'emploi des matériaux utilisés pour la place publique. Le tout fait en étroite collaboration avec la direction des transports des services corporatifs de la Ville de Montréal, gestionnaire de cette artère.
17. Relier et intégrer dans la reconfiguration du boulevard Saint-Jean-Baptiste une piste cyclable bidirectionnelle en terre-plein protégé dans sa partie est afin de relier la route Verte à la place publique. Le tout fait en étroite collaboration avec la direction des transports des services corporatifs de la Ville de Montréal, gestionnaire de cette artère.
18. Effectuer du marquage au sol pour pistes cyclables dans les rues attenantes à la piste cyclable sur la rue Prince-Albert dans le périmètre du noyau villageois afin de sécuriser la circulation des cyclistes et de faciliter les liens avec les sites significatifs du Vieux-Pointe-aux-Trembles.
19. Retisser des liens entre le secteur urbain situé au nord du corridor de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et le centre Roussin et faciliter la circulation autre que véhiculaire. Pour ce faire, aménager des traverses piétonnières et cyclables au bout de chaque rue perpendiculaire et finissant au nord du corridor, de la 1<sup>ère</sup> avenue au boulevard du Tricentenaire (17 traverses minimum), en partenariat avec l'AMT.
20. Aménager, en partenariat avec l'Agence métropolitaine de transport (AMT) un sentier piétonnier de jour (sans éclairage) dans l'emprise du corridor de l'AMT afin de favoriser la marche et la découverte du paysage dominé par les plantes herbacées et d'accroître les échanges entre les quartiers et la pratique d'activités physiques, le tout dans l'attente de l'aménagement éventuel d'un système de transport en commun dans le corridor de l'AMT et ce de la 1<sup>ère</sup> avenue au boulevard du Tricentenaire.

21. Recommander auprès de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dans le cadre de la planification du réseau de transport en commun qui sera retenu pour le corridor de l'AMT, l'implantation d'une halte pour le Vieux-Pointe-aux-Trembles à l'arrière des terrains du centre Roussin afin de rendre accessible le noyau villageois et d'améliorer la desserte de l'est de l'île de Montréal. Tenir compte d'une telle halte dans le développement de scénarios de stationnement, particulièrement dans le cadre des études préalables au réaménagement du stationnement du centre Roussin.

**Interventions urbanistiques (commerces, affichage et nomination) :**

22. Mettre en place un programme de suivi en urbanisme commercial pour le territoire afin de favoriser la venue de commerces contribuant à l'animation économique du noyau villageois et du Vieux-Pointe-aux-Trembles dans son ensemble.

Baser ce programme de suivi sur l'application des bonnes pratiques suivantes :

- Réaliser et mettre à jour un inventaire des commerces et services du secteur;
- Mesurer régulièrement l'adéquation entre l'offre locale en produits et services et la demande des résidents;
- Identifier de manière continue les locaux commerciaux vacants;
- Évaluer et mettre à jour régulièrement la connaissance de l'état de la diversité commerciale;
- Identifier les opportunités d'affaires et les faire connaître;
- Faciliter les liens entre les propriétaires immobiliers et les entrepreneurs potentiels;
- Adapter la réglementation aux usages commerciaux que l'on privilégie<sup>1</sup>.

23. Mettre en place une série d'objectifs et de critères afin de favoriser un affichage de qualité, original et spécifique au Vieux-Pointe-aux-Trembles, compte tenu de ses répercussions visuelles et de son influence sur la beauté des lieux et des paysages.

Considérer les éléments suivants :

- Déterminer des objectifs et des critères favorables à créer une ambiance à caractère villageois;
- Prendre en compte toutes les caractéristiques des lieux et bâtiments et en tirer des éléments indicatifs pour la conception des panneaux et des enseignes. À titre d'exemple, la dénomination des nouveaux commerces le long de la place publique, pourrait favoriser une appellation qui réfère au fleuve, à des événements particuliers ou des personnages historiques du lieu;
- Considérer dans les objectifs que les pilastres en granit implantés aux entrées privées dans l'aménagement du trottoir ouest de la place publique pourraient être utilisés comme support d'affichage avec éclairage.
- Évaluer la possibilité de tenir un concours de design afin de favoriser la qualité des résultats, conformément aux orientations de Montréal, Ville de design.

24. Évaluer la possibilité de constituer en « Site du patrimoine » la partie du territoire du noyau villageois où sont concentrés des biens culturels immobiliers et où le paysage architectural présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique.

*Qu'est-ce que l'urbanisme commercial ?*

L'urbanisme commercial actuel peut être défini comme l'ensemble des techniques et méthodes mises en œuvre pour adapter la structure commerciale à la structure urbaine en veillant à dynamiser l'activité commerciale locale, à assurer la vitalité des centres-villes et cœurs de village et à maintenir un maillage de proximité.

Il doit encourager une concentration des activités qui favorise une rationalisation des infrastructures publiques existantes et limite l'étalement urbain.

*Site du patrimoine*

En vertu de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4), une municipalité peut, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis du comité consultatif, constituer en site du patrimoine tout ou partie de son territoire où se trouvent des biens culturels immobiliers et dans lequel le paysage architectural présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique.

Le site du patrimoine doit être compris dans une zone identifiée au plan d'urbanisme de la municipalité comme zone à protéger. (article 84)

<sup>1</sup> Source : La Fondation Rues Principales. Le développement durable et l'urbanisme commercial. 2007. p. 14 et 15.



## 5.4 CENTRE ROUSSIN

Interventions proposées :

1. Déménager le monument des Anciens Combattants, situé sur l'îlot central sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, au sud de la rue Notre-Dame, à l'entrée principale du centre Roussin, intégré dans un espace paysagé qui lui soit respectueusement dédié. Prévoir un éclairage d'ambiance et son intégration dans le développement d'une placette intégrant du mobilier urbain. Réviser la fonctionnalité de l'espace et coordonner le choix des matériaux avec ceux sélectionnés pour la place publique. Favoriser l'accessibilité visuelle vers le monument à partir du corridor routier de la rue Notre-Dame en déplaçant l'abribus et la cabine téléphonique vers l'est.
2. Réaménager le stationnement en arrière-lot et la zone de débarcadère à l'arrière du centre Roussin, reconfigurer ses accès à la rue Notre-Dame et au boulevard Saint-Jean-Baptiste et voir la possibilité d'y intégrer le lot situé au nord-est, actuellement aménagé en tant que terrain de mini-soccer appartenant à la ville.
3. Développer, en partenariat avec les utilisateurs et tout autre intervenant de la ville, un nouveau lieu sécuritaire et approprié pouvant accueillir les structures de la zone de pratique de planche à roulette (skate) actuellement localisée dans le coin nord-ouest du terrain du centre Roussin, afin de dégager le secteur situé à l'entrée nord du Vieux-Pointe-aux-Trembles et lui donner une vocation publique multi-fonctionnelle.

**Figure 20 – Interventions proposées - Centre Roussin** (simulation d'ambiance)  
Réaménagement du stationnement - Vue en plan



**Figure 21 – Interventions proposées –Centre Roussin** (simulation d’ambiance)

Réaménagement du stationnement - Vue dans le stationnement vers le boulevard Saint-Jean-Baptiste

Plan clé d’orientation

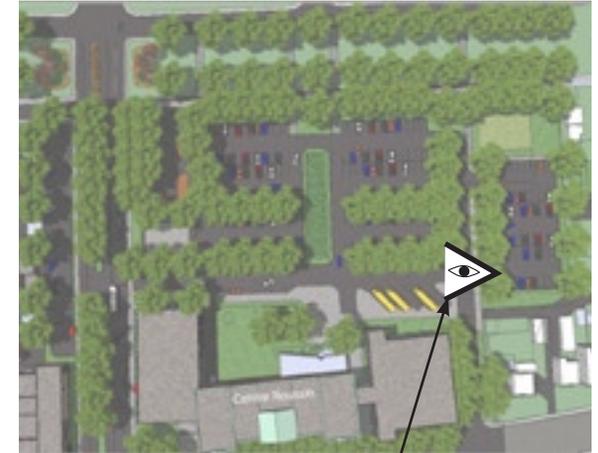


Figure 21

## 5.5 RUE NOTRE-DAME

Interventions proposées :

1. Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Notre-Dame, réaliser l’enfouissement des fils aériens sur le territoire du Vieux-Pointe-aux-Trembles, entre la 1<sup>ère</sup> avenue et le boulevard du Tricentenaire. De plus, ces travaux entre la 8<sup>e</sup> avenue et la Villa Trois Étoiles, amélioreront la qualité visuelle vers l’église Saint-Enfant-Jésus, la Maison du citoyen, le centre Roussin et le secteur commercial. Ces travaux seront effectués par les services corporatifs de la Ville de Montréal en étroite collaboration avec l’arrondissement.
2. Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Notre-Dame, mettre en place un débarcadère sécuritaire pour les automobiles afin de favoriser l’accessibilité au parvis de l’église Saint-Enfant-Jésus et le maintien des activités de la paroisse dans la communauté. Ces travaux seront effectués par les services corporatifs de la Ville de Montréal en étroite collaboration avec l’arrondissement.
3. Aménager une nouvelle traverse piétonnière sécurisée entre le stationnement du centre Roussin et la Maison du Citoyen afin de permettre aux piétons et cyclistes de traverser la rue Notre-Dame et d’accéder aux promenades aménagées le long du fleuve.
4. Intégrer un nouveau mobilier urbain et réaliser toute autre intervention urbaine identitaire au secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles (lampadaires, signalisation, affichage commercial, etc.).

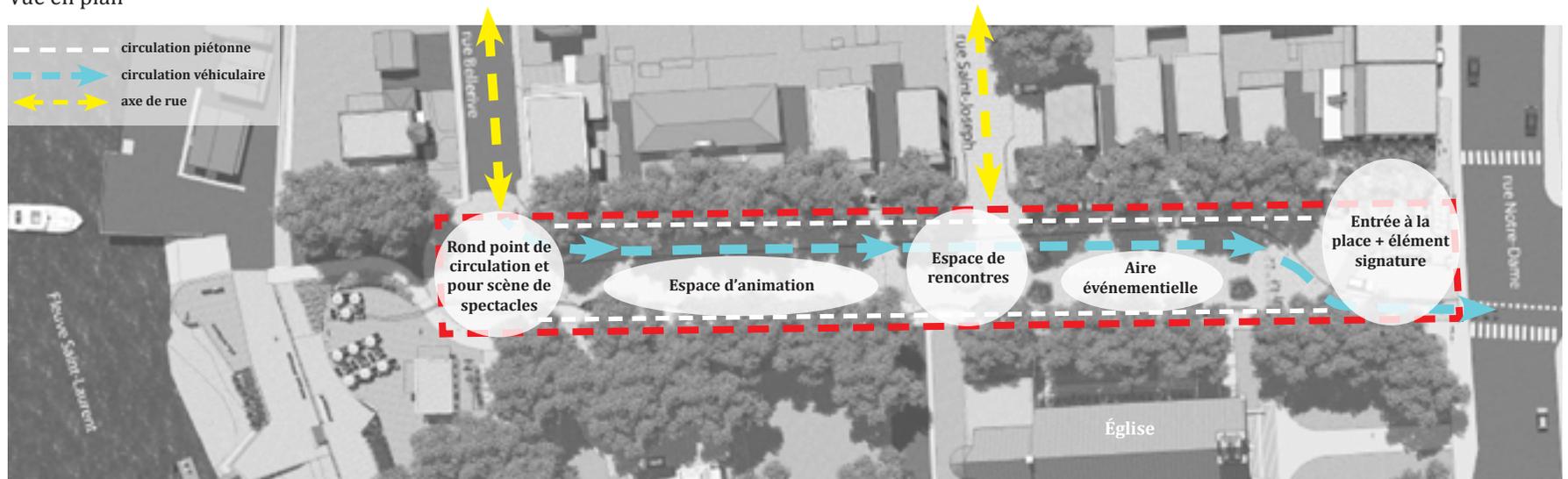
## 5.6 PLACE DU VILLAGE

Interventions proposées :

1. Développer un aménagement qui transformera le boulevard Saint-Jean-Baptiste au sud de la rue Notre-Dame en Place du Village, offrant aux citoyens et visiteurs des espaces de rencontres, de repos, d'animation, de rassemblement et des aires événementielles, dans une atmosphère conviviale de par sa forme et ses composantes, le choix des matériaux, le type de mobilier, les éléments d'interprétation et l'intégration d'une œuvre d'art public significative.
2. Créer et intégrer dans la place publique, un axe de circulation véhiculaire à sens unique vers le nord dans sa partie ouest accessible par la rue Sainte-Anne et les rues Bellerive et Saint-Joseph. Ne permettre le long de cet axe que du stationnement de courte durée et pour débarcadère afin de répondre aux besoins des résidents et commerces. Assurer et maintenir l'accessibilité aux services d'urgences.
3. Protéger et mettre en valeur l'axe visuel perçu par les usagers circulant en direction sud sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste vers la future place publique en favorisant la création d'un élément signalétique. Articuler la mise en valeur de l'espace en y intégrant une œuvre d'art public avec élément d'eau ou en évoquant l'eau, élément emprunté au fleuve dont sa présence est indissociable à l'histoire de Pointe-aux-Trembles. Développer cette œuvre d'art par le biais d'un concours réalisé avec la collaboration du Bureau d'art public de la Ville de Montréal.
4. Développer à l'intersection du boulevard Saint-Jean-Baptiste et de la rue Notre-Dame des traverses sécuritaires pour piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite ainsi qu'un accès à la place publique qui favorise l'accessibilité et son intégration entre la nouvelle place publique et son environnement urbain.
5. Intégrer dans les aménagements de la place publique des éléments, au sol ou à la verticale, permettant une évocation du fort de Pointe-aux-Trembles, son interprétation historique et mettant en valeur les empreintes de ses vestiges qui traversent d'est en ouest le boulevard Saint-Jean-Baptiste.
6. Développer un axe piéton structurant longeant la partie est de la future place publique afin de relier le stationnement public du centre Roussin et le secteur des quais en bordure du fleuve et le maintenir fonctionnel à longueur d'année. Y incorporer d'un côté des zones de plantation et de larges bancs.
7. Aménager un trottoir du côté ouest face aux résidences pour desservir les résidents à l'année longue et y incorporer des plantations d'arbres et d'annuelles afin de contrer l'effet d'îlot de chaleur, avec des bancs, et prévoir de l'espace pouvant accueillir des activités commerciales et d'animation en trottoir.
8. Aménager des sous-espaces pour diverses activités, dont :
  - a) une aire pour événement de petite taille, tel que soirée dansante ou autre;
  - b) une aire de rencontres et de repos, à mi-chemin sur la place, face à la rue Saint-Joseph;
  - c) une aire d'animation vers la portion arrière de la place face à l'ancienne écurie et au presbytère;
  - d) au rond point, espace aménagé de manière à permettre l'accueil d'une scène temporaire pour des spectacles occasionnels. (voir aussi à 5.8.6 pour plus de détails)
9. Par le biais d'un partenariat entre la Ville et la Fabrique, implanter une clôture en périphérie des terrains du presbytère afin de permettre la délimitation des zones accessibles au public et réaménager l'accès véhiculaire au presbytère, de manière à assurer son intégration à la configuration de la place publique et à la révision du sens de la circulation automobile.
10. Mettre en place un programme d'activités culturelles, patrimoniales, de loisirs et d'animation.

**Figure 22 – Concept d’aménagement – Place du Village**

Vue en plan



**Figure 23 – Interventions proposées – Place du Village (simulation d’ambiance)**

Vue en plongée du seuil de la place sur Notre-Dame vers le fleuve



Plan clé d’orientation

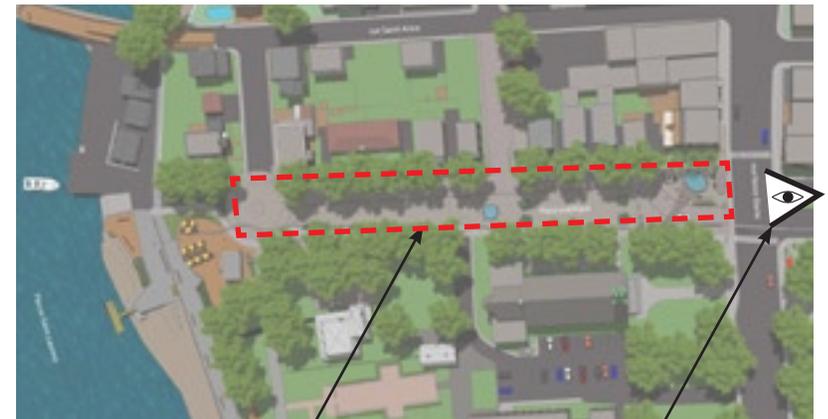


Figure 22

Figure 23

**Figure 24 – Interventions proposées – Place du Village** (simulation d’ambiance)  
Entrée à la place côté ouest sur la rue Notre-Dame



**Figure 25 – Interventions proposées – Place du Village** (simulation d’ambiance)  
Vue de l’entrée piétonne et cyclable



Plan clé d’orientation



Figure 24

Figure 25

**Figure 26 – Interventions proposées – Place du Village** (simulation d’ambiance)

Vue à vol d’oiseau de la représentation au sol de l’empreinte de la palissade du fort du Vieux-Pointe-aux-Trembles



**Figure 27 – Interventions proposées – Place du Village** (simulation d’ambiance)

Espace événementiel longeant l’église



Plan clé d’orientation



Figure 27

Figure 26

**Figure 28 - Interventions proposées - Place du Village** (simulation d'ambiance)  
Espace de rencontres à l'intersection de la rue Saint-Joseph et de la place



**Figure 29 - Interventions proposées - Place du Village** (simulation d'ambiance)  
Espace de rencontres et d'animation



Plan clé d'orientation



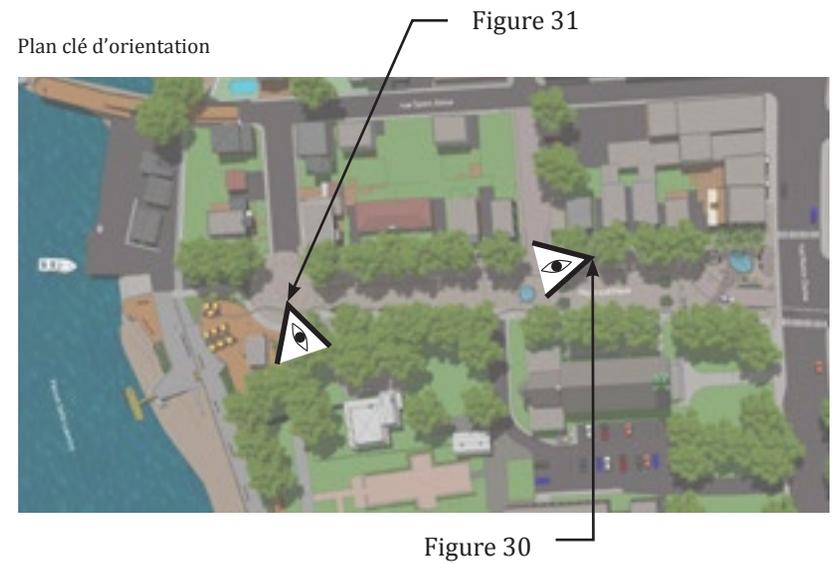
Figure 29

Figure 28

**Figure 30 – Interventions proposées – Place du Village** (simulation d’ambiance)  
Espace de rencontres et d’animation longeant les terrains du presbytère



**Figure 31 – Interventions proposée – Place du Village**(simulation d’ambiance)  
Nouvelle clôture et entrée au presbytère



## 5.7 MAISON DU CITOYEN

Interventions proposées :

### Maison du citoyen et bâtiments connexes :

1. Déconstruire l'intérieur de l'ancien couvent des soeurs de la congrégation Notre-Dame (travaux actuellement en cours). Ces travaux, qui incluent le désamiantage du bâtiment, constituent une phase préparatoire à sa transformation en Maison du citoyen. Ils comprennent également la revalorisation des matières résiduelles, qui sont transportées à des sites d'enfouissement ou de récupération ciblés.

Le Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) est un système nord-américain de standardisation de bâtiments à haute qualité environnementale créé par le US Green Building Council en 1998. Un bâtiment peut atteindre quatre niveaux: certifié, argent, or ou platine.

Lorsque complété, le bâtiment accueillera les services administratifs de l'arrondissement ainsi que la mairie et la salle du conseil. Un programme fonctionnel et technique est en cours d'élaboration afin d'assurer la transformation adéquate du bâtiment en lien avec ses fonctions futures. Le processus vise l'atteinte de la certification LEED argent et inclura une partie du terrain avoisinant.

2. Démolir le gymnase annexé à l'ancien couvent des soeurs de la congrégation Notre-Dame afin de libérer l'espace pour la réalisation d'interventions d'aménagement permettant une ouverture sur le fleuve (ex: pavillon multi-fonctionnel). Une étude avec estimé des coûts liés à la démolition du gymnase comparativement au maintien et à la transformation du bâtiment a été effectuée en avril 2012 et conclut que la démolition du gymnase est la solution la plus avantageuse.

Les futurs aménagements de cet espace devront mettre en valeur la vitrine vers le fleuve en intégrant des fonctions intérieures (s'il y a lieu) et extérieures favorisant la découverte visuelle du paysage fluvial.

Il offrira un aménagement et/ou une architecture significative et originale tout en permettant la mise en valeur du patrimoine architectural et archéologique environnant. L'objectif est de créer un seuil principal et d'établir un lien fort avec les promenades qui relieront l'aménagement et/ou bâtiment à la place publique. Des circulations secondaires devront être prévues du côté ouest de l'espace afin de favoriser une fluidité de la circulation vers la place publique et le réseau de promenades.

3. Démolir l'annexe latérale ouest de l'ancien couvent des sœurs de la congrégation Notre-Dame (anciennement la buanderie) afin de reconquérir la vue sur le fleuve et de libérer les volumes architecturaux de ce bâtiment, de l'église Saint-Enfant-Jésus, du presbytère et de l'ancienne écurie.
4. Démolir le garage situé sur la propriété de l'ancien couvent des sœurs de la congrégation Notre-Dame afin de libérer le site archéologique occupé à proximité par la seconde église de Pointe-aux-Trembles construite en 1710 et de permettre une mise en valeur du site, en lien avec l'implantation des futurs aménagements multi-fonctionnels (ancien gymnase).

### Site de la Maison du citoyen (domaine public) :

5. Aménager une zone tampon de trois (3) à cinq (5) mètres de large à la limite est du terrain de l'ancien couvent afin de favoriser la création d'un écran visuel formé de végétaux entre la résidence Villa Trois Étoiles et les fonctions développées sur le terrain de la future Maison du citoyen. Intégrer les aménagements en respectant le caractère des lieux des jardins de l'ancien couvent et favoriser la conservation de son patrimoine arboricole.

6. Implanter un corridor piétonnier et cyclable sur la partie est du terrain de la future Maison du citoyen afin de relier la nouvelle traverse piétonnière proposée à l'intersection de la rue Notre-Dame et du boulevard Saint-Jean-Baptiste et les promenades aménagées le long du fleuve. Intégrer les aménagements en respectant le caractère des lieux des jardins de l'ancien couvent, favoriser la conservation de son patrimoine arboricole et la vue vers le fleuve.
7. Mettre en valeur, par un aménagement particulier et par de l'animation culturelle, l'espace naturel ayant la forme d'un demi-cercle (agora) localisé à l'arrière du terrain de la future Maison du citoyen, à proximité du parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles. Intégrer les aménagements de manière à respecter le caractère des lieux (jardins de l'ancien couvent), à favoriser la conservation du patrimoine arboricole et à maintenir l'accessibilité visuelle vers le fleuve.
8. Dans le cadre d'une entente avec la Ville et la Fabrique, aménagé sur la propriété de la Ville la portion complémentaire du stationnement partagé avec la Fabrique, directement à l'ouest de la Maison du citoyen, qui desservira également les usagers de l'église. Prévoir une entrée commune à partir de la rue Notre-Dame, qui donne accès au stationnement partagé. Prévoir dans les aménagements des interventions qui préconisent une réduction de l'effet d'îlot de chaleur et favorise son intégration dans le tissu urbain.
9. Aménager, sur la partie est du terrain de la future Maison du citoyen, un stationnement écologique à l'usage des visiteurs, dans le respect des normes du règlement de zonage. Créer des liens piétons sécuritaires permettant d'accéder au bâtiment depuis le stationnement.
10. Développer un plan d'aménagement du site de la future Maison du citoyen intégrant les principes suivants: incorporer les éléments existants; verdir une partie des zones asphaltées; diminuer l'effet visuel créé par les zones d'accès véhiculaires via l'utilisation de matériaux appropriés et durables; assurer un accès véhiculaire et aménager un débarcadère du côté est du bâtiment (entrée protocolaire); assurer un accès pour les véhicules d'urgence dans le respect des normes en vigueur; utiliser des matériaux durables et perméables.
11. Intégrer une nouvelle oeuvre d'art public à la Maison du citoyen ou sur son site extérieur, par le biais d'un concours réalisé avec la collaboration du Bureau d'art public de la Ville de Montréal.

**Figure 32 – Interventions proposées – Maison du citoyen** (simulation d'ambiance)  
Corridor piétonnier et cyclable à l'est de la future Maison du citoyen



## 5.8 VITRINE FLUVIALE

Interventions proposées :

1. Aménager une nouvelle promenade piétonnière et cyclable dans la partie supérieure de la berge du fleuve, dans le prolongement de l'ancienne rue de l'Église. En faire un lien de circulation majeur et structurant, qui relie la place publique à l'espace libéré suite à la démolition du gymnase. Permettre la mise en valeur visuelle du paysage du fleuve et la redécouverte de la façade du presbytère, implanté historiquement vers le fleuve, en bordure du chemin du Roy.
2. Aménager un belvédère qui permettra une extension physique de la place publique aux abords du fleuve et la découverte d'une vue panoramique sur le Saint-Laurent. Au carrefour de la place et des promenades, l'aménagement du belvédère devra mettre en valeur la grande qualité du paysage fluvial dans le noyau villageois de Pointe-aux-Trembles.

Cette mise en scène offrira une terrasse aux formes incurvées avec un espace animé au carrefour de la place et des promenades, complément indissociable des activités liées à la présence du nouveau pavillon-bistro à proximité.

Le vocabulaire de forme et les matériaux (bois et métal) s'inspireront de l'esprit du lieu et de la présence de la voie maritime du Saint-Laurent. L'insertion d'une bande en pavé traversant la place et la terrasse, texture empruntée à la présence des gravillons tapissant les berges, formera un fil ondulant symbolisant la relation toute particulière que la communauté de Pointe-aux-Trembles a toujours maintenue avec le fleuve.

Intégrer au sous-sol du belvédère toutes les fonctions définissant la nouvelle relation de la place publique avec le fleuve Saint-Laurent : locaux de services pour les visiteurs du Réseau bleu de la Ville de Montréal et de la Route bleue du Grand Montréal, espace pour la location d'embarcations et d'équipements de pêche à la ligne, salle multifonctionnelle permettant l'accueil d'activités pour les festivaliers. En partenariat avec la Direction de l'épuration des eaux usées, évaluer la faisabilité d'assurer également le maintien d'un corridor d'accès vers la salle de contrôle du réseau d'eaux usées au besoin.

3. Voir la faisabilité d'aménager et d'intégrer dans les salles souterraines du belvédère des équipements de contrôle des odeurs reliées à la présence des infrastructures souterraines de l'intercepteur sud et du collecteur des eaux usées.
4. Aménager un pavillon bistro offrant des services de restauration (bistro, sandwicherie, glacier) comprenant des toilettes publiques et un espace de rangement pour le mobilier du bistro. Intégrer le pavillon au parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles.

Évaluer la faisabilité de développer un projet intégré avec la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU) afin d'aménager un nouvel accès vers la salle de contrôle souterraine située sous le nouveau belvédère. Démolir en tout ou en partie l'édicule actuel, en pierre et béton ou si conservé refaire l'architecture extérieure pour assurer une meilleure intégration à la nouvelle vocation des lieux.

5. Rénover les promenades supérieure et inférieure du parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, favoriser leur intégration et leur accessibilité et leur mise en lien avec les aménagements de la place publique, belvédère, la promenade le long de l'ancienne rue de l'Église et les promenades de la future Maison du citoyen.
6. Aménager un rond point à la jonction de la rue Bellerive et du boulevard Saint-Jean-Baptiste au bout de la place publique, cet espace devra être aménagé afin de favoriser la tenue de futures activités culturelles et musicales sur scène. Utiliser les mêmes matériaux de construction que ceux de la place publique, avec la continuité d'éléments de design pour assurer une harmonisation de l'ensemble. Prévoir une installation à proximité du rond point, abritant les équipements électriques nécessaires au branchement du matériel de sonorisation et d'éclairage requis lors de la tenue de spectacles et d'animations culturelles sur la place publique.

7. Réaménager la pente d'accès vers les quais afin de favoriser une reconfiguration fonctionnelle de celle-ci, en lien avec le rond point proposé à la jonction de la rue Bellerive et du boulevard Saint-Jean-Baptiste. Aménager un nouveau mur de soutènement afin d'améliorer la qualité visuelle de la pente d'accès vers les quais et de stabiliser le terrain du lot privé situé au coin sud-ouest de l'intersection de la rue Bellerive et du boulevard Saint-Jean-Baptiste.
8. Réaménager le secteur des quais afin de favoriser une meilleure accessibilité vers la grève et le fleuve. Améliorer les surfaces et l'éclairage. Intégrer des accès fonctionnels vers la grève afin de permettre aux adeptes de kayak, de bateaux à fond plat et de petites embarcations un accès aux infrastructures services offerts dans les locaux prévus sous le belvédère (toilettes, centre d'information, location d'embarcations, dispensateur d'eau potable, etc.). Prévoir des supports à kayak et pour petites embarcations près de la grève, selon les besoins du milieu.
9. Stabiliser les berges des quais afin de réduire l'érosion, par des aménagements durables et écologiques.
10. Prolonger le ponton de pêche en eaux profondes afin de favoriser la pratique de la pêche sportive et d'offrir une plus grande accessibilité à la ressource halieutique<sup>1 et 2</sup>. Une amélioration de l'accessibilité des eaux profondes permettra de diversifier les espèces pouvant être pêchées et d'augmenter la dimension des prises, tout en respectant les limites de prise autorisées par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.
11. Aménager, dans le prolongement de la rue Sainte-Anne, un quai sur le brise-lame actuel, qui appartient à l'état québécois, géré par le Ministère du développement durable et de l'environnement et loué à la compagnie de services portuaires « Chaloupiers de Montréal », afin de mettre en valeur le paysage fluvial et les activités de la voie maritime du Saint-Laurent. Rendre le nouveau site accessible aux piétons et cyclistes, y développer des infrastructures favorables à la pratique de la pêche à la ligne, et y aménager une aire d'embarquement pour des bateaux pouvant offrir des navettes touristiques sur le fleuve. Intégrer des éléments évoquant l'histoire du Vieux-Pointe-aux-Trembles, dont la présence du premier moulin. Porter une attention particulière lors de la conception des infrastructures proposées afin de favoriser le maintien d'un accès à la rive du fleuve depuis le secteur localisé à l'ouest de la rue Sainte-Anne et vers le secteur des quais (compagnie de services portuaires « Chaloupiers de Montréal »).
12. Par le biais d'une entente à définir entre la compagnie de services portuaires « Chaloupiers de Montréal » et la Ville, assurer le maintien d'un accès piétonnier public entre le secteur des quais et le nouveau quai proposé dans le prolongement de la rue Sainte-Anne. La parcelle est située entre les bâtiments de la compagnie de services portuaires « Chaloupiers de Montréal » et le muret de soutènement stabilisant le terrain arrière du lot privé sur la rue Bellerive au coin sud-ouest du boulevard Saint-Jean-Baptiste et de la rue Bellerive.
13. Prévoir des interventions pour assurer des percées visuelles aux culs-de-sac des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> avenues afin de favoriser la vue sur le fleuve. Ces interventions seront étudiées cas par cas afin d'assurer la quiétude des résidents limitrophes.

#### La pêche dans le fleuve

Le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune subdivise le territoire québécois en 29 zones de pêche présentant chacune des caractéristiques différentes quant aux périodes de pêche et limites de prise selon les espèces de poisson.

L'île de Montréal se trouve dans la zone 8, où l'achigan, le maskinongé, l'esturgeon, le brochet, le doré, la perchaude et plusieurs autres espèces peuvent être pêchées.

Le bar rayé est une espèce interdite de pêche, étant classée comme espèce menacée en fonction de la Loi sur les espèces en péril du Canada (L.C. 2002, ch.29).

Sources : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.  
<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-peche/zones/zone-8.asp>  
Pêches et Océans Canada.  
<http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/species-especes/stripedbasslawrence-5-barrayestlaurent-fra.htm>

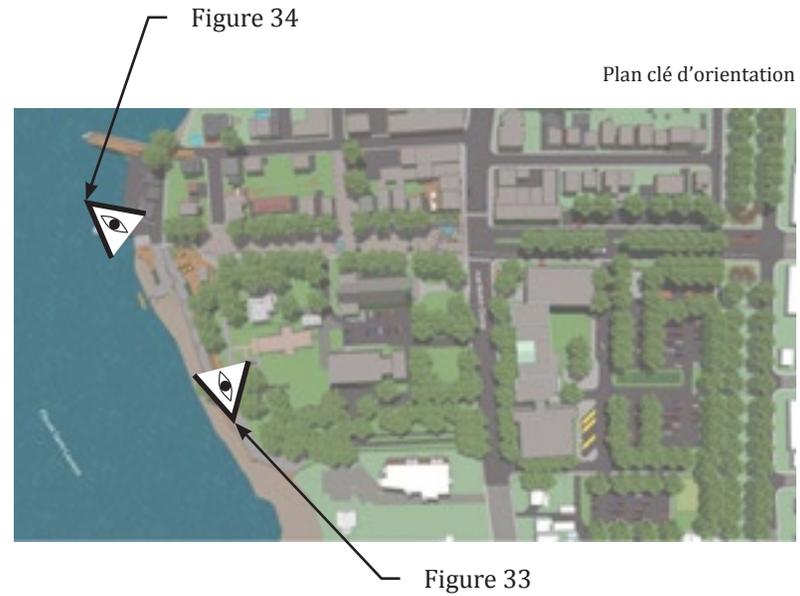
1 Halieutique: qui concerne la pêche.

2 À l'été 2010, alors que le fleuve a connu des niveaux exceptionnellement bas, le ponton s'est retrouvé échoué sur la grève, restreignant ainsi la tenue d'activités sportives.

**Figure 33 – Interventions proposées – Vitrine fluviale** (simulation d’ambiance)  
Promenades supérieure et inférieure (parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles)  
et promenade ( ancienne rue de l’Église)



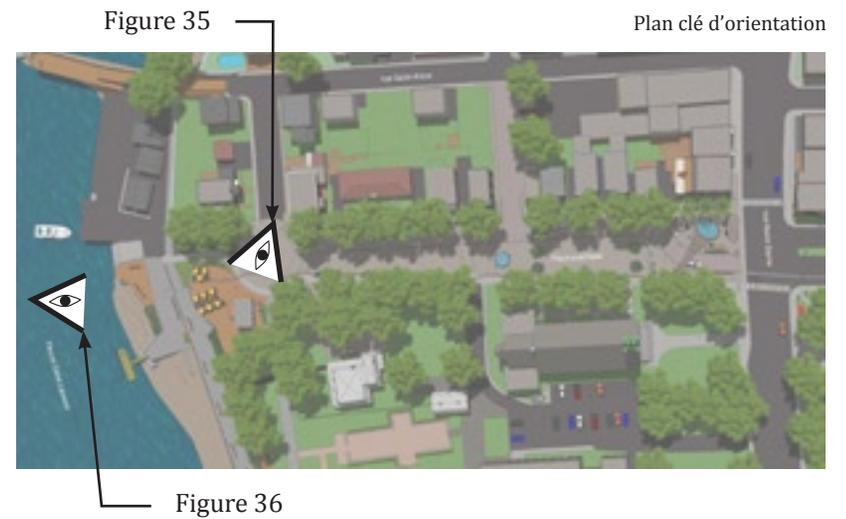
**Figure 34 – Interventions proposées – Vitrine fluviale** (simulation d’ambiance)  
Vue à vol d’oiseau du belvédère face au fleuve



**Figure 35 – Interventions proposées – Vitrine fluviale (simulation d’ambiance)**  
Pavillon bistro offrant de multiple services



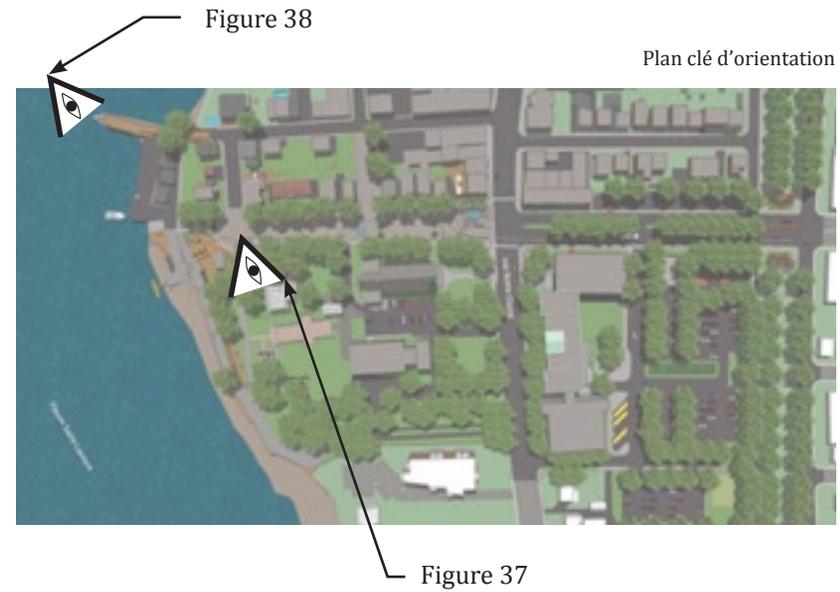
**Figure 36 – Interventions proposées – Vitrine fluviale (simulation d’ambiance)**  
Réaménagement des berges (promenade et quais)



**Figure 37 – Interventions proposées – Vitrine fluviale (simulation d’ambiance)**  
Promenade le long de l’ancienne rue de l’Église et rond point de circulation



**Figure 38 – Interventions proposées – Vitrine fluviale (simulation d’ambiance)**  
Réaménagement du brise-lame



## 5.9 PROGRAMMATION EN CULTURE, PATRIMOINE ET ÉVÉNEMENTS PUBLICS

### *Les exercices de consultation*

La mise en place d'une programmation culturelle et d'outils d'interprétation du patrimoine variés, dynamiques et attrayants, constitue une part essentielle pour la réussite de l'opération de revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

L'objectif général est d'enrichir les expériences vécues par les citoyens sur le territoire du Vieux Pointe-aux-Trembles en matière d'art, de culture et de patrimoine et de renforcer l'attrait du secteur auprès de l'ensemble de la population. L'approche s'appuie sur une vision large de la culture ainsi que sur le fil conducteur et la vision du Plan directeur.

Les propositions relatives à la programmation en culture, patrimoine et événements publics feront l'objet de deux exercices ciblés de consultations distinctes.

Le premier traitera de l'offre de service en culture et événements publics pour la Place du Village.

Le second portera sur la mise en valeur et l'interprétation du patrimoine du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

La volonté de l'arrondissement est de mettre en place les conditions de réussite nécessaires pour la création d'un quartier culturel. En ce sens, le projet de revitalisation consiste à :

### *La médiation culturelle*

- Répondre aux besoins locaux;
- Réaliser une offre de service culturelle de proximité, en relation avec le milieu;
- Miser sur l'histoire, le patrimoine, l'art public, le design, l'environnement et le fleuve;
- Favoriser la participation citoyenne;
- Intégrer aménagement urbain et création d'un milieu de vie identitaire.

Par médiation culturelle, nous entendons les initiatives qui facilitent l'appropriation de la culture par les citoyens.

Ces actions créent une opportunité de rencontres et d'échanges personnalisés, favorisant le contact des clients avec les œuvres et les créateurs.

Elles permettent de faire le pont entre le citoyen et l'offre culturelle professionnelle montréalaise.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement a le mandat de réaliser l'offre de service sur la Place du village. Cette offre de service rassemblera des propositions articulées de contenus et d'activités qui seront bonifiées par des exercices de consultations ciblés auprès des résidents et des partenaires de l'arrondissement.

La programmation en culture et événements publics doit prévoir des activités extérieures, adaptées au cycle des saisons, qui tirent profit de la nature particulière et des aménagements du site. Cette programmation consistera en des événements tels que de l'animation de rue, des spectacles intimistes et de plus grand gabarit, des activités de médiation culturelle, de loisir et d'interprétation. Elle sera réalisée grâce au concours d'artistes, de troupes, d'intervenants et d'organismes qui pourraient agir comme partenaires.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social doit également assurer la mise en valeur et l'interprétation du patrimoine du site. Une étude préliminaire portant sur la mise en valeur du patrimoine du Vieux-Pointe-aux-Trembles a été réalisée en 2011 et sert de toile de fond pour le développement de l'offre de service en matière d'activités, de moyens et d'outils d'interprétation du patrimoine. Cette offre de service doit contribuer à forger le caractère identitaire du site, et de permettre aux citoyens de s'approprier l'histoire et la richesse patrimoniale exceptionnelle du secteur.

En somme, l'action combinée en culture et patrimoine sert de levier pour recréer une dynamique sociale et économique afin que ce lieu redevienne un espace urbain vivant pour le plus grand intérêt des résidents de l'arrondissement.



## 6 CONCLUSION

Ce Plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles est le fruit de trois (3) années de réflexion, d'études et la première grande étape de planification pour réaliser le Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

Il répond en grande majorité aux orientations et suggestions de mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles et se traduit en une série de projets concrets d'aménagement et de mise en valeur de ce territoire riche en histoire et en patrimoine. Il constitue un outil de planification pour l'arrondissement, développé en fonction des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal, en 2017. En effet, le Vieux-Pointe-aux-Trembles constitue l'un des deux plus anciens noyaux de développement et fait partie intégrante de l'histoire de notre ville et ce, depuis ses débuts. L'arrondissement se doit de bien se positionner afin de faire valoir cette richesse, via le Plan directeur.

Bien ancré sur les différentes politiques et sur les plans de l'arrondissement et de la Ville de Montréal en vigueur, le Plan directeur se veut un document intégrateur de l'ensemble des approches, tout en répondant à la vision globale d'aménagement, entérinée par l'ensemble des acteurs. En assurant la réalisation des projets mis de l'avant dans le plan directeur, l'arrondissement contribue à la revitalisation du coeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles, à sa dynamisation économique et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens qui y résident. Tous les éléments y sont réunis afin de faire du Vieux-Pointe-aux-Trembles un des futurs quartiers culturels de Montréal, à saveur locale.

« Au coeur de notre village, un monde d'histoire et de rencontres », le fil conducteur du plan directeur met la table pour la création de cette nouvelle Place du Village au centre-même du Vieux-Pointe-aux-Trembles en lien avec le fleuve, le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles et le site de la future Maison du citoyen. Un endroit qui vibrera d'activités diverses et d'animation, pour faire renaître l'histoire d'hier, faire connaître celle d'aujourd'hui et imaginer celle de demain.

La réussite du Plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles se traduira par l'appropriation que les citoyens et les visiteurs feront des différents espaces et lieux créés. Ce sera la nouvelle identité du Vieux-Pointe-aux-Trembles, un endroit de rencontres, renforcé par cette ouverture vers le fleuve et la mise en valeur de son histoire pointelière et son patrimoine.

## 7 BIBLIOGRAPHIE

Le chapitre suivant dresse l'inventaire des publications, sites Internet et documents cartographiques consultés dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

### 7.1 PUBLICATIONS

- ATELIER D'HISTOIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES. *Fusions et démembrements sur le territoire historique de la Pointe-aux-Trembles, 1674-2005*. Montréal, novembre 2005, 41 p.
- ATELIER D'HISTOIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES. *Le mouvement patriote à la Pointe-aux-Trembles 1834-1846*. Montréal, novembre 2003, 53 p.
- ATELIER D'HISTOIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES. *La Pointe-aux-Trembles: Aire de loisirs des Montréalais depuis 1896*. Montréal, novembre 2006, 31 p.
- ATELIER D'HISTOIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES. *Les grands incendies et la destruction du patrimoine bâti de la Pointe-aux-Trembles, 1921-1939*. Montréal, février 2004, 31 p.
- ATELIER D'HISTOIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal. *Cinq maisons patrimoniales de 1732 à 1829 à Pointe-aux-Trembles*. Montréal, 2008, 26 p.
- ATELIER D'HISTOIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES. *La petite histoire de la toponymie pointelière*. Montréal, avril 2009, 39 p.
- ATELIER D'HISTOIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES. *L'entrée de la Pointe-aux-Trembles dans la modernité : Le mouvement réformiste 1900- 1930*. Montréal, octobre 2008, 56 p.
- ATELIER D'HISTOIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES. *Les pointeliers en guerre*. Montréal, mars 2008, 50 p.
- ATELIER D'HISTOIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES. *Voies pointelières d'hier et d'aujourd'hui: Les moyens de transport et communication dans l'histoire de la Pointe-aux-Trembles*. Montréal, mars 2006, 44 p.
- ATELIER D'HISTOIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES. *Le moulin à vent de Pointe-aux-Trembles*. Montréal, juin 2010, 47 p.
- ATELIER D'HISTOIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES. *Charles Aimé Reeves Architecte, 1872-1948*. Montréal, octobre 2002, 37 p.
- BENOÎT, Michèle, GRATTON, Roger. *Pignon sur rue : Les quartiers de Montréal*. Montréal: Guérin, 1991, 392 p.
- CAMPBELL, M. et autres. *Cahiers d'histoire de la Pointe-aux-Trembles*. Pointe-aux-Trembles: les Éditions du Tabellion Inc., 1980, 69 p.
- COMITÉ ZIP JACQUES-CARTIER, *Plan métropolitain d'aménagement et de développement, mémoire soumis à la communauté métropolitaine de Montréal*. Montréal, octobre 2011, 12 p.
- COMITÉ ZIP JACQUES-CARTIER, COMITÉ ZIP VILLE-MARIE, HÉRITAGE LAURENTIEN. *Réseau bleu de la Ville de Montréal : Inventaires et analyses des potentiels et contraintes des activités liées aux milieux aquatiques*. Montréal, janvier 2006, 162 p.
- CONSUMAJ Division Environnement. *Rapport de dispersion des odeurs – Projet de revitalisation du Vieux Pointe-aux-Trembles*. Saint-Hyacinthe, janvier 2012, 105 p.

- CSSS DE LA POINTE-DE-L'ÎLE. *Portrait des maladies chroniques*, Montréal, avril 2009, 27 p.
- DESSAU. *Conception et gestion d'une place publique dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles – Études d'impact sur la circulation*. Laval, février 2010, 32 p.
- DESSAU. *Études acoustiques – Réaménagement du Vieux-Pointe-aux-Trembles*. Montréal, janvier 2010, 32 p.
- ETHNOSCOPI. *Plan directeur d'aménagement du noyau villageois, volet patrimoine archéologique*. Montréal, août 2010, 13 p.
- ETHNOSCOPI. *Rapport d'étape – Inventaire archéologique de l'automne 2009 – Place du Village*. Boucherville, décembre 2009, 26 p.
- ETHNOSCOPI. *Rapport d'étape – Inventaire archéologique de l'automne 2010 – Noyau institutionnel de Pointe-aux-Trembles*. Boucherville, décembre 2010, 9 p.
- FAUTEUX ET ASSOCIÉS. *Concept d'aménagement des parcs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles*. Montréal, décembre 2008, 107 p.
- GROUPE DESFOR (MARCIL, Denis). *Place du Village au Vieux-Pointe-aux-Trembles : Localisation et inspection des arbres*. Ste-Anne-des-Plaines, novembre 2009, 49 p.
- GROUPE DESFOR. *Place du village au Vieux-Pointe-aux-Trembles : Localisation et inspection des arbres (inventaire, évaluation, recommandations)*. Montréal, juillet 2009, 48 p.
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE. *Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains*, juillet 2009, 77 p.
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE. *Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains*. Québec, juillet 2009, 95 p.
- PLANIA. *Étude du potentiel architectural – Réaménagement du Vieux Pointe-aux-Trembles*. Montréal, janvier 2010, 52 p.
- PRODUCTIONS TRAIN D'ENFER. *Plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles : analyse et commentaires quant à la mise en valeur du patrimoine*. Montréal, décembre 2011, 11 p.
- VILLE DE MONTRÉAL, DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE. *Les quartiers culturels*, Document d'orientation, Présentation power point, septembre 2011, 17 p.
- VILLE DE MONTRÉAL, DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE. *Les quartiers culturels*, Document d'orientation présenté devant la Commission sur la culture, le patrimoine et les sport, septembre 2011, 52 p.
- VILLE DE MONTRÉAL. *Programme particulier d'urbanisme : Vieux-Pointe-aux-Trembles*. Montréal, mars 2009, 61 p.
- VILLE DE MONTRÉAL. *Sur les traces de Montréal, ville fortifiée au XVIIe siècle*. Montréal, mars 2002, 34 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Évaluation du patrimoine urbain de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est.* –Montréal, 2005, 59 p.

## **7.2 SITES INTERNET**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) – Collection numérique en ligne – [http://www.banq.qc.ca/collections/collection\\_numerique/index.html](http://www.banq.qc.ca/collections/collection_numerique/index.html)

Conseil régional environnement de Montréal : Lutte aux îlots de chaleur – <http://www.cremtl.qc.ca>

Centre Roussin – <http://www.centre-roussin.org/>

Comité ZIP Jacques-Cartier. Mémoire sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) – <http://www.comitezippjacques-cartier.org/communiqués.html>

L' Atelier d'histoire de Pointe-aux-Trembles – <http://www.histoirepat.com>

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Répertoire du patrimoine culturel du Québec – <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/RPCQ/recherche.do?methode=afficher>

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. Période de pêche et règles par zone (zone 8) – <http://mrnf-faune.gouv.qc.ca/peche/?lang=fr#saison=2+zone=8+espece=null+endroit=null>

Musée McCord – Collection en ligne – <http://www.musee-mccord.qc.ca/fr/clefs/collections/>

Pêches et Océans Canada. Espèces aquatiques en péril – Bar rayé (population du sud du golfe Saint-Laurent) – <http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/species-especes/stripedbasslawrence-S-barrayestlaurent-fra.htm>

Ville de Montréal – <http://ville.montreal.qc.ca>

Ville de Montréal et Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal – <http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/index.php#>

Ville de Montréal. Cahiers d'évaluation du patrimoine urbain – [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=2240,2893649&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2240,2893649&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Ville de Montréal. Propriétés municipales d'intérêt patrimonial – [http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/patri\\_municipal/resultat.php?affichage=fiche&ouvrage=&civique=&nom\\_rue=&voie=0&est\\_ouest=&appellation=&arrondissement=7&profil=0&protection=0&batiment=oui&zone=oui&debut=0&lignes=25&type\\_requete=simple](http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/patri_municipal/resultat.php?affichage=fiche&ouvrage=&civique=&nom_rue=&voie=0&est_ouest=&appellation=&arrondissement=7&profil=0&protection=0&batiment=oui&zone=oui&debut=0&lignes=25&type_requete=simple)

Ville de Montréal. Services aux citoyens. L'eau de Montréal. Collecte des eaux usées. Les intercepteurs – [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6497,54249587&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54249587&_dad=portal&_schema=PORTAL)

## **7.3 DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES**

Bibliothèque et archives nationales du Québec (BANQ)

Service des archives de la Ville de Montréal

## REMERCIEMENTS

### COMITÉ DE TRAVAIL (2010-2011)

**Madame Chantal Rouleau**, mairesse d'arrondissement, Présidente du comité

**Madame Ginette Moreau**, Carrefour musical de l'est  
**Monsieur Georges Mercier**, résidant de Pointe-aux-Trembles

**Monsieur Claude Belzil**, directeur, Atelier d'histoire de Pointe-aux-Trembles

**Monsieur Pierre Roy**, directeur général de la société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles

**Monsieur Claude Monette**, résidant de Pointe-aux-Trembles

**Me Alain Roy**, résidant de Pointe-aux-Trembles

### COMITÉ DE SUIVI (2010-2011)

*Arrondissement de Rivière des Prairies-Pointe-aux-Trembles :*

**Pierre Hubert**, responsable, DTP

**Donald Girard**, chargé de projet, DTP

**Jean-François Morissette**, conseiller en aménagement, DAUSE

**Luc Dragon**, agent de développement, DCSLDS

**Maryse Dumouchel**, agente culturelle, DCSLDS

**Mourad Khemnou**, ingénieur, DTP

**Richard Joseph**, chef de division, DAUSE

**Luc Rousseau**, chef de division, DCSLDS

**Claude Toupin**, chef de division, DCSLDS

**Julie Favreau**, chargée de communication, DBA

Directeurs des directions de l'arrondissement

**Diane Labrecque**, chef de division, DTP

*Ville de Montréal*

**Marie-Claude Morin**, archéologue, DCP

*Externe*

**Claude Belzil**, directeur, Atelier d'histoire de Pointe-aux-Trembles

### COMITÉ DE SUIVI RESTREINT (2010-2012)

*Arrondissement de Rivière des Prairies-Pointe-aux-Trembles :*

**Jean-François Morissette**, conseiller en aménagement, DAUSE

**Luc Dragon**, agent de développement, DCSLDS

**Maryse Dumouchel**, agente culturelle, DCSLDS

**Mourad Khemnou**, ingénieur, DTP

**Serge Brosseau**, architecte, DSA

*Ville de Montréal*

**Marie-Claude Morin**, archéologue, DCP

*Externe*

**Claude Belzil**, directeur, Atelier d'histoire de Pointe-aux-Trembles

### COORDINATION ET ÉDITION

**Lynn Duranceau**, coordonnatrice du projet de revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles, DTP

### RÉDACTION

**Marie-Hélène Breault**, urbaniste, Groupe IBI-DA

### COLLABORATION À LA RÉDACTION

*Arrondissement de Rivière des Prairies-Pointe-aux-Trembles :*

**Donald Girard**, architecte paysagiste, DTP

**Lynn Duranceau**, coordonnatrice du projet de revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles, DTP

**Jean-François Morissette**, conseiller en aménagement, DAUSE

**Suzie Moreau**, agente technique horticulture et arboriculture, DTP

**Anne Clément**, agente technique, DTP

**Sébastien Paquet**, agent technique, DTP

**Richard Joseph**, chef de division, DAUSE

**Francine Lévesque**, secrétaire d'unité, DTP

**Diane Labrecque**, chef de division, DTP

**Pierre Hubert**, chef de section, DTP

**Claude Toupin**, chef de division, DCSLDS

**Carlos Alejandro Silva**, ingénieur, DTP

*Ville de Montréal*

**Anne-Marie Dufour**, architecte, DCP

**Marie-Claude Morin**, archéologue, DCP

**Francyne Lord**, chef de section, BAP

**Renée Chevalier**, agente de développement, BAP

### CARTOGRAPHIE ET CONCEPTION GRAPHIQUE

*Arrondissement de Rivière des Prairies-Pointe-aux-Trembles :*

**Kim Lapointe**, agente technique, DTP

**Jacinthe Inkel**, agente technique, DTP

**Sébastien Paquet**, agent technique, DTP

### DIRECTIONS IMPLIQUÉES

*Arrondissement de Rivière des Prairies-Pointe-aux-Trembles :*

**Daniel Le Pape**, directeur d'arrondissement

**Gaétan Bégin**, directeur, DTP

**Marie-France Frigon**, directrice de la DAUSE

**Jacques Provost**, directeur, DSA

**Martin Coutu**, directeur de DCSLDS

**Dany Barbeau**, directrice, DBA

**BAP :** Bureau d'art public

**DAUSE :** Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

**DBA :** Direction du bureau administratif

**DCP :** Direction de la culture et du patrimoine

**DCSLDS :** Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

**DSA :** Direction des services administratifs

**DTP :** Direction des travaux publics



## **ANNEXE A - EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS URBAINS**



## Place du Pot d'Étain, Pont-Audemer, France

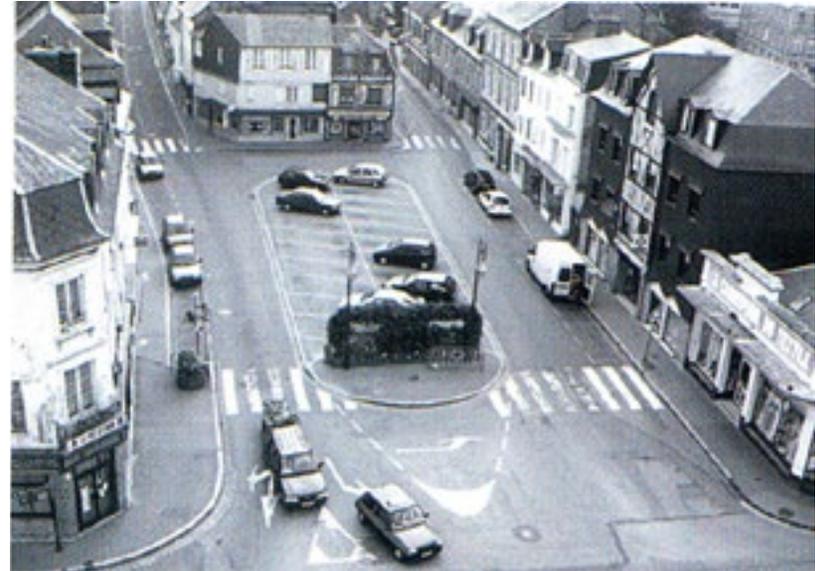
Superficie : 3000m<sup>2</sup> Coût : 0,5M\$ Travaux 2000-01

La Place du Pot d'Étain se situe à l'entrée de la ville de Pont-Audemer dans la Haute-Normandie française. Situé à proximité du centre historique de la ville, un constant flot de circulation y transite. Les aménagements déficients entraînaient d'importants conflits entre les passants qui, jusque-là, erraient selon leur gré.

Avant les travaux, l'espace s'articulait autour d'un stationnement central, bordé au pourtour de voies automobiles. Une réflexion fut menée par les autorités villageoises pour réaménager cette entrée de ville abondamment fréquentée. Il s'agissait donc de développer une image de marque pour la ville, tout en conservant les fonctionnalités en place, soit une fluidité de circulation et une desserte en stationnements pour les commerces environnants.

La ville fit appel à une artiste pour le réaménagement de la Place. On prit parti de reconfigurer complètement l'espace, de manière à favoriser une cohabitation harmonieuse entre les usagers. Une réduction des voies de circulation automobile en faveur de l'espace piéton permit de rétablir un équilibre entre les usagers. Ce resserrement des voies, combiné à l'usage de pavés modifiant la texture du sol, contribuent également à la modération de la vitesse dans le secteur. La nouvelle disposition des stationnements aux abords des commerces facilite l'accessibilité aux zones piétonnes. Le retrait de la rue par rapport à l'espace piéton contribue à accroître le sentiment de sécurité de ces derniers et à éviter les désagréments occasionnés par le côtoiement de la circulation automobile.

Une dentelle de pavés a ainsi été élaborée, inspirée des déplacements des passants, parfois indirects et tergiversants. Cette intervention artistique utilise la circulation comme concept central, soutenant ainsi le genius loci de la Place.



La Place avant les travaux



Vue générale de la place



Vue de la Place sans véhicules



Vue de la Place avec véhicules.

## Place du Docteur Bourdongle (Place des Arcades) Nyons, France

Superficie : 2500m<sup>2</sup> Coût : 1,1M\$  
Travaux 2003-05

Établie au cœur d'une petite localité française, l'histoire de la Place du Docteur Boudongle remonte au Moyen-âge. Plusieurs éléments originaux ont résisté à l'assaut du temps, notamment la forme de la Place et les arcades en façade des bâtiments.

L'occupation omniprésente de la Place par l'automobile la rendait inhospitalière pour les autres usagers. Des travaux de réhabilitation furent donc entrepris. Une première intervention fut de niveler l'ensemble de la Place, pour lui permettre de redevenir physiquement une entité plutôt qu'être scindée par la circulation véhiculaire. Cette nouvelle configuration vise ultimement un changement de perception, où l'automobile « emprunte » un espace qui ne lui est plus strictement dédié.

Une seconde intervention-clé fut de développer une trame au sol tirée des arcades en façade. Le soin de décliner les arcades sur le sol, en usant un dallage de pierre uniforme et sobre, vise à souligner l'importance de l'architecture dans l'identité du lieu.

Le mobilier laisse place à une flexibilité d'utilisation. Ainsi, le marché local, établi depuis les premiers balbutiements du village, est toujours en fonction. L'usage de la simplicité dans cet aménagement remporta un vif succès : il fut récipiendaire d'un prix d'aménagement en 2006.



La Place avant les travaux



Vue de la fontaine



Plan de la nouvelle Place



Vue de la Place

**Plaza de la Luna  
(Plaza Soledad Torres  
Acosta)  
Madrid, Espagne**

*Superficie : 6500m<sup>2</sup>  
Coût : 3,5M\$  
Travaux 2007-08*

Aménagée dans le centre urbain de Madrid, la Plaza de Luna connut des transformations radicales au fil du temps. Autrefois occupée par un palais, ce dernier fut condamné et démolit

au courant des années 1950. L'espace vacant permit la construction de deux immeubles à bureaux ainsi qu'un stationnement souterrain. Tel que le soulèvent les élus locaux : « (...) la place était complètement fractionnée, divisée par le trafic, organisée en différents niveaux. Des murets de soutènement, des rampes et des cheminées de ventilation du stationnement formaient une multitude d'obstacles verticaux qui empêchaient une perception globale et un usage piétonnier commode dudit espace. [traduction libre] »<sup>1</sup> L'environnement peu harmonieux qui régnait sur la Plaza attirait les activités illicites, au grand dam des résidents. Le milieu projetait un fort sentiment d'insécurité. Suite à un nombre croissant de plaintes, les autorités durent intervenir.

L'aménagement du nouvel espace devait en premier lieu dégager une image de sécurité, qui inciterait la population à le fréquenter. Afin d'accommoder les foules et une diversité d'activités, on prit parti de dégager l'espace et d'éliminer les obstacles. La disposition ludique de motifs et de formes simples anime l'espace de manière permanente, tout en conservant la fonctionnalité des lieux. Les voies de circulation ont été réduites et bornées afin de diminuer le débit des véhicules. Des arbres et une fontaine apportent un peu de fraîcheur lors des jours de canicule. L'éclairage et les matériaux ont été soigneusement sélectionnés afin d'éviter une éventuelle détérioration des lieux qui mettrait en péril le sentiment de sécurité des résidents.



Cohabitation de la Place et des véhicules



Fontaine au centre de la Place



Éclairage omniprésent la nuit

## **Place du Marché Thionville, France**

Construite durant la période médiévale, à la frontière nord de la France, la Place du Marché constitue depuis toujours le cœur économique de la commune de Thionville. Les constructions bordant la Place ont des origines centenaires, à commencer par le beffroi, datant du 14<sup>e</sup> siècle. Cependant, l'animation créée par les artisans ambulants et les colporteurs s'est dissipée petit à petit; dû à l'avènement des magasins à succursale.

La destruction d'immeubles sur un îlot adjacent à la Place, l'îlot Schimdt, a eu pour effet de déstructurer le centre-ville au courant des années 1960. Dédiée à la circulation automobile, la Place était depuis désertée. Des décennies se sont écoulées avant qu'un projet unificateur voit le jour. L'aménagement d'un centre commercial sur cet îlot eut pour effet de ranimer l'engouement de fréquenter le centre-ville. Cette consolidation du centre fut complétée par l'aménagement de la Place du Marché.

L'espace consacré à l'automobile fut rééquilibré par la réduction de la chaussée à une seule voie. L'ingénieux positionnement d'un dénivelé en guise de bordure, resserré par un alignement de bollards, oriente la course des automobilistes. Un simple jeu de pavés, des alignements d'arbres et un éclairage d'ambiance complètent l'aménagement, laissant place à une pluralité d'activités. Terrasses et marchés locaux animent la Place durant l'été, tandis que les lieux sont animés par une patinoire lors de la saison froide.



La Place avant les travaux



Un jour de marché



Les terrasses partageant l'espace avec la rue



Vue de la Place et de ses terrasses



## BIBLIOGRAPHIE

### Internet :

#### Pont-Audemer, France

[http://www.communes.com/haute-normandie/eure/pont-audemer\\_27500/cartes-postales-anciennes,11.html](http://www.communes.com/haute-normandie/eure/pont-audemer_27500/cartes-postales-anciennes,11.html)  
<http://www.ville-pont-audemer.fr/culture/oeuvres-dans-laville.php>  
<http://www.vision-unit.fr/strasbourg/intro/ville/corps01.htm>  
<http://www.vulgare.net/page/59/>

#### Nyons, France

<http://www.agence-paysages.fr/fichier/4/nyons.pdf>  
<http://www.notrefamille.com/cartes-postales-photos/cartes-postales-photos-NYONS-26110-Drome-26-liste-61746-0.html>  
<http://photo-passion-55.over-blog.com/article-33973558.html>  
[http://www.rodari-nyons.com/references/espace\\_public/](http://www.rodari-nyons.com/references/espace_public/)  
[http://bp3.blogger.com/\\_poiLE0CMsHo/Rufkxjo7L\\_I/AAAAAAAAACg/HrJl\\_WpF0Ug/s1600-h/CIMG4458.JPG](http://bp3.blogger.com/_poiLE0CMsHo/Rufkxjo7L_I/AAAAAAAAACg/HrJl_WpF0Ug/s1600-h/CIMG4458.JPG)  
[http://www.communes.com/rhone-alpes/drome/nyons\\_26110/photos.html](http://www.communes.com/rhone-alpes/drome/nyons_26110/photos.html)  
<http://www.flickr.com/photos/still-crazy/274843526/>  
<http://www.voyage-campingcar.com/photo/index.php?fiche=350>  
<http://www.agence-paysages.fr/fichier/4/nyons.pdf>

#### Madrid, Espagne

<http://www.skyscraperlife.com/urbanismo-y-edificios/1326-madrid-reforma-de-la-plaza-de-la-luna.html>  
<http://www.vulgare.net/plaza-de-la-luna-brut-deluxe-madrid/>  
<http://www.mimoo.eu/projects/Spain/Madrid/Plaza%20de%20la%20Luna>  
[http://zeppelin-magazine.net/revista.php?id=191&limba\\_noua=en](http://zeppelin-magazine.net/revista.php?id=191&limba_noua=en)  
(nouvelle photo) trouver le magazine avril 2009  
<http://www.panoramio.com/photo/20289648>  
[http://madridailyphoto.blogspot.com/2009\\_03\\_01\\_archive.html](http://madridailyphoto.blogspot.com/2009_03_01_archive.html)  
<http://www.somosmalasana.com/historia-madrid-malasana/historia-calle-madrid-malasana/plaza-de-luna-no-la-busques-en-el-callejero/>  
<http://www.ciabogas.com/wp-content/uploads/2011/12/soledad-torres-acosta>  
<http://www.skyscraperlife.com/urbanismo-y-edificios/1326-madrid-reforma-de-la-plaza-de-la-luna.html>

#### Thionville, France

<http://a406.idata.over-blog.com/600x372/2/33/77/22/Thionville/Thionville-18aou2010-764.jpg>  
[http://www.actuacity.com/thionville\\_57100/monuments/page11](http://www.actuacity.com/thionville_57100/monuments/page11)  
[http://thionville57.blogspirit.com/files/marche\\_de\\_1906.jpg](http://thionville57.blogspirit.com/files/marche_de_1906.jpg)  
<http://www.fortunecity.com/victorian/russell/194/Thionville/Thionville.html>  
<http://picasaweb.google.com/renecarrieu/>  
[http://www.actuacity.com/thionville\\_57100/monuments/page11](http://www.actuacity.com/thionville_57100/monuments/page11)  
[http://thionville57.blogspirit.com/files/marche\\_de\\_1906.jpg](http://thionville57.blogspirit.com/files/marche_de_1906.jpg)